

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Un solennel avertissement de l'Inde à l'Angleterre, par HENRI FROIDEVAUX.....	96
Etude économique sur la Cilicie. — Valeur agricole du vilayet d'Adana.....	98
Abolition du cours forcé en Indochine.....	101
La pénétration américaine de la Chine par l'école. — L'œuvre des Y. M. C. A., par le D ^r A. LEGENDRE.....	102
Variétés. — Dans la presqu'île de Malacca (impressions de voyage), par PAUL MARTIN.....	107
Indochine. — La politique monétaire en Indochine. — Les progrès de l'assistance médicale au Tonkin. — Sur les frontières du Tonkin. — La houille au Tonkin et la navigation en Extrême-Orient. — L'Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites.....	109
Levant. — Le bloc islamique. — La guerre gréco-turque. — Les nationalistes et la langue française. — Les exigences des nationalistes. — Une attaque contre la politique française dans le Levant. — Le budget de la Syrie au Parlement français. — Un conseil représentatif du Grand-Liban. — Le commerce entre Syrie et Mésopotamie.....	112
Extrême-Orient. — Chine. — L'évacuation du Chan-toung par les Japonais. — Un traité relatif aux douanes. — Le maréchal Joffre en Chine. — La détresse du trésor : étudiants chinois au Japon. — Un accord germano-chinois. — Pour l'aménagement du Yang-tsi-Kiang. — Une grève des gens de mer à Hong-Kong. — Les Chinois à la Jamaïque.....	129
Japon. — Le Japon et l'exécution des accords de Washington. — Un exposé japonais de la politique nipponne en Sibérie.....	131
Asie anglaise. — La situation politique. — A la Chambre des communes. — La révolte des Moplahs. — Le voyage du prince de Galles. — Une carte de la frontière du Nord-Ouest.....	133
Asie russe. — Une association de la Grande Asie; réunion des nations touraniennes. — La Sibérie d'après les statistiques bolchevistes officielles. — La République de Boukhara.....	140
Perse. — Un traité d'alliance entre Perse et Afghanistan.....	140
Afghanistan. — Un traité d'alliance avec la Perse....	140
Bibliographie. — Sommaire des Périodiques.....	141
CARTE	
Frontière indo-afghane.....	137

A NOS ADHÉRENTS

En lisant l'intéressant rapport d'ensemble dans lequel M. Paul Huvelin a réuni et groupé systématiquement les conclusions des études de ses collaborateurs de la mission de Syrie et les conclusions de ses propres études, nos lecteurs ont pu remarquer quelle importance présentaient les travaux de M. l'ingénieur agronome Ed.-L. Achard. L'ASIE FRANÇAISE commencera prochainement, dans ses « Documents économiques, politiques et scientifiques », la publication des différents rapports de M. Achard; elle débutera en faisant paraître son travail sur le coton en Syrie et en Cilicie.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

M. Assad Rustum, à Beyrouth; Ciamarra, à Rome; D ^r Nelson; R. Gaillardot, à Beyrouth; Gouverneur général de Madagascar; Bibliothèque de l'Office économique, Tananarive; Directeur du Contrôle financier, Tananarive, chacun 35 fr.....	245
Deguy, à Montgeron; Mme Dubois, à Paris; Maître, à Paris; Ecole supérieure de Guerre, Paris, chacun 30 fr.....	120
Conservateur du port de Toulon.....	27
Tessier, à Paris; général Sucillon, à Salles; lieutenant Rigot, armée du Rhin; Landry, à Paris; commandant Chauvin, S. P. 237, chacun 25 fr.....	125
Mme Dupin, à Bordeaux; Paul Labbé, à Paris; M. Ordinaire, à Paris, chacun 20 fr.....	60
Comte de Chasteignier; Chanoine Panier; commandant Saintoyant; Commandant Sougnac; Deschryvère, ensemble.....	72
Total.....	649

Un solennel avertissement de l'Inde à l'Angleterre

Depuis un certain nombre de mois, le gouvernement britannique ne cesse de recevoir des avertissements répétés dont personne ne saurait méconnaître l'importance. Ces avertissements, qui sont parfois de véritables sommations, lui sont venus simultanément de différents côtés, mais surtout, hors d'Europe, de pays limitrophes du vaste champ de bataille asiatique de la Grande Guerre ; ils lui sont venus de l'Égypte, de la Perse et enfin de l'Inde.

Faut-il y voir uniquement une suite de ces menées auxquelles, entre 1914 et 1918, des agents de l'Allemagne se sont incontestablement livrés parmi les populations de ces contrées ? Sans doute ces menées, très continues et très actives, y sont-elles pour quelque chose ; mais elles n'ont pas suffi, à elles seules, pour déchaîner les mouvements auxquels nous assistons aujourd'hui. Ce serait donc singulièrement méconnaître la nature véritable des mouvements actuels que de les tenir pour résultant simplement d'une agitation provoquée par une Allemagne désireuse de susciter partout des difficultés aux alliés et d'en énerver ainsi la force défensive et offensive sur les multiples théâtres des opérations militaires. En réalité, au Sud-Est comme à l'Est de l'Asie antérieure, l'Angleterre elle-même doit être tenue pour la grande responsable des difficultés contre lesquelles nous la voyons lutter au début de 1922.

Ce n'est pas ici le lieu de parler longuement de l'Égypte. Force est bien de constater cependant, que les Anglais n'ont pas su s'y faire même accepter par la population indigène. Ils y ont froissé le sentiment national de toutes les manières et en quelque sorte à plaisir ; aussi ont-ils pu mesurer, pendant la Grande Guerre, la profondeur du fossé qu'ils avaient eux-mêmes creusé depuis le jour où ils avaient occupé le pays, puis approfondi et élargi en 1914. Ils ont vu, par exemple, dans les ministères égyptiens mêmes, les fonctionnaires indigènes se réjouir ouvertement des défaites des Alliés, se féliciter ostensiblement et sabler le champagne, dans leurs bureaux mêmes, à la nouvelle de chaque succès remporté par les Allemands, parce que ces succès leur semblaient devoir servir leur propre cause nationale et les rapprocher du moment où l'Égypte pourrait secouer un joug abhorré... Loin de tenir compte de cet état d'esprit, le gouvernement britannique s'est plu à fournir de nouveaux griefs aux Égyptiens ; voilà ce dont témoignent certaines clauses de cette paix mort-née qu'est la paix de Sèvres. Naguère, dans un rapport considérable à tous égards, et qui a fait grand bruit lors de sa publication (en 1920), lord Milner avait nettement dénoncé le péril et indiqué la voie à suivre ; mais les ministres du roi George V n'ont tenu aucun compte

de ses avis. Le 7 février dernier, aux Communes, M. Lloyd George en fournissait une preuve formelle quand il disait : « Il est incorrect de qualifier l'Égypte d'Etat souverain. Ce pays n'est pas un Etat souverain et ne l'a jamais été... Du reste l'Égypte est dans une situation géographique toute particulière : c'est un *pays corridor* qui relie l'Occident à l'Orient et qui sert pendant la guerre au passage des troupes australiennes, néo-zélandaises, hindoues. Si, à cette époque, l'Égypte avait été un Etat indépendant sur lequel l'empire britannique n'aurait eu aucun contrôle, la force de cet empire aurait été considérablement amoindrie pendant la guerre. »

A l'ignorance ou plutôt à la méconnaissance voulue, systématique, des désirs des Égyptiens, qu'on ajoute, d'autre part, cette complète méconnaissance de la situation vraie de l'Orient que les diplomates britanniques ont montrée en 1918, au lendemain de la victoire finale, et par la suite. Certes, la fin de la Grande Guerre ne les avait pas pris au dépourvu ; le Foreign Office et le Colonial Office savaient alors nettement ce qu'ils voulaient l'un et l'autre. Malheureusement pour l'Angleterre, ils n'avaient, comme toujours, tenu compte que d'un seul facteur, et s'étaient, dans leurs plans, préoccupés uniquement de la satisfaction égoïste des intérêts de leur pays. De là, une fois passée la surprise du premier moment, les événements que l'on sait ; de là le mouvement nationaliste dirigé par Zaghloul, et toutes ces difficultés dont on n'a pas perdu le souvenir, et tant de négociations infructueuses ; de là enfin, à la suite du tout récent voyage du *feud-maréchal* lord Allenby à Londres, cet abandon forcé des projets de lord Curzon et de ses amis dont témoigne la toute récente intronisation de S.H. le sultan Fuad I^{er} en qualité de roi d'Égypte sous le nom de Fuad I^{er}.

Les Anglais n'ont pas dû faire machine en arrière à l'Ouest seulement du canal de Suez, en terre africaine ; force leur a été d'agir de la même manière à l'Est de l'Irak Arabi, sur le plateau de l'Iran. Là, ce n'était pas l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés des Puissances de l'Europe centrale qui leur avait paru favoriser l'exécution et l'achèvement de dessins élaborés où à tout le moins conçus de longue date ; la disparition inopinée de la puissance des Tzars, la désagrégation de l'Empire russe et, après l'avènement des Soviets, l'éclipse de l'influence russe en Perse leur avaient semblé de nature à leur permettre de forger solidement un nouvel anneau de la longue chaîne destinée à relier de façon ininterrompue, l'Empire anglais des Indes à la Méditerranée par l'Afghanistan, la Perse, la Mésopotamie, l'Arabie, la Palestine et l'Égypte. Les lecteurs de *l'Asie française* n'ont pas oublié le substantiel exposé qui leur a fait connaître naguère (numéro de septembre-octobre 1921, p. 363-367) l'ensemble des événements survenus en Perse depuis le 9 août 1919 jusqu'au mois d'août 1921 ; ils savent donc comment n'a pas joué l'accord anglo-persan signé par sir Percy Cox, cet accord qui semblait

destiné à procurer aux Anglais le contrôle et le monopole des principaux organismes et des principales ressources de la contrée. L'attente britannique a donc été déçue; la nature du pays, le caractère des habitants, la religion, les traditions, tout a contribué au résultat final, c'est-à-dire à un échec que lord Curzon a dû naguère reconnaître à la Chambre des Lords et qu'est venu confirmer par la suite l'accord turco-persan dont nous publions plus loin un bref résumé.

La tournure prise en Afghanistan par les événements n'a rien eu pour atténuer l'amertume de cet échec; elle l'a bien plutôt accrue encore. En effet, le traité signé à Kaboul, le 22 novembre dernier, par sir Henry Dobbs n'a rien de bien avantageux pour l'Angleterre, qui débute par y reconnaître sans réserve aucune l'indépendance « intérieure et extérieure » de l'Afghanistan. C'est ce que, dans le discours prononcé par lui à l'occasion du départ de la mission britannique qui venait de négocier le traité, l'émir Amanullah s'est plu à mettre en pleine lumière. « La liberté de mon pays m'était tout particulièrement chère, a-t-il dit, et je ne pouvais supporter que mon peuple et mes droits souverains fussent privés de cette indépendance. Je n'ignorais pas que le principal obstacle à la liberté de mon peuple venait du gouvernement britannique, et tous mes efforts avaient tendu à contrecarrer ses projets de domination sur nous... Aujourd'hui, je suis très satisfait de voir que le gouvernement britannique veut bien enfin reconnaître l'indépendance de l'Afghanistan et respecter sa liberté. » Un tel langage est celui d'un homme qui vient de remporter un succès; ainsi en est-il en réalité. De la chaîne dont il était question tout à l'heure; voilà donc encore un anneau rompu!

Ainsi, tandis qu'à l'une de ses deux extrémités, la chaîne perd de sa solidité, la voici brisée non loin de l'autre extrémité.

Fait plus grave encore: l'ultime anneau oriental lui-même a cessé d'être résistant. Des pailles existent dans l'acier, et des cassures sont susceptibles de s'y produire.

Est-il bien besoin de parler longuement ici de l'Inde britannique? Chaque mois, les lecteurs de *l'Asie française* sont tenus au courant de ce qui se passe dans cet immense empire; ils savent (autant du moins que le cabinet de Saint-James permet de le savoir), les principaux événements qui viennent de s'y produire, et trouvent dans les chroniques du « Bulletin » l'écho des aspirations, des protestations et même des haines des nombreuses et diverses populations de la contrée. Les revendications et les griefs des Indiens les plus éclairés, l'action de Gandhi et des frères Ali, le mouvement si profond qu'a provoqué parmi les Musulmans de l'Inde le sort réservé par l'Angleterre à la Turquie, l'accueil significatif que le Prince de Galles a reçu dans tant de grandes villes de l'Inde, rien de tout cela ne leur est inconnu. Aussi se rendent-ils nettement compte de la dif-

ficulté de la situation pour celui qui, après avoir accepté la fonction de vice-roi de l'Inde, travaille à concilier à la fois les intérêts bien entendus de sa patrie, les vues de son gouvernement, et les aspirations légitimes des populations qu'il doit gouverner et orienter dans les voies de la civilisation et du progrès.

Depuis son arrivée dans le pays, lord Reading n'a cessé de faire effort, de toutes les manières, pour bien se rendre compte des vœux des populations qu'il régit au nom de son souverain, et aussi des moyens d'y donner satisfaction. Son enquête l'a complètement éclairé; elle lui a prouvé que, en dépit des diversités de races et de langages, malgré les différences de religion, quelles que soient les divergences des buts de ceux-ci et des désirs de ceux-là, tous les Indiens qui pensent et tous ceux qui se groupent autour des premiers et en reçoivent les avis sont d'accord sur un point déterminé. Ce n'est pas impunément qu'on met en avant des principes comme ceux des nationalités, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, etc.; ils s'en sont bien aperçus après 1815, ces diplomates du Congrès de Vienne qui, pour combattre Napoléon I^{er} et la France, avaient invoqué ces mêmes principes au moyen desquels avaient d'abord triomphé les armées françaises. Les Anglais constatent le fait aujourd'hui, peut-être sans le bien comprendre, eux qui ont un tel dédain pour leurs peuples sujets! Mais lord Reading travaille à le leur faire entendre. En effet, avec une intelligence et une perspicacité égales, il a compris quelle admirable occasion de troubles constituait, pour les agitateurs et pour les mécontents de l'Inde, le règlement des affaires d'Orient institué par le traité de Sèvres. Aussi, après avoir une dernière fois, pour contrôler son propre sentiment, consulté tous les gouvernements provinciaux de l'Empire des Indes, lord Reading n'a pas hésité à rédiger pour le gouvernement britannique le très important télégramme dont voici le texte:

A la veille de la Conférence sur l'Orient, nous estimons de notre devoir de rappeler derechef au gouvernement britannique l'intensité des sentiments de l'Inde touchant la nécessité de la révision du traité de Sèvres. Le gouvernement de l'Inde se rend pleinement compte du caractère complexe du problème, mais les services de l'Inde pendant la guerre, à laquelle les soldats musulmans indigènes ont pris une si grande part, et l'appui que la cause musulmane reçoit dans l'Inde entière, lui donnent le droit de revendiquer la réalisation de ses aspirations justes et équitables.

Le gouvernement de l'Inde insiste particulièrement, sous réserve de la sauvegarde de la neutralité des Détroits et de la sécurité de la population non musulmane, sur les trois points suivants: évacuation de Constantinople, suzeraineté du Sultan sur les lieux saints et restitution de Smyrne et de la Thrace ottomane, y compris Andrinople. La réalisation de ces trois conditions a une très grande importance pour l'Inde.

Il convenait de reproduire ici, dans son intégralité, le texte de ce télégramme, car c'est le meilleur moyen d'en comprendre toute la portée.



Après l'avoir lu avec soin, et en s'arrêtant sur chaque phrase, on ne peut pas en nier le caractère vraiment solennel; c'est là un avertissement dont tous les termes ont été mûrement pesés, que le gouvernement de l'Inde, pleinement éclairé sur les désirs des populations de la contrée, n'hésite pas à donner au gouvernement de la métropole. Nous n'avons pas à examiner ici les différents points qu'énumère lord Reading dans sa dépêche, à les approuver ni à les critiquer; il faudra le faire plus tard, une fois connues les décisions prises par la Conférence à laquelle fait allusion le vice-roi de l'Inde, et qui se tient actuellement à Paris. Mais du moins importe-t-il de noter ici que ce télégramme, transmis hiérarchiquement par lord Reading au secrétaire d'Etat pour l'Inde (c'était alors M. Montagu) a singulièrement contrarié, sinon surpris, quelques-uns des principaux membres du cabinet britannique. On a eu la preuve, le jour où, ce télégramme une fois communiqué à la presse et publié par elle, M. Lloyd George a demandé à M. Montagu sa démission, alléguant que sa publication était intempestive et pouvait gêner le gouvernement britannique au cours de la discussion qui allait avoir lieu à Paris tôt après.

Cette raison est-elle la vraie, ou encore la seule? et ne doit-on pas penser que le télégramme de lord Reading est venu contrarier certains projets échaudés par le Premier britannique et par le ministre des Affaires étrangères? Ceux-ci, en réalité, ne peuvent pas se résigner à reconnaître que leur politique orientale n'a été qu'une longue série d'erreurs; ils ne veulent pas abandonner certaines ambitions ni consentir à tous ces sacrifices que leur demande le vice-roi des Indes, fidèle interprète des vœux unanimes des populations de l'Empire.

Ont-ils tort? ont-ils raison? L'avenir le dira, et sans doute assez prochainement. Ce que, dans tous les cas, il faut faire dès aujourd'hui, c'est constater l'importance de la dépêche de lord Reading. Pour qui suit avec soin les affaires de l'Inde, pour qui a noté au jour le jour les avertissements répétés que divers groupements importants, que des assemblées politiques, que des personnalités considérables du pays ont inlassablement fait entendre, ce télégramme est la synthèse de toute une histoire, un avertissement de réelle gravité et de très sérieuse portée. Le ministre compétent, M. Montagu, ne s'y est pas trompé, pour sa part, et il l'a dit de la façon la plus nette; d'autres n'ont pas fait comme lui, et ne veulent pas en tenir compte. Quelle responsabilité que la leur! et comme il faut souhaiter les voir changer d'avis! En se refusant à comprendre la portée du télégramme de lord Reading, en effet, le gouvernement britannique commettrait une faute qui pourrait coûter cher à l'Angleterre, mais dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être imputée au vice-roi ni au gouvernement de l'Inde.

HENRI FROIDEVAUX.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES SUR LA CILICIE

Valeur agricole du vilayet d'Adana

Les événements qui se sont déroulés depuis bientôt deux ans sur le pourtour montagneux de la Cilicie ont appelé et retiennent encore l'attention publique sur cette partie de l'Anatolie. Cette attention avait, elle a toujours un motif politique et humanitaire, mais là ne devrait pas être sa seule raison d'être. Les possibilités économiques qu'offre le pays sont très grandes; aussi convient-il de les rappeler et de les préciser ici.

Aux temps antiques, alors que successivement les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains se la disputèrent, la Cilicie débordait largement les limites de l'actuel vilayet d'Adana. De nos jours, ce nom de Cilicie paraît plus particulièrement réservé à la vaste plaine qui, limitée au Sud et au Sud-Est par les rives du golfe d'Alexandrette, est dominée au Nord par le Taurus, dont les cimes neigeuses émergent des sombres forêts de pins et de cèdres qui couvrent cette masse chaotique. Administrativement cependant, les mots de Cilicie et de vilayet d'Adana se confondent pour désigner une même partie de l'empire ottoman, en Asie Mineure, qui mesure une superficie approximative de 41.000 kilomètres carrés, sensiblement égale à l'ensemble de sept de nos départements. De cette superficie de 41.000 kilomètres carrés, plus de la moitié — à peu près 2.400.000 hectares, dont la majeure partie située dans la plaine — est susceptible d'être mise en culture, mais la faible densité de la population, qui est de 450.000 habitants, plus que tout autre motif, fait obstacle au développement rapide de la production et c'est à peine si un tiers environ de la superficie cultivable est actuellement en état de produire.

Bien qu'il soit coutume de parler de la plaine cilicienne, celle-ci est en réalité un chapelet de plaines, allongé de l'Ouest à l'Est. D'abord, la plaine maritime ou littorale qui, de Mersine aux pentes du djebel Missis, émerge à peine au-dessus de la Méditerranée; elle est cultivée sur plus de la moitié de la superficie, renferme la majeure partie de la population du vilayet et contient les villes importantes de Mersina, Tarsous et Adana; puis la plaine haute de Djihan-Anavarza, d'un niveau plus élevé que la précédente, étalée au fond du golfe d'Alexandrette vers le Nord, jusqu'à Sis; elle est en grande partie déserte et ne contient que deux centres importants, Djihan et Sis; enfin la plaine d'Osmanié, sorte de cuvette en partie marécageuse.

Le sol, constitué dans sa presque totalité d'alluvions de nature diverse, principalement basal-

tique, qui ont comblé la partie septentrionale d'un golfe ancien, gagne sans cesse sur les flots de la Méditerranée; Tarsous, à une vingtaine de kilomètres de celle-ci, était jadis un port de mer; Strabon a prédit que quelque jour l'île de Chypre serait réunie à la terre ferme. Si l'analyse chimique donne des preuves scientifiques de la richesse de ce sol d'alluvions, pratiquement celle-ci est attestée par la luxuriance de la végétation qui s'y développe : les luttés dont la Cilicie a été le théâtre depuis plus de quatre siècles avant l'ère chrétienne, si elles étaient motivées par son importance comme carrefour de routes militaires et commerciales, ne l'étaient pas moins par son importance comme région de production et les nombreuses ruines grecques, romaines, byzantines, qui parsèment son sol attestent encore le haut degré de prospérité qu'elle avait atteint durant les périodes de calme.

Trois fleuves d'une importance inégale : le Cydnus, le Seihoun, le Djihan, la parcouraient, alimentés par les neiges qui, toute l'année durant, couvrent les hautes cimes du Taurus; leur débit ne tarit jamais. A l'étiage, ils roulent encore un volume d'eau suffisant pour que les Allemands, sans envisager la construction de barrages-réservoirs et en utilisant seulement les eaux du Cydnus et du Seihoun, aient pu dresser un avant-projet d'irrigation couvrant 150.000 hectares. Nul doute que si le projet eut été étudié avec plus d'attention, en tenant compte de la nature du sol et du régime des pluies, la superficie appelée à bénéficier des bienfaits de l'irrigation eut été considérablement plus étendue.

Le climat, sensiblement plus chaud que celui de l'Algérie, est analogue à celui de l'Égypte, mais plus humide et avec des chutes de pluie plus abondantes et mieux réparties. De ce fait, l'agriculture, moins étroitement dépendante de l'irrigation, peut se développer plus aisément et avec plus de liberté que dans la vallée du Nil. Ce développement s'accomplit d'ailleurs sous l'impulsion donnée par une population progressive et active qui se rend parfaitement compte de l'avenir réservé à la région qu'elle occupe et a hâte de lui voir jouer le rôle auquel la nature semble l'avoir destinée en la dotant de facteurs naturels favorables à une abondante production et en la plaçant à proximité de nations industrielles puissantes.

Turque au point de vue politique, la Cilicie est habitée par un mélange de races parmi lesquelles domine cependant la race turque; juxtaposées à celle-ci, des colonies importantes et prospères de Grecs et d'Arméniens animent l'ensemble d'un esprit de progrès qui permet d'augurer que toute action en faveur du développement économique du pays sera activement secondée. Des Ansarieh, des Kurdes, des Chaldéens, des Tcherkesses, s'ajoutent à la masse de la population sédentaire, chaque année vers la fin du printemps et au début de l'été, pour faire face aux besoins en main-d'œuvre de la moisson et du sarclage des champs de cotonniers et de sésame. C'est une population flottante de 60.000 à 80.000 personnes

qui, en majeure partie viennent de l'est du Kurdistan; mais de la Syrie, du massif montagneux des Ansarieh et des districts qui bordent au nord les vilayets d'Adana et d'Alep viennent aussi quelques milliers de travailleurs. On évalue à 4.000 ou 5.000 le nombre de ceux-ci qui viennent des Ansarieh.

C'est grâce à la présence des colonies grecques et arméniennes qu'il s'est développé, parmi la population cilicienne, un esprit d'initiative qui s'est manifesté par l'introduction d'un matériel agricole moderne puissant, par un développement rapide de la culture du coton et des céréales, par l'implantation d'industries diverses.

Le développement de la culture a pu se produire grâce à la migration temporaire des Kurdes et des Ansarieh. Mais la main-d'œuvre flottante que fournit cette émigration temporaire est déjà insuffisante pour que l'agriculture fasse un nouveau pas en avant. De plus en plus, les agriculteurs se préoccupent de compléter leur outillage agricole et d'améliorer leurs méthodes d'exploitation du sol et, par le désir même qu'elle a de progresser, la Cilicie ouvre un débouché important à l'industrie des machines agricoles.

Sous l'influence du développement agricole et industriel de la Cilicie, il s'est formé dans le vilayet d'Adana des villes d'importance variable. Mersina, le port de la Cilicie, qui compte environ 20.000 habitants, est une ville essentiellement commerciale, bien qu'elle possède quelques usines; sa prospérité date de l'année 1886, époque à laquelle est entrée en service la ligne ferrée Mersina-Adana, construite par les Français avec des capitaux en majeure partie français et qui, en 1906, est passée sous le contrôle allemand. Le port de Mersina, bien qu'imparfaitement outillé, manipule bon an, mal an, 200.000 tonnes de marchandises et, en plus des produits de la Cilicie, exporte les produits de l'Anatolie. C'est, après Smyrne, le port le plus important de la côte méridionale de l'Asie Mineure.

A côté de Mersina, voici Tarsous, où naquit saint Paul, que visita Cléopâtre, où séjourna Alexandre, malade des suites du bain qu'il prit dans le Cydnus. Ce qui, plus que ces souvenirs de l'antiquité, intéresse l'heure présente, c'est que Tarsous, compte environ 25.000 habitants, possède deux usines de filature et tissage de coton, dont l'une est pourvue d'un moteur de 800 HP. et peut occuper 1.500 ouvriers, des scieries, des minoteries, des égrenages de coton, une fabrique de glace, une usine hydro-électrique.

De ces usines, les unes fonctionnent à la vapeur, les autres — et c'est le plus grand nombre — utilisent la force hydraulique du Cydnus. Et quand l'eau a fourni à l'industrie la puissance qu'elle est susceptible de donner, elle s'en va achever son œuvre bienfaisante dans l'irrigation des vastes jardins maraîchers et fruitiers qui encerclent la ville et forme dans la plaine un oasis de verdure que domine le « Gueuslâk Kâlêh », au pied duquel git le « Dursuk Tach », le tombeau de Sardanapale.

Adana, la capitale du Vilayet, la vieille colonie romaine, dont le pont de pierre qui enjambe encore le Seihoun fut construit par l'empereur Adrien, compte environ 100.000 habitants. Comme à Tarsous, des usines nombreuses s'y sont créées, qui emploient une importante main-d'œuvre, principalement arménienne. Nul doute qu'avec le développement agricole de la Cilicie le nombre de ces usines augmente, l'agriculture leur fournissant exclusivement la matière première qu'elles transforment. Comme à Tarsous, des jardins maraichers et fruitiers entourent la ville et s'échelonnent le long des berges du fleuve, mais malheureusement l'eau du Seihoun n'est point utilisée aussi intensivement que celle du Cydnus.

Mersina, Tarsous, Adana, marquent la limite septentrionale de la vaste plaine maritime dans laquelle les champs de blé et d'orge alternent avec les champs de coton et de sésame. Là, successivement, le travail des charrues à vapeur, des moissonneuses, des batteuses, manifeste l'activité agricole de ses habitants.

Au delà d'Adana, Missis, l'ancienne Mopsueste, voit chaque année, en avril, passer sur son pont de pierre, en rangs pressés, le bétail de la plaine qui transhume vers les pâturages de la montagne; Djihan, à l'orée de la vaste plaine haute, compte 12.000 habitants, au nombre desquels deux bons Français, MM Sabattier et Daudet, qui, fixés là depuis quelque trente-cinq ans, ont fondé une usine d'égrenage de coton, une minoterie, une fabrique de glace, et ont su faire aimer la France par la population musulmane. Plus au Nord, Sis, l'ancienne capitale des rois Arméniens, dominée par les imposantes ruines du château-fort des Lusignan, possède aussi plusieurs usines. Plus à l'Est enfin, voici Osmanié, dont les maisons émergent des jardins.

C'est sous l'influence du développement agricole et industriel de la Cilicie, avons-nous dit, que se sont formées les villes que nous venons d'énumérer; mais comme, à de rares exceptions près, les usines ciliciennes ne sont que des usines de transformation de produits agricoles, on peut dire que la Cilicie vit de son agriculture et que l'accroissement de sa prospérité est fonction de l'extension de ses cultures. Et celles-ci peuvent s'étendre, puisqu'à peine un sixième de la superficie cultivable est actuellement en valeur.

Dotée de conditions naturelles qui lui permettent de donner tous les produits que l'on récolte sur la rive méridionale de la Méditerranée, la Cilicie est cependant plus particulièrement caractérisée par son aptitude à produire sur une vaste échelle du coton, des céréales, des légumineuses alimentaires.

Sur les 2.400.000 hectares qui forment sa superficie cultivable, environ 1.600.000 hectares sont, de par leur situation, en état d'être cultivés en coton et, comme l'assolement biennal est l'assolement pratiqué en Cilicie, 800.000 hectares peuvent, chaque année, produire la précieuse

fibres dont les produits manufacturiers s'arrachent maintenant à prix d'or les faibles quantités que laisse disponibles l'industrie des pays producteurs. Or, si on remarque que, dans la Basse-Egypte, la superficie cultivable est de 2.200 000 hectares (dont un tiers seulement peut chaque année être cultivé en coton, en raison de l'assolement triennal adopté dans la vallée du Nil), on voit que l'étendue du champ cotonnier cilicien ne le cède en rien à celle de son voisin d'Egypte. La production moyenne de coton en Cilicie est de 250 kilogrammes par hectare; 800 000 hectares pourraient donc produire 200.000 tonnes. Mais il n'est pas défendu d'espérer que, grâce à l'amélioration des méthodes culturales, grâce à la sélection des semences, grâce aussi à l'établissement d'un réseau d'irrigation et à l'accroissement de la population qui permettraient l'introduction de variétés meilleures et de plus grand rendement que la variété indigène, la production pourrait être sensiblement augmentée. Les efforts que l'on tentera d'ailleurs en vue d'améliorer cette culture seront vraisemblablement accueillis avec faveur et activement secondés par la population agricole qui, en 1914, a produit 135.000 balles de coton pesant environ 27.000 tonnes.

En cette même année 1914, le blé et l'orge ont produit 150.000 tonnes dont près de la moitié a été exportée. La culture des céréales, liée par assolement à celle du coton, suivra vraisemblablement le progrès de celle-ci; on peut espérer qu'un jour viendra où, aux 800.000 hectares cultivés en coton correspondront 800.000 hectares cultivés en céréales qui, au rendement moyen de 1.500 kilogrammes par hectare, donneront 1.200 tonnes.

Resteront 800.000 hectares qui se départageront les cultures de légumineuses et fourragères, d'arbres fruitiers divers.

Les possibilités de production de la Cilicie sont donc considérables; il en est de même de ses possibilités d'exportation, car la nature topographique de son sol est telle qu'elle permet, sur une vaste étendue, l'emploi d'un matériel agricole puissamment actionné par des moteurs et, par cela même, la densité de sa population rurale peut rester faible sans que son développement agricole en souffre outre mesure.

L'agriculture n'est point la seule source de prospérité de la Cilicie. L'élevage, déjà représenté par de nombreuses têtes de bétail, est possible par l'établissement de pâturages artificiels ou par l'aménagement des pâturages naturels de la montagne.

Le Taurus fournit aussi son contingent de ressources naturelles; chutes d'eau dont il sera possible d'utiliser la force au profit des villes, de leur éclairage et de leurs usines; forêts de pins et de cèdres dont l'exploitation rudimentaire peut être améliorée et fournir un rendement bien supérieur à celui de l'heure actuelle; gisements métallifères reconnus, mais dont la prospection

méthodique n'a point encore révélé l'importance. Le long de la Méditerranée, des salines étendues et des pêcheries importantes s'ajoutent encore à cette nomenclature des ressources ciliciennes. Une voie ferrée constituée par la ligne Mersina-Adana prolongée par le tronçon du Bagdadbahn qui va d'Adana au Bagtché, forme en quelque sorte l'artère de la Cilicie par où s'écouleront vers le port d'embarquement les produits de son agriculture; elle sera un facteur puissant de son développement. Déjà la section Mersina Adana a fait ses preuves. Grâce à elle la culture a pu s'étendre facilement dans la plaine littorale; grâce à elle, les produits obtenus ont eu un écoulement facile vers la mer; grâce à elle, Mersina a pu devenir en quelques années une des villes commerciales les plus importantes de l'Asie Mineure.

La Cilicie est dotée des conditions naturelles les plus favorables à la création d'un centre de production agricole de première importance; les moyens matériels, bien qu'incomplets, d'exporter les produits de son sol et de ses industries ne lui manquent pas; elle aspire avec impatience au régime politique qui, en toute quiétude, lui permettra de mettre en œuvre les ressources qu'elle tient de la nature.

ABOLITION DU COURS FORCÉ EN INDOCHINE

Le cours forcé, que le Gouvernement de l'Indochine avait dû décréter en mars 1920, vient d'être aboli. Depuis le 1^{er} janvier dernier les billets émis par la Banque de l'Indochine sont à nouveau échangeables à ses guichets contre du numéraire.

Il est intéressant d'étudier les raisons qui avaient obligé notre Colonie à abandonner la circulation métallique et l'opération qui a permis de la rétablir. On en peut tirer des enseignements utiles pour nos finances métropolitaines et constater les résultats reconfortants que donne une politique financière sage et persévérante.

**

C'est la hausse du métal argent, aggravée encore par la dépréciation du franc, qui avait obligé notre Colonie à recourir au cours forcé en 1920.

L'étalon monétaire de l'Indochine est, comme on le sait, la piastre argent de 27 grammes à 900 pour 1000 de fin. Son cours théorique est fonction du cours de l'argent.

Or l'argent, par suite des perturbations produites par la guerre, a subi dans ces dernières années une hausse et des fluctuations considérables. Le tableau suivant donne les prix maxima et minima en pence, pour la période qui nous intéresse, de l'once standard sur le marché de Londres.

	1913	1918	1919	1920	1921
Plus haut....	29 3/8	49 1/2	79 1/8	89 1/2	43 3/8
Plus bas.....	25 15/16	42 1/2	47 3/4	38 7/8	30 5/8
Ecart des prix.	3 7/16	7	31 3/8	50 5/8	12 3/4
Prix moyen..	27 9/16	47 9/16	57 1/16	61 1/2	36 7/8

Les causes générales de cette hausse furent l'arrêt de la production de ce métal au Mexique par suite de la situation trouble de ce pays, les énormes besoins de numéraire des belligérants et les achats importants d'argent de l'Inde et de la Chine.

En temps normal une telle hausse aurait eu pour effet d'arrêter les exportations, car elle augmentait considérablement le coût des produits indigènes; et d'accroître les importations, car le pouvoir d'achat de la piastre devenait plus grand. Ces deux conséquences, agissant comme des freins, auraient ralenti la hausse de l'argent.

Mais, par suite de la guerre, les belligérants avaient d'énormes besoins de matières premières qu'il fallait satisfaire à n'importe quel prix et ils se trouvaient dans l'impossibilité de les régler en marchandises. On remarquera d'ailleurs, dans le tableau ci-dessus, que l'argent a atteint ses plus hauts cours en 1919 et 1920. En 1914, le cours moyen de l'argent n'avait été que de 25 5/16 et il avait même baissé à 23 11/16 en 1915. C'est en effet seulement après la fin des hostilités que les belligérants ont pu disposer d'un tonnage de navires suffisant pour aller jusqu'en Extrême-Orient chercher les matières premières dont ils avaient besoin et que les conséquences de ces achats se sont fait pleinement sentir.

Elles furent particulièrement graves en Indochine car la piastre, qui valait environ 2 fr. 50 dans le premier semestre de 1914 et 4 fr. 50 en janvier 1919, atteignait 12 francs en décembre de cette même année et 16 fr. 50 le 13 février 1920.

Or, les besoins qu'on avait de cette monnaie, pour régler les achats effectués dans notre colonie, augmentaient parallèlement avec sa hausse. Les billets en circulation en Indochine, qui représentaient \$ 39 millions au 31 décembre 1918, s'élevaient à \$ 50 millions au 31 décembre suivant, à \$ 75 millions au 31 décembre 1920.

Comme nous l'avons dit plus haut, le 27 mars de cette dernière année, un an et demi après l'armistice, le Gouvernement de l'Indochine, qui avait pu jusqu'alors traverser la période de guerre sans difficultés monétaires, était obligé de déclarer le cours forcé. L'argent était à ce moment à 84 pence l'once à Londres et il était d'ailleurs impossible de s'en procurer car les Etats-Unis, qui seuls disposaient d'un surplus de ce métal, avaient soumis son exportation à des autorisations difficiles à obtenir. Le cours forcé n'était d'ailleurs envisagé que comme une mesure de fortune destinée à parer au plus pressé et à préparer une réforme monétaire.

Elle était particulièrement difficile à effectuer à un pareil moment comme les événements le prouvèrent. La Commission chargée de mettre sur pied cette réforme conclut à l'adoption d'un étalon

d'or, c'est-à-dire à la création d'une piastre or d'une valeur d'environ 3,50 à 4 francs or; mais au maintien comme monnaie fiduciaire d'une piastre argent, d'un poids moindre que la piastre française actuelle, et qui aurait un pouvoir libérateur illimité.

Cette réforme ne put être exécutée, car, au moment où la Commission déposait son rapport, la baisse de l'argent fin et celle du franc ramenaient la valeur intrinsèque de la piastre argent, par rapport à la piastre or, au-dessous du cours de 3,50 à 4 francs or envisagé (1) et l'instabilité du marché de ce métal rendait dangereuse toute fixation d'un cours de stabilisation.

En réalité, il n'est pas à regretter pour notre Colonie que la réforme n'ait pu aboutir car l'Indochine a de grands avantages à conserver un système monétaire basé sur l'étalon d'argent. Il ne faut pas oublier qu'en temps normal, c'est la Chine qui est son plus gros client et que son commerce est favorisé par le fait que le système monétaire de ce pays est toujours l'étalon d'argent. D'ailleurs cette monnaie a eu, en réalité, l'heureux effet de stabiliser le prix des denrées en Indochine, car son pouvoir d'achat par rapport à l'or a subi des variations parallèles aux cours de ces denrées. C'est-à-dire que l'argent étant une marchandise comme les autres, sa hausse et sa baisse ont coïncidé avec la hausse et la baisse des denrées et par conséquent il n'y a pas eu de crise économique dans notre colonie pendant la guerre; car le pouvoir d'achat de la piastre est demeuré beaucoup plus constant que celui des autres monnaies.

Dans ces conditions, sans essayer d'effectuer une réforme que l'instabilité économique du monde pouvait rendre dangereuse il fallait avant tout revenir à une circulation métallique normale.

Pour cela, il fallait effectuer des achats d'argent. La baisse de ce métal, qui, en 1921, est revenu au cours moyen de 36 pence 7/5 l'once, rendait possible la reconstitution de la réserve métallique de l'Indochine. Encore fallait-il procéder avec la plus grande prudence et dans le plus grand secret aux achats considérables qui étaient nécessaires pour ne pas influencer le marché qui, après les terribles secousses de ces dernières années, est devenu très nerveux.

L'Indochine avait acheté à la fin de 1921 l'équivalent de 32.500.000 piastres et cette opération qui s'est étendue sur toute l'année a été effectuée sans amener aucune perturbation sur le marché. Ces achats étaient destinés à rembourser à la Banque de l'Indochine le solde débiteur en piastres d'un découvert que le Gouvernement avait contracté pendant la guerre. A la fin de l'année dernière, sur une commande de 14 millions, 6 millions de

(1) En août 1920 le Gold Dollar valait 15 fr. papier ce qui aurait fait ressortir une piastre étalon, sur la base de 4 fr. or, à fr. papier 11,58. La piastre française de commerce était déjà redescendue au-dessous de ce cours.

Le 9 juin 1920, l'argent avait baissé à New-York jusqu'à l'équivalence de fr. 3,50 or; la moyenne de juin avait été de fr. 3,72 or.

piastres avaient déjà été frappées et versées à la Banque de l'Indochine. Comme cet Etablissement détenait alors 13 millions 1/2 de piastres, son encaisse métallique se trouvait élevée à 19 1/2 millions de piastres en espèce et, sans tenir compte des retraits, devrait être de 27 1/2 millions à la fin de la frappe actuelle. Ces ressources étaient suffisantes et le 1^{er} janvier 1922 le cours forcé était aboli en Indochine.

Un retour aussi rapide à la monnaie saine n'a pu être possible que parce que la situation économique de notre Colonie est des plus prospères, mais cette opération fait le plus grand honneur à l'administration et à la Banque qui l'ont menée à bien.

Il n'est pas moins remarquable que, pendant la période d'application du cours forcé, les billets de notre Banque d'émission ont continué à circuler dans les milieux indigènes sans que le métal ait fait une prime importante sur la monnaie de papier; il faut noter aussi que, depuis son abolition, les demandes de numéraire ont été inférieures aux prévisions. Rien ne saurait mieux prouver la confiance que la Banque de l'Indochine a su inspirer aux Annamites et aux Chinois.

LA PÉNÉTRATION AMÉRICAINE DE LA CHINE PAR L'ÉCOLE

L'ŒUVRE DES Y. M. C. A.

Un des événements les plus marquants en Extrême-Orient durant la dernière décennie est l'emprise des missions religieuses protestantes sur le milieu social chinois.

Cette emprise a été acquise, avant tout, par l'École, par l'Enseignement direct, pratique, dans toutes les branches de l'activité humaine, même politique.

Jamais œuvre de propagande n'a embrassé plus large objectif sur un aussi vaste territoire. En effet, l'effort d'éducation des missions protestantes, bien loin d'être uniquement religieux, a des buts très nets d'action sociale, évolutive, de transformation, non seulement dans l'ordre moral mais encore dans le domaine politique et économique. On peut même dire sans exagération que les missions américaines et en particulier la Y. M. C. A. ont, comme principal but, l'évolution politique de la Chine, la création de ce qu'elles appellent avec émotion « une grande Démocratie ».

Au Japon, dans ce Japon si personnel, si fortement défendu par sa vieille armure féodale, pareille œuvre, on peut l'affirmer, leur est depuis longtemps apparue comme une entreprise désespérée: aussi tout leur effort s'est-il définitivement porté sur la Chine.

La Y. M. C. A. a donc pour objectif de muer la Chine en une vaste démocratie dont le meilleur

modèle serait la Grande République des Etats-Unis. Cet objectif, d'un puissant intérêt mais si lourd de difficultés, n'a pas effrayé l'audace anglo-saxonne servie à la fois par son idéalisme et par sa vue pratique des choses. Heureux mélange dont les Latins apprécient mal la valeur féconde.

Son idéalisme : l'Américain a voulu faire œuvre pie, convertir la Chine aux grands principes de la moralité chrétienne ; et sur ces principes bâtir une Société nouvelle, libérée de toute tendance militariste, se développant dans l'ordre, la paix, sous l'égide de la toute puissante République de race blanche si soucieuse d'un juste équilibre dans le Pacifique.

Sa vue pratique des choses, son réalisme : l'Américain a voulu faire de la Chine un grand marché — pour lui-même d'abord, si vous voulez — un marché stable, d'un avenir sûr tant pour l'importation que l'exportation, mais capable surtout d'absorber le trop plein d'une production industrielle dont l'Europe, en temps ordinaire, n'aurait guère besoin.

Tels ont été et tels restent les deux grands buts de la propagande Américaine en Chine : et pour les réaliser la Y. M. C. A. en particulier, ne craint point de déclarer que son « main work is that of training coming leaders », c'est-à-dire qu'elle ne vise rien moins qu'à éduquer, contrôler les hommes nouveaux qui transformeront la Chine, en feront une vaste démocratie.

Nous verrons jusqu'à quel degré la Y. M. C. A. a réussi : la Révolution de 1911, avec ses conséquences passées et présentes, nous éclairera pleinement. Quoi qu'il en soit, un des résultats tangibles de son effort est l'influence acquise sur l'élite sociale chinoise et l'usage par celle-ci de la langue anglaise, même dans ses manifestations à l'extérieur. Aussi cette langue, déjà très répandue dans les milieux commerciaux d'Extrême-Orient, a-t-elle considérablement accru son emprise par sa pénétration dans les milieux scolaires officiels et autres du vieil Empire.

Une réalisation, de grande portée encore, de l'effort américain est l'introduction, le développement rapide en Chine de la culture physique, inconnue jusque là ou plutôt méprisée depuis des siècles par la classe dirigeante, par les lettrés. Dans certaines études, d'ordre psycho-social, que j'ai publiées sur la Chine, j'ai fréquemment insisté sur cette erreur de l'éducation chinoise, une erreur qui lui a coûté très cher, a failli même lui coûter l'indépendance.

Ce n'est pas tout : le missionnaire anglo-saxon, la Y. M. C. A. veulent éduquer la femme chinoise, la libérer de son milieu social, d'entraves millénaires qui en font la servante plutôt que la compagne de l'homme. Ils entendent la modeler sur la femme chrétienne démocrate, en faire l'âme du foyer et non plus une simple procréatrice répudiable à volonté. Entreprise très risquée, dangereuse et capable de ruiner toutes les autres œuvres si elle n'est menée avec la plus extrême prudence.

La Y. M. C. A. a commencé naturellement par

le haut et non par le bas, s'adressant aux classes supérieures.

Mais pour permettre de saisir toute l'importance de l'effort religieux anglo-saxon, de celui de l'Américain en particulier, il devient nécessaire de fournir quelques renseignements sur l'organisation de leurs moyens de propagande, sur l'œuvre scolaire, qui les résume tous ; l'œuvre hospitalière n'étant qu'un adjuvant, une manifestation de charité sans grande portée sur le Chinois.

Si les Anglais ont une large part dans l'œuvre éducative des missions protestantes en Chine, en particulier par l'organisation de la « Central China Educational Association », il n'y a aucun doute que, depuis la guerre, les Etats-Unis ont gagné rapidement du terrain, à un degré tel que les porte-paroles de l'expansion britannique en Extrême-Orient lancent un cri d'alarme, et signalent une véritable invasion, par les missions américaines, de l'immense bassin central en particulier, zone autrefois classée d'influence anglaise.

On peut dire que 60 pour 100 des étudiants fréquentant les Ecoles protestantes sont sous le contrôle des Missions américaines. En 1916, celles-ci ne comptaient pas moins de 112.386 élèves dont les deux tiers du sexe masculin.

Ces élèves étaient distribués dans plus de 4.000 écoles, dont 14 se classent comme collège et 4 comme Université, sans oublier les écoles professionnelles, d'utilité si directe.

En plus de ces écoles qui sont leur propriété exclusive, les Missions Américaines collaborent activement, en pleine fraternité, avec certaines puissantes organisations protestantes, anglaises et canadiennes.

C'est à Changhaï, dans cette énorme cité internationale, au débouché de l'immense bassin du Yang-Tsé qui ne compte pas moins de 150 millions d'âmes, que les missions américaines ont réalisé leur plus belle avance au point de vue enseignement.

Sur les 469.231 élèves qui ont passé dans les diverses écoles protestantes (primaires, secondaires et supérieures), de 1876 à 1915, les Etats-Unis revendiquent un pourcentage de 53 pour 100 contre 38 seulement aux Anglais et Canadiens ; et un peu plus de 8 pour les Missions de l'Europe Continentale.

Remarque importante : Sur ce total d'élèves, 92 pour 100 ont été instruits par le canal de la langue anglaise.

En ce qui concerne les « High schools » américaines, elles ont vu passer 37.000 élèves, de 1900 à 1915, dont 3.720 ont parachevé leur éducation dans les collèges des mêmes missions.

Leur institution scolaire la plus importante est l'Université de « Saint John », située à Jessfield, près de Changhaï. Elle a été incorporée sous le régime du district de Columbia et, de par cette charte, se trouve autorisée à conférer les mêmes diplômes que les grandes Universités américaines. Avec son annexe de « Saint Mary's Hall » pour les jeunes filles, elle représente la plus vaste institution de ce genre en Chine et la mieux outillée ; la

valeur de son matériel spécial est estimée à pas moins de 325.000 dollars or avec une provision de 50.000 autres dollars pour son entretien.

Dans le Sud, dans la grande cité intellectuelle et Commerciale de Canton, c'est le « Christian Collège » qui représente l'effort éducatif américain. L'enseignement y est très varié : depuis celui de la « primary School » jusqu'à celui de la « High School » où l'élève reste 5 ans après 3 années d'école secondaire.

La moyenne des élèves est de 500 pour l'ensemble des cours.

Il existe, toujours dans le Sud, un Collège pour jeunes filles : « The women's Collège of S. China », celui-ci anglo-américain et situé à Fou Tcheou.

De même dans le Nord, à Pékin, les missions anglaises et américaines se sont entendues pour fusionner leurs grandes écoles et créer la « Pékin University ».

En dehors de l'étude de la Bible et de la langue anglaise, on y enseigne les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, la philosophie, l'histoire, la géographie, etc...

« The North China Union Women's College », organisé sur le modèle de celui de Fou Tcheou, est une école supérieure pour les jeunes filles de la société.

Naturellement, dans les grandes cités de Tien-Tsin, Tsi Nan, Si Ngan fou, Tchen Tou ou dans celles de la région centrale si peuplée : Han Keou, Kiou Kiang, Nankin, Sou Tcheou, Hang Tcheou, les missions américaines ont d'importantes écoles ou collèges.

A Han Keou-Wou Tchang, à Nankin, à Tsi Nan et Tchen Tou il y a même des Universités : la Bone University, à Han-Kéou et la Nan-Kin University à Nan-Kin, entièrement américaines ; les deux autres « Unionistes », c'est-à-dire anglo-américaines surtout.

La Y.M.C.A. et sa sœur jumelle la Y.W.C.A. ont aussi leurs écoles, écoles de sciences appliquées à l'hygiène, hygiène individuelle, mais aussi urbaine et rurale dans ses réalisations pratiques ; transformation des cités, travaux de voirie, d'assainissement de toute sorte.

Ces écoles sont en même temps de vrais gymnases, où la culture physique est l'objet de toutes les attentions, et développée au maximum chez la jeune fille aussi bien que chez le jeune homme. Tous les jeux de plein-air américains, régulièrement appliqués et suivis, sont en train de transformer une jeunesse étioyée, en voie de dégénérescence physique : celle des hautes classes, c'est-à-dire l'élite intellectuelle.

La Y. M. C. A., dont les 4/5 du personnel sont américains, va plus loin encore : elle considère qu'elle doit modeler l'âme agissante autant que le corps. (moulding through education the coming life of China), ainsi qu'elle l'affirme hautement. Aussi les sciences politiques font-elles partie de son enseignement.

Même la femme est l'objet de sa sollicitude,

cette femme qui jusqu'ici n'existait pas socialement : « pour chang souan », ne comptait pas », ainsi que tout bon Chinois vous le disait, en dénombrant pour vous ses enfants, ses fils, jamais ses filles ou ses femmes.

Donc la Y. M. C. A. et sa sœur jumelle ont l'objectif très net, le but quelque peu troublant et hérissé de difficultés auquel j'ai fait allusion : *transformer la Chine socialement et politiquement.*

Il me reste à parler de l'œuvre médicale des missions américaines : elle est considérable.

Le corps médical compte 310 médecins et nurses, non compris de nombreux auxiliaires chinois. Il dispose de 204 hôpitaux et de 129 dispensaires dispersés dans tous les grands centres du vaste territoire.

Son organisation la plus remarquable est celle qui est sortie de la fondation Rockefeller : la « China Medical Board » (1915), qui vient de créer une école de médecine à Pékin et une autre à Changhaï.

La « Medical Board », fusion de toutes les sectes protestantes, mais avec prédominance américaine, dispose de fonds considérables fournis surtout par Rockefeller : deux millions de dollars or pour les dépenses de construction et d'équipement ; un million de dollars pour l'entretien annuel.

D'autres écoles et hôpitaux existent, naturellement, dans les grandes cités provinciales ; il est intéressant de signaler l'aide spéciale apportée à ces œuvres par les Grandes Universités des Etats-Unis.

Ainsi, à Tchang Cha (Hou Nan), l'Ecole de Médecine est entretenue par Yale ; à Changhaï, Harvard opère de même, mais en fusion avec la « China Medical Board ».

L'Université de Pensylvanie s'occupe de la Section Médicale de « Saint John University », dont il a été question.

D'ailleurs ces Universités, y compris la Columbia, ne s'intéressent point qu'à l'enseignement médical ; elles ont constitué des fondations pour tout enseignement supérieur et même créé des « fellowships » et des « scholarships » aux Etats-Unis pour les diplômés chinois.

Remarque intéressante : il existe une Ecole spéciale, le « Tsing Houa College » à Pékin, entretenu aux frais du Gouvernement Chinois ; et dont l'attribution est la préparation d'élèves à l'entrée dans les Universités Américaines. Cette faveur accordée aux Etats-Unis a pour origine l'abandon par ceux-ci de l'indemnité boxer.

Et ce n'est pas tout : une très heureuse création des Missions Américaines est le *Club*, avec salles de lecture, de jeux, et même dortoirs pour l'étudiant pauvre.

J'ai visité deux de ces Clubs : ils sont d'un grand confort et si bien adaptés à leur but que leur succès est complet.

Il est regrettable que nous n'ayons rien de pareil : c'est un centre d'attraction irrésistible.

Les principaux de ces Clubs sont : « The American Returned Student Club », si utile ; « The

Univ
Cant
class
de et
On
plitu
la so
E
3.000
deux
100 p
En r
altru
seign
Chine
cupe
their
Cet
celle
tion a
les-ci
de fra
ser, e
lars
13.88
lars.
de leu
autres
La
en Ch
toute
bien
qu'il
que p
Missi
portan
qu'ell
tholiqu
Il n
depuis
cette
nées
gioux
La
l'Aur
reman
organ
médec
école,
çais,
et étr
ment
effet,
même
nous p
contre
Il e
tain
Tien
luttan
enseig
ni aus
testan

University Club » et ceux des Y. M. C. A. à Canton, Tien Tsin et Pékin. Ils ont tous des classes du soir, dont l'une s'occupe spécialement de culture physique.

On peut maintenant se rendre compte de l'amplitude de l'œuvre de propagande américaine et de la solidité, de la puissance de son organisation.

En dehors de l'action métropolitaine, près de 3.000 missionnaires, professeurs, médecins, des deux sexes travaillent en Chine, sans compter les 100 professeurs ou moniteurs de la Y. M. C. A. En réalité, de ces 3.000 « pioneers of american altruism », la grande majorité se consacre à l'enseignement classique, à l'éducation des jeunes Chinois; le reste, soit 20 pour 100 environ, s'occupe de la propagande religieuse. « Education is their chief line of work », comme ils disent.

Cette organisation est donc très différente de celle des missions catholiques. Les moyens d'action aussi ne sont pas comparables: alors que celles-ci ne disposent guère que de quelques millions de francs, les missions américaines purent dépenser, en 1916, la somme énorme de 18.793.991 dollars or et les autres missions protestantes, 13.884.441 dollars, soit au total 32.678.402 dollars. En 1920, les missions catholiques reçurent de leur métropole 6 millions de francs environ, les autres, 50 millions de dollars or.

La lutte est donc bien difficile: c'est le triomphe en Chine de l'« Almighty » dollar. Il est juste toutefois de reconnaître qu'il a été généralement bien employé; et ce grand effort de propagande qu'il a permis ne pouvait être pleinement fécond que par l'Ecole. C'est bien par l'Ecole que les Missions Protestantes ont acquis toute leur importance, toute leur influence présente, par elle qu'elles ont si largement devancé les Missions catholiques.

Il ne s'ensuit pas que celles-ci n'aient pas fait, depuis quelques années, un sérieux effort dans cette voie, mais un peu tardivement, trop confinées qu'elles étaient dans leur prosélytisme religieux.

La France peut s'honorer de la belle création l'Aurore à Changhaï, institution de grand avenir, remarquablement dirigée et possédant déjà une organisation excellente pour l'enseignement de la médecine et des sciences appliquées. Cette grande école, qui représente si bien l'enseignement français, doit être l'objet de toute notre sollicitude, et être développée au maximum, fut-ce au détriment d'Ecoles secondaires. Nous n'avons plus, en effet, les moyens de disperser nos efforts: Ce n'est même qu'en les concentrant à bon escient que nous pourrions maintenir notre influence en Chine contre de si puissants concurrents.

Il existe encore dans les grands centres un certain nombre d'écoles, en particulier à Pékin, Tien Tsin, Han-Kéou, Canton, etc., mais si elles luttent avantageusement par la valeur de leur enseignement, elles ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi importantes que celles des missions protestantes.

Il me reste à citer les rares écoles, non religieuses que la France possède ou dirige en Chine.

C'est d'abord l'école professionnelle de Changhaï (ancienne école allemande), d'une véritable importance pour notre avenir industriel dans la vallée du Yang Tze. Elle mérite toute notre attention.

Plus anciennes sont les écoles de médecine de Tien Tsin, Canton et surtout Tchen Tou. Celle de Tien Tsin, aujourd'hui entièrement contrôlée par les Chinois, ne compte que deux ou trois professeurs français. Celle de Canton, doublée d'un hôpital, est entièrement nôtre; mais elle dispose de si peu de moyens qu'elle n'a pas pu se développer, malgré le dévouement des médecins, et fait piètre figure près des somptueux établissements des Missions Américaines.

Quant à l'Ecole de Médecine de Tchen Tou, fondée par moi en 1902, elle reste école officielle Chinoise, avec professeurs uniquement français. Elle est toujours prospère et compte une centaine d'élèves chinois. Les sujets de valeur qui sont sortis de cette école restent groupés, et nombreux sont ceux qui détiennent d'importantes fonctions officielles.

En ce qui concerne l'œuvre hospitalière en Chine, les Missions françaises ne peuvent être que louées pour l'effort réalisé, étant donnés leurs moyens pécuniaires.

A Tien Tsin, Pékin, Changhaï, Han Keou, Tchen Tou, Canton, etc., existent de grands hôpitaux qui font honneur à leur esprit d'altruisme, dégagé de tout souci confessionnel.

A Hong Kong, avec ses seuls deniers, la Procure Générale des Missions Etrangères, sous la vigoureuse impulsion du Père Robert, ce Grand Patriote qui, comme Monseigneur de Guébriant, a rendu tant de services à la cause française en Chine, la Procure a construit et entretient un hôpital de 500 lits, des plus modernes, où, faute de médecins français, seuls des Anglais pratiquaient. Heureusement, depuis l'an dernier, le Docteur Vadon, qui a une grande expérience de la Chine, est venu combler cette lacune.

En résumé, ce qui frappe l'observateur de la politique des Grandes Puissances en Chine, de leur effort d'emprise sur cette masse humaine, sur l'énorme marché qu'elle constitue; ce qui frappe, avant tout, c'est l'amplitude de la propagande américaine, son orientation nette vers l'Ecole, vers l'éducation politique, autant que sociale, des jeunes générations; et, pour l'accomplissement de cet ambitieux programme, des moyens d'action illimités.

Ces buts ont été résumés dans une phrase des plus éloquentes dans sa concision: « The entire work of American Missions in China is a service of brotherhood and Democracy ».

Mais cette maxime se complète par une autre qui mérite d'être méditée et pleinement comprise « Our end is to spread the Gospel of American ideas and ideals ».

On est fixé. Toutefois ces missionnaires si pratiques dans leur idéalisme se sont bien gardés de

s'adresser aux masses : ils ont tout de suite visé au sommet, porté leur effort vers les classes supérieures, dans la ferme intention de découvrir et de former les futurs leaders de la Chine.

La Y. M. C. A., à son tour, est donc entrée en ligne, est venu renforcer l'action des Missionnaires sous des apparences moins confessionnelles. Des apparences seulement, paraît-il, car sa propagande serait telle, par certain côté, que les Missions catholiques se sont vivement émues ; et il s'en est suivi une intervention directe de la Papauté dénonçant certaine propagande.

Serait-ce une offensive du protestantisme entre le catholicisme ? Nous le verrons bien.

Quoiqu'il en soit, la Y. M. C. A. poursuit fébrilement l'exécution de son programme « To reach students and leaders in thought and life ». C'est bien ce que j'exprimais au commencement : les Etats-Unis ont, comme ultime objectif, de guider, de contrôler la classe dirigeante et par suite la politique de la Chine. »

Nous ne discuterons pas cet audacieux objectif ; il peut être fécond. Tout dépend du mode d'exécution, car les moyens ne manquent pas aux Etats-Unis : aucune nation même n'en a autant à sa disposition. D'ailleurs l'Américain est incontestablement un réalisateur... chez lui. Mais s'est-il pleinement rendu compte que le Chinois est d'une autre race, d'un autre stock, comme il dit, lui Américain, et qu'il est vain d'espérer détruire, en quelque dix ans, un atavisme, des imprégnations millénaires ? Aussi n'est-il pas étonnant que de sérieuses erreurs aient été commises, ces dernières années ; et les événements n'ont que trop prouvé que les Missions Américaines étaient allées beaucoup trop vite dans leur effort extraordinaire de Démocratisation de la Chine.

Ces missions se vantent, en effet, d'avoir préparé, déclenché la Révolution de 1911, le renversement de la dynastie Mandchoue.

Quelques milliers de jeunes démocrates, très jeunes souvent, de vrais adolescents, ont saisi le pouvoir, se sont constitués ministres, gouverneurs, préfets, généraux, etc. Et le grand œuvre a commencé : Celui de faire brusquement surgir une Chine nouvelle du vieux sol impérial. Ils ne doutaient de rien, ces jeunes gens : on avait exalté leur orgueil déjà immense, on leur avait fait croire qu'en chacun d'eux sommeillait un Washington. Par contre, on oublia la totale inexpérience de ce jeune monde, on ne vit point que leur seule capacité était de l'ordre « verbal ». On oublia aussi l'immensité du territoire, le particularisme des provinces et surtout l'énormité de cette masse plébéienne, inerte, cristallisée dans des concepts millénaires, donc incompréhensive et par suite indifférente à tout ce qui n'est pas le riz ou le pain quotidien.

Et puis, est-ce qu'un vieux peuple change d'âme comme de chemise ? le rôle d'émancipateur, trop à la mode, est difficile, dangereux. Est-ce que la machine démocrate se crée, fonctionne au com-

mandement ? Que de soins et surtout que de temps il faut pour qu'elle rende.

En ce qui concerne l'expérience de 1911, on sait où en est aujourd'hui ce qui fut pompeusement appelé la Grande République Chinoise : Une pauvre épave roulant à tous les vents, à tous les courants ; le désordre, la guerre civile dans presque toutes les provinces, la rupture de l'unité ancienne, le Sud dressé contre le Nord, l'Ouest et l'immense région centrale cherchant une orientation, une base de stabilisation qui ne s'objective sous aucune forme.

En un mot, aujourd'hui, la Chine, sous le joug des Toukiuns (dictateurs militaires), se trouve en pleine régression, rejetée dans le vieux système féodal... rien ne sert de courir !

Les Américains ont d'ailleurs, à un certain degré, reconnu leur erreur et chez eux, dans les Universités, ont réussi à former quelques hommes d'une réelle valeur, pondérés et constructifs qui honorent la Chine et leurs Maîtres : tout le monde connaît Wellington Koo et C.-T. Wang.

Les Américains ont encore calculé juste en s'adressant aux classes sociales élevées, par suite les plus évoluées ; les Missions catholiques, elles, se sont trop cantonnées dans l'éducation des classes pauvres, donc sans influence.

Une réaction s'est toutefois produite, en particulier avec des écoles comme l'*Aurore*, mais il est nécessaire que ce changement s'accroisse rapidement.

En plus de leur action sur une certaine élite sociale, les Missions Anglaises et Américaines ont obtenu, par leur effort scolaire, ce grand résultat que leur langue, aujourd'hui est l'instrument admis pour tout enseignement supérieur de l'ordre scientifique, même dans les Ecoles du Gouvernement. Si l'on en croit les statistiques protestantes, 92 pour 100 des élèves des Ecoles professionnelles sont instruits en anglais et 8 pour 100 seulement en langue continentale européenne : français, italien, allemand.

On juge sans peine de l'énorme importance d'une pareille situation au bénéfice de la langue anglaise, plus internationale que jamais, en Extrême-Orient.

Il n'est donc que temps pour les missions catholiques de s'organiser, de s'unifier dans un effort commun ainsi que les protestants leur en ont donné l'exemple.

L'action dispersée de ces congrégations n'est plus seulement un obstacle à leur propagande par l'Ecole, mais un danger pour toute leur œuvre devant l'immense entreprise si fortement étayée, des Missions Anglaises et Américaines.

Et puisque les moyens pécuniaires sont réduits, ne conviendrait-il pas de concentrer son effort sur un très petit nombre de grandes institutions, dont la renommée attirerait les élites ? Elles se doubleraient d'écoles préparatoires où le français serait largement enseigné.

Il conviendrait aussi de faciliter la venue en France de quelques-uns des meilleurs élèves de ces écoles, pour y parfaire leur éducation et leur ins-

truction et devenir, en quelque sorte, les fils adoptifs de la science et de la culture françaises.

On renoncerait à ce système, de si faible rendement, sinon stérile, qui consiste à faire venir en France, par fournées, des milliers de jeunes Chinois, sans aucune sélection, sans aucune préparation, sans la connaissance même la plus élémentaire de notre langue. Des résultats sérieux peuvent-ils être escomptés de pareil désordre, d'une telle insuffisance dans la préparation d'une œuvre compliquée, difficile? Une préparation devrait se faire en Chine même, permettant ainsi un choix rigoureux des sujets par la connaissance de leurs capacités, de leur caractère surtout (1).

Il faudrait aussi en France se garder d'accorder des diplômes à des jeunes Chinois qu'on a dû récemment, pour de graves raisons, renvoyer de Lyon chez eux en plein cours d'études : 200 élèves environ. Ces élèves dévoyés, rentrant en Chine avec si peu de science, de *face*, s'arrangeront pour retrouver celle-ci à nos dépens : on devine en effet ce que leur dangereuse façon de dire à nos dépens de l'instruction et des méthodes françaises.

Donc vigoureux efforts d'éducation en Chine même, tandis que la France ne recevrait que des sujets sélectionnés sortant de nos Ecoles de Pékin, Shanghai, Canton, etc. Cet effort est facilement réalisable si l'on prend soin de rétablir le recrutement de professeurs tels que les Marianites si appréciés par le monde officiel japonais, pourtant si particulariste.

Il n'y a pas à hésiter : la Grande Guerre a trop raréfié les Français pour qu'il soit permis de pratiquer désormais un exclusivisme qui retomberait sur nos têtes, et diminuerait grandement notre pays dans un champ d'activité si conforme à ses traditions.

Docteur A. LEGENDRE.

VARIÉTÉS

DANS LA PRESQU'ILE DE MALACCA

(*Impressions de voyage.*)

Un correspondant spécial du *Times*, revenu il y a quelques mois d'un voyage à la presqu'île de Malacca, a publié ses impressions dans ce journal (9 et 12 août 1921). Nos lecteurs auront peut-être plaisir à en trouver ici le résumé

*
**

De Rangoon à Poulo-Pinang, la traversée dure quatre jours. Tout le long de la côte birmane et siamoise, un millier d'îlots s'égrènent sur les eaux de ce golfe abrité : c'est l'archipel de

(1) Je dis « de leur caractère surtout », car le Chinois se dévoie très facilement, s'imprègne très vite des plus vaines ou des plus dangereuses doctrines.

Mergui. Dans la chaleur torride ils apparaissent comme des fantômes, flottant sur l'onde, prêts à s'évanouir dans la brume embrasée de l'après-midi. Au cours de leur été perpétuel, ils dorment dans le calme de leurs forêts, avec l'agitation des flots d'un côté, et, de l'autre, la trahison de la terre ferme. Rien ne trouble l'enchantement de leur somnolence; le voyageur qui du pont du navire voit se dérouler leur procession estompée croit respirer les effluves de leur torpeur. Archipel mystérieux, d'une douceur empoisonnée, assoupi dans le bercement de sa vie molle et engourdie. Mais les hautes montagnes du Siam, se découpant clairement sur le ciel, vous arrachent enfin au charme morbide de ce paradis irréel.

*
**

Pinang. Dès le débarqué, on se trouve dans un autre pays. La Birmanie, en dépit de toute sa couleur, a quelque chose de lourd, d'épuisé et de farouche : ici, tout a le brillant des mers du Sud, tout scintille, on se sent le cœur léger : « C'est l'Orient débarrassé de la sombre domination de l'Inde ». La ville (de son vrai nom Georgetown) est très animée. Les habitants ont l'insouciance d'allures qui caractérise les joueurs. Les rues sont pleines de Célestes, leurs demeures imposantes s'alignent le long des avenues et leur donnent un air d'opulence. Le Chinois aime l'ostentation, il est puéril sans être simple; il se fait bâtir un palais, quitte à n'en occuper qu'une pièce. Les riches négociants, l'air bénévole, les yeux protégés par de grosses lunettes se carrent dans leur voiture et regardent l'étranger sans que leur physionomie trahisse la moindre curiosité. A trois milles de la ville, les *Waterfall Gardens*, le plus beau jardin du monde, caché dans un vallon verdoyant au pied de collines couvertes de forêts, découvre au promeneur d'incomparables perspectives; dans les arbres, des bandes de singes se balancent et jacassent.

Au soleil couchant, le port semblait transformé par un coup de baguette magique en une masse de corail; le ciel, entre des nuages colorés, formait vers l'Est une voûte verte : merveilleux effet de lumière! les montagnes, les forêts et la ville ressemblaient à une énorme statue découpant sa silhouette aux contours nets; entre l'eau rougoyante et le ciel en fusion, la terre avait l'aspect solide d'un bloc de métal.

*
**

Comme Georgetown, Singapour est bâtie sur une île; mais on a déjà commencé à construire une chaussée, pour la relier à la terre ferme. La ville vit uniquement par son port; elle voit passer

les navires du monde entier. Sa richesse bien assise contemple le peuple éternellement errant de la mer. Mais sa prospérité subit une éclipse. Certes, les hôtels sont toujours pleins, quatre mille automobiles sillonnent les rues, la foule grouille; mais sous cette surface d'optimisme se cache une crise commerciale aiguë. Les entrepôts regorgent de matières premières et d'objets manufacturés; les usines sont des sépulcres blanchis. « Singapour vit sur elle-même, comme le chameau sur la graisse de sa bosse. » Elle vit d'espoir. Elle compte sur l'excellence de sa situation géographique. Mais deux rivales la guettent et attendent leur heure, Bornéo et Sumatra; le monde a de plus en plus besoin des produits des tropiques. Ces îles, encore à demi vierges, exploiteront un jour leurs richesses incalculables et joueront le premier rôle lorsque Singapour tombera au troisième rang, après le percement de l'isthme siamois. Ce ne sera pas encore demain, ni peut-être même dans vingt ans, mais cela viendra; « elles ont attendu longtemps, ces îles; elles peuvent encore attendre un peu. »

Singapour est cosmopolite. Les touristes emplissent ses hôtels et tuent le temps avec une expression de hâte éperdue. C'est seulement pendant la courte fraîcheur du crépuscule que la ville reprend son aspect oriental. Les riches Chinois se promènent en voiture dans les fameux jardins; les indigènes continuent, dans les rues étroites, leur vie de négoce, de marchandage et d'échange, toujours la même; mais de cette vie l'étranger ne connaît presque rien.

*
**

Une plantation de caoutchouc dans le voisinage des célèbres grottes de Batou. Dans la haute muraille de la falaise s'ouvrent deux excavations. L'une est pleine de chauves-souris, de serpents, de ténèbres et de vapeurs méphitiques. L'autre est aussi haute qu'une cathédrale, des rais de lumière font ressortir de fantastiques stalagmites et stalactites sur le vert métallique des parois. Les abords sont hantés par des léopards et des singes. Jamais l'homme n'a mis le pied dans l'épaisseur des forêts qui couronnent les rochers; il a assez à faire de lutter contre la jungle, qui sournoisement, inlassablement cherche à regagner le terrain qu'on lui a ravi; des troupes de femmes et d'enfants empêchent chaque jour la nature tropicale de transformer la plantation en broussailles impénétrables.

Les arbres couvrent 800 hectares; 400 coolies et 5 Européens sont occupés à l'exploitation. Rien de triste comme la propriété désolée de ces longues avenues; ce n'est pas le calme des forêts européennes, ni la rigidité artificielle d'un jardin;

même lorsque les arbres perdent leurs feuilles roussies, on n'a pas la sensation de nos automnes brumeux, ouatés, aux âcres senteurs; c'est l'ennui infini d'un éternel été. Le promeneur entend avec soulagement le bruissement avant-coureur de l'orage; mais les averses sont tout à fait locales, et la monotone splendeur du ciel n'est troublée que pendant un instant.

Le bungalow se cache au centre de la plantation. La nuit, quand aux tournants du sentier le visiteur aperçoit la lumière de ses fenêtres entre les troncs pressés, il s'imagine traverser une forêt enchantée et s'approcher de la cabane d'une sorcière; mais, sur le seuil, c'est une dame qui le reçoit, et « il n'en éprouve nul désagrément ». A l'aube, les ouvriers se mettent à l'œuvre, passant d'arbre en arbre pour inciser l'écorce. On voit passer et disparaître les coolies. Dans la maison, les boys commencent à se mouvoir, et l'on entend des conversations assourdies, l'éternel chuchotement de l'Orient. Dès 9 heures, la chaleur devient étouffante; le soleil dessèche votre énergie comme il pompe les flaques laissées par la pluie de la nuit. Il faut baisser tous les stores; les ouvriers recueillent le latex dans des seaux et l'apportent à l'usine, où on le mélange à de l'acide acétique.

Quand le soleil se couche, la vie reprend. Des libellules brunes voltigent au travers des rais horizontaux comme de gros grains de poussière; des fourmis-volantes traversent l'air d'un vol rapide. On relève les stores, on sert le café, toute lassitude a disparu; c'est l'heure du planteur: il rentre fatigué, prend son bain, et il est prêt à remplir les devoirs d'une cordiale hospitalité.

Le crépuscule arrive, la brise est tombée, l'atmosphère devient de plus en plus lourde. Des insectes font entendre leurs stridulations. Les grenouilles et les lézards sortent de leurs trous, des lucioles passent. La nouvelle lune se lève, trop jeune encore pour faire pâlir les étoiles, mais assez brillante pour réveiller l'« oiseau à paris ». Ce *Caprimulgus* oriental tire son nom de l'habitude qu'il a de faire entendre un nombre irrégulier d'appels, de s'arrêter brusquement et de recommencer; quand il commence une série, les indigènes parient sur le nombre d'appels qu'elle comportera; il peut aller jusqu'à 115.

La matinée du dimanche se passe dans la préparation du plat traditionnel de curry, et l'après-midi dans le profond sommeil produit par ce mets généreux. Il arrive sur la table flanqué de quinze variétés de *sambol* (hors-d'œuvres et condiments), depuis le poivre de Cayenne concassé jusqu'au poisson séché; on le sert très épicé et très chaud. Ensuite, pour se rafraîchir la langue, on mange du « sucre de Malacca », c'est-à-dire

du pouding à la semoule, servi froid avec de la mélasse et du lait de noix de coco. On ne se gêrait pas plus, dans les Etats Malais, à se passer de curry le dimanche que de *mulligatwny* en Birmanie.

L'existence du planteur était autrefois exempte de soucis; dans ce pays du *never mind* (qu'im porte?), il prenait la vie comme elle venait. Mais, depuis dix ans, les choses ont changé, le commerce est devenu plus difficile; il a fallu étudier le drainage, les différents sols, la meilleure façon de planter, le traitement de l'écorce. Le planteur est devenu savant, mais il est resté modeste, gai et hospitalier. Ces hommes ont rendu de grands services aux Compagnies qui les employaient; il n'est donc ni équitable ni sage de les congédier comme elles le font en ce moment, sous le prétexte que l'industrie du caoutchouc traverse une crise; si elle vient à se relever, on ne les remplacera pas facilement.

PAUL MARTIN.

Indochine

La politique monétaire en Indochine. — Comme on l'a vu plus haut dans l'article sur l'Abolition du cours forcé, d'importants changements viennent d'être apportés au régime monétaire de l'Indochine. Dans son discours du 15 novembre 1921 au Conseil de Gouvernement, le gouverneur général avait annoncé la suppression prochaine du cours forcé du billet de banque, en vigueur depuis le 27 mars 1920. Un arrêté du 30 décembre a réalisé cette promesse: à dater du 1^{er} janvier 1922, les billets sont redevenus comme autrefois remboursables aux guichets de la banque d'émission en piastres métalliques du poids de 27 grammes d'argent au titre de 900 millièmes. Enfin, un arrêté du 11 janvier 1922 a limité la circulation fiduciaire en Indochine au point de vue absolu à 100 millions de piastres, et proportionnellement à l'encaisse métallique à neuf fois la valeur de cette encaisse.

Le discours précité du gouverneur général fournit d'intéressants renseignements sur le fonctionnement du régime du cours forcé et sur ses résultats.

L'émission des billets est faite en réalité, depuis le 27 mars 1920, au compte du gouvernement général de l'Indochine et à ses risques et périls.

Les billets émis par la Banque de l'Indochine sont remis au gouvernement général qui les livre à son tour aux acheteurs de remises sur l'Indochine, le gouvernement général recevant en échange les devises étrangères (francs, livres sterling, gold dollars, florins, yèn) remises en paiement par les acheteurs étrangers des riz indochinois.

Dans la pratique, le gouvernement général n'intervient pas directement pour vendre des piastres et acheter des

devises étrangères. Le gouvernement général n'a de rapports directs qu'avec la Banque d'émission, qui lui a ouvert un compte spécial permettant au gouvernement général de devenir débiteur des piastres qu'il est amené à vendre en contrepartie des soldes de change dont il devient bénéficiaire.

Grâce à ce système, toutes les opérations commerciales de l'Indochine avec l'extérieur ont pu être assurées sans heurts, malgré l'insuffisance de contreparties. Le gouvernement général est devenu, par la force des choses, le banquier des banquiers. Il a vendu ou racheté les piastres qui lui ont été demandées ou offertes. Dans l'ensemble, le commerce lui a demandé plus de piastres qu'il ne lui en a offert. Le gouvernement général est donc devenu débiteur de piastres, mais il est propriétaire de toutes les contreparties qui lui ont été fournies en échange. Il a remployé, bien entendu, au mieux de ses intérêts ou des intérêts de la Métropole, les capitaux dont il a ainsi acquis la disponibilité.

Il est certain que le Gouvernement général a été singulièrement heureux dans ce rôle de « banquier des banquiers »; il a tiré de larges bénéfices des opérations de change auxquelles il s'est livré. Mais cette politique financière était, il faut l'avouer, particulièrement risquée; le gouverneur général en a d'ailleurs convenu.

Il est insolite que le gouvernement général de l'Indochine soit conduit à fournir lui-même, presque toujours à découvert et à ses risques et périls, la contrepartie d'opérations de change effectuées par les banques....

...Il est manifeste qu'un tel système n'a pas été établi pour constituer le régime monétaire normal et définitif de la colonie.

Depuis la fin de 1920, les circonstances exceptionnelles en vue desquelles le régime avait été conçu ont progressivement disparu. L'écart entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs de la colonie s'est atténué; le prix du riz a considérablement diminué; le taux de l'argent a tendu à baisser; il a été possible de constituer un approvisionnement de piastres métalliques.

Dès le mois de janvier 1921, à Paris, je me suis préoccupé d'une part de faire acheter les quantités de métal argent nécessaires pour restituer à la Banque le solde débiteur en piastres du compte spécial institué par la Convention du 2 janvier et, d'autre part, de faire frapper une quantité de piastres suffisante pour permettre d'abroger le cours forcé du billet.

L'opération est terminée à l'heure actuelle. Pour couvrir sa position et régler à la Banque d'émission le solde débiteur du compte qui lui a été ouvert, le gouvernement général a dû se procurer, en outre, des lingots qui lui ont été remis par le commerce à la fin de 1920 et qui atteignent 3.570.000 piastres, la quantité de métal fin que représentent 29 millions de piastres, soit près de 705 tonnes de métal à 1000/1000 de fin, ou plus de 24 millions 500.000 onces standard, et nécessitant le paiement en diverses monnaies et sur diverses places étrangères de près de 200.000.000 de francs. Une opération d'une pareille ampleur devait être conduite avec prudence, ce qui implique une inévitable lenteur. Presque tous les marchés importants de métal blanc ont été mis à contribution, New-York, Changhaï et Londres, en évitant, bien entendu, d'opérer simultanément sur les uns et les autres. Sur cette énorme quantité de métal précieux, il a été prélevé une part permettant de frapper 14 millions de piastres indochinoises qui sont actuellement en

cours d'exécution tant à San-Francisco qu'à Birmingham, la monnaie de Paris, entièrement occupée à satisfaire les besoins monétaires de la Métropole, n'ayant pu malheureusement prendre sa part de notre si importante commande.

Toutes commissions payées, tous frais de frappe, de transport et d'assurance déduits, le règlement du compte spécial semble devoir absorber les contre-parties dont le gouvernement général était propriétaire à concurrence de 197.500.000 fr. environ. C'est dire que nous avons eu assez de bonheur pour obtenir le prix d'achat moyen avantageux de 6 fr. 81 par piastre.

Ce règlement laissera entre nos mains un avoir non employé, net de toutes charges, et qu'on peut évaluer à environ 5.800.000 gold dollars des Etats-Unis, 30 millions de francs et 1.100.000 \$. Aux cours de ce jour, le gold dollar valant 13 fr. 88 piastres, et la piastre 7 fr. 40, cet avoir représenterait une somme de près de 120 millions de francs.

Tout en constatant les heureux résultats de cette politique financière de circonstance, il est intéressant de noter que l'institution du cours forcé n'a pas entraîné les complications intérieures que l'on était en droit de redouter. Les populations indigènes ont accepté sans difficulté la situation nouvelle; un rapport du Directeur des Finances du 5 janvier 1922 contient à cet égard les constatations les plus rassurantes.

Il est juste de remarquer, lisons-nous dans ce rapport, que si les espèces métalliques ont à peu près complètement disparu de la circulation, au moins dans les deltas et toutes les régions d'accès facile, cependant on n'a pas constaté que le métal ait fait une prime excessive sur la monnaie de papier. Bien que le billet, pourtant très abondant, n'ait plus été soutenu par une immédiate convertibilité en espèces métalliques, on n'a pas en général constaté de hausse des prix ni surtout des doubles prix et la circulation est restée saine. La puissance d'achat du billet à l'intérieur est restée égale ou sensiblement égale à celle du métal, puisqu'un tonnage de riz sans précédent par son importance, a pu être acheté et exporté bien que le cours forcé n'ait entraîné aucune dépréciation du change extérieur et qu'à cet égard les exportateurs n'aient bénéficié d'aucune prime résultant d'un change déprécié. Ce résultat est d'autant plus remarquable que les difficultés de l'application du cours forcé ont été aggravées par la disparition de la monnaie divisionnaire métallique habituelle et la mise en circulation d'une monnaie divisionnaire de titre trop faible et mal présentée. S'il a pu néanmoins être atteint, cela tient d'une part à ce que la monnaie fiduciaire n'a été émise que dans la limite stricte que nécessitaient des opérations commerciales saines et appelées à se dénouer rapidement et d'autre part à ce que dans les régions montagneuses, habituées à la seule monnaie métallique, le cours forcé n'a reçu en fait aucune application.

On voit de quelle gravité a été la crise monétaire qui a sévi en Indochine. Cette conséquence de la grande guerre a maintenant disparu. L'Indochine est sortie de la crise à son honneur; elle a même su en tirer d'importants bénéfices pour ses finances. Il faut toutefois savoir gré au gouverneur général d'avoir fait effort pour rétablir le plus tôt possible une saine circulation monétaire. Aujourd'hui, la population indigène comprend qu'elle n'a pas été leurrée par de vaines promesses; de même qu'avant le 27 mars 1920,

elle peut se procurer les piastres métalliques « de poids droit et de bon aloi » auxquelles elle était habituée.

Les progrès de l'assistance médicale au Tonkin.

— L'assistance médicale continue à se développer au Tonkin et à étendre son rayon d'action. L'administration du Protectorat a augmenté, pour l'exercice 1922, de 49.798 piastres les crédits affectés aux services sanitaires et médicaux: matériel et médicaments. En outre, une somme d'environ 82.000 piastres figure au plan de campagne des travaux à exécuter cette année-ci pour le compte de l'assistance médicale. Au nombre de ces travaux on relève la construction de maternités à Hung-yen, Langson, Moncay et Cao-bang, et la construction d'un hôpital indigène à Quang-yen.

Il est intéressant de constater en même temps que le nombre des indigènes gratuitement soignés par l'assistance médicale s'élève régulièrement, sans interruption. En 1918, 103.495 indigènes se sont fait hospitaliser dans les formations sanitaires de la colonie. En 1919, ils ont atteint le chiffre de 121.842, et en 1920 celui de 129.402. Le nombre des consultants a suivi une marche ascendante plus accentuée encore: Il est passé de 950.938 en 1918 à 1.245.336 en 1919 et à 1 million 299.662 en 1920.

On voit que la défiance des premiers jours disparaît. Nos protégés comprennent mieux la supériorité des méthodes médicales françaises sur l'empirisme des guérisseurs indigènes; les mœurs se modifient, en même temps que les nouvelles générations subissent l'empreinte de nos idées et de nos institutions.

Sur les frontières du Tonkin. — L'état troublé dans lequel se trouve tout le sud de la Chine, les luttes entre les divers chefs civils et militaires qui s'y disputent le pouvoir, et la crise d'autorité qui en résulte dans les provinces limitrophes du Tonkin ne manquent pas d'avoir les plus fâcheuses conséquences pour les intérêts français. Il suffit de passer brièvement en revue les événements de ces derniers mois pour montrer combien une politique de fermeté et d'extrême vigilance est nécessaire à l'heure actuelle.

A Yunnanfou, au mois de juillet 1921, on avait déjà eu, à l'occasion de la suspension des paiements de la Banque industrielle de Chine, à déplorer des incidents violents, au cours desquels l'autorité du représentant de la France avait été scandaleusement méconnue par la foule excitée. Ces incidents, pour avoir été réglés à notre satisfaction, n'en sont pas moins symptomatiques.

Tout récemment, au mois de janvier dernier, s'est produite l'attaque de la gare d'Yi-Leang, sur le chemin de fer du Yunnan, par une bande d'environ deux cents hommes armés. L'enlèvement de deux agents français et d'un employé annamite de la Compagnie du Yunnan, l'assassinat de l'un des Français ont démontré une fois de plus que

les autorités chinoises sont impuissantes à maintenir l'ordre et à assurer la protection des personnes et la sécurité des biens. Mais il faut reconnaître que, devant les énergiques représentations du Gouvernement général de l'Indochine, les autorités chinoises ont montré une certaine activité et de la bonne volonté : elles ont réussi à faire relâcher les agents enlevés et se sont engagées à leur verser une indemnité ainsi qu'à la famille de notre compatriote assassiné.

Mais c'est surtout dans la région frontière que cet état troublé a eu sa répercussion. Chaque fois que deux partis politiques chinois se sont trouvés aux prises à proximité de la frontière tonkinoise, les troupes voisines se sont empressées de passer au Tonkin, non pour y demander asile et s'y laisser désarmer, mais pour y tenter quelque coup de mains, à la faveur de la surprise. Après la prise de Long-Tcheou par les Cantonais et la retraite du maréchal Lou-Yong-Ting au Tonkin, de fortes bandes armées de fusils à tir rapide ont fait irruption dans la province de Langson (octobre 1921). Elles y ont fait plusieurs incursions, au cours desquelles elles ont brûlé des villages, massacré de paisibles indigènes et tué le Tuan-phu, le plus haut mandarin de la province. Poursuivies avec vigueur par nos troupes, ces bandes armées se sont retirées de l'autre côté de la frontière où elles ont pu préparer, sans être inquiétées, de nouvelles expéditions. On signale encore à la date du 12 janvier un engagement qui aurait mis aux prises nos partisans avec une soixantaine de pirates dans la région de Tong-Khanh-Phu.

C'est en prévision d'événements de ce genre que les territoires militaires ont été créés sur la frontière et que, dans les provinces de Langson et Loakay, passées à l'autorité civile, une organisation mixte a été conservée, les délégations administratives y étant multipliées et étant confiées aux officiers commandant les troupes stationnées dans la région. Un cordon de postes a, en outre, été établi le long de la frontière et couvre les principales routes. Malheureusement la liaison entre ces postes est loin d'être parfaite, car le réseau routier est rudimentaire, sauf en quelques points privilégiés comme Langson ; trop souvent les postes de la frontière ne sont reliés que par des pistes médiocres, où tous les transports doivent se faire à dos d'homme. D'ailleurs, étant donné la nature du pays, toute la vigilance que l'on pourra déployer n'empêchera pas une bande de s'infiltrer en territoire tonkinois par quelque sentier de montagne. Il y a eu déjà des centaines d'attaques de ce genre et il y en aura vraisemblablement bien d'autres encore.

L'autorité du gouvernement de Pékin sur les régions voisines de la frontière tonkinoise a été de tout temps très précaire ; elle est devenue complètement nulle aujourd'hui. Quant à celle du gouvernement de Canton, il est difficile de la considérer comme assurée. En fait la Chine du Sud n'est pas gouvernée, elle est livrée à l'anarchie. Le Tonkin est donc constamment exposé

à des alertes dans la haute région, du fait des événements qui se déroulent en Chine. Que l'un des chefs qui se disputent le pouvoir remporte une victoire et l'on verra les bandes vaincues tenter une incursion au Tonkin. Que, par ailleurs, deux chefs rivaux concluent une trêve, leurs soldats licenciés loin de leur province d'origine, se transformeront aussitôt en pirates, dont on ne pourra se débarrasser qu'en les traquant vigoureusement et en les châtiât sans merci. Dans tous les cas les provinces frontières du Tonkin auront à en souffrir, et cette regrettable situation, qui réclame toute l'attention des autorités politiques et militaires de l'Indochine, se prolongera tant qu'un pouvoir stable ne fera pas régner l'ordre dans les provinces du Sud de la Chine.

La houille du Tonkin et la navigation en Extrême-Orient. — Dans le courant de l'année 1921, la Compagnie des Messageries Maritimes a procédé à une expérience dans le but de comparer le rendement des divers charbons de soute que fournissent les mines des pays au delà de Suez. On sait, en effet, que l'excellente houille de Cardiff, qui alimentait avant la guerre maint dépôt de l'Océan Indien, n'y est plus transportée aujourd'hui. Les vapeurs sont donc actuellement ravitaillés en houille de l'Inde, de qualité médiocre, en houille japonaise, médiocre et très chère, ou même en houille australienne de qualité supérieure, mais encore plus dispendieuse.

Le grand paquebot *Paul-Lecat* a embarqué à Saïgon 800 tonnes d'un mélange de charbon maigre de Hongay et de charbon gras de Phan-Mê (ce dernier entrant dans le mélange pour un quart seulement). L'essai a été très satisfaisant : la pression a été facilement maintenue avec une consommation inférieure à celle des autres charbons. Par surcroît, le prix de revient a été inférieur de moitié !

On ne saurait trop insister sur l'importance de cette constatation : grâce aux mines du Tonkin, la France peut assurer le ravitaillement de ses navires en Extrême-Orient. Mais encore faut-il pour cela que l'exploitation minière soit poussée activement, car, à l'heure actuelle, le charbon extrait est presque entièrement absorbé par l'industrie tonkinoise et par les acheteurs chinois et même japonais. La Compagnie des Messageries Maritimes, désireuse de s'assurer une fourniture importante de charbon tonkinois, n'a pu obtenir qu'une promesse de livraison de 50.000 tonnes ; or, ce chiffre est inférieur aux besoins de cette seule Compagnie.

La colonie a le devoir de favoriser la mise en valeur de tous les bassins houillers connus ; elle doit conseiller et diriger dans ce sens les concessionnaires. Une exploitation active de ces richesses naturelles non seulement permettra le développement industriel du Tonkin, mais facilitera l'essor de notre marine marchande et assurera le ravitaillement autonome de notre marine de guerre en Extrême-Orient.

L'Association pour la formation intellectuelle et morale des Annamites. — Tel est le titre d'une société qui a été fondée en février 1920 sous l'inspiration de M. le Gouverneur général A. Sarrault et qui a pris dès ses débuts une extension et une influence notables; elle inaugurerá bientôt les locaux de son siège principal à Hanoï, intéressante construction de style annamite, au bord du Petit Lac, dans le quartier le plus pittoresque de la ville.

L'A.F.I.M.A., suivant les termes mêmes de ses statuts, « a pour but de développer dans les pays de population annamite, la connaissance de la pensée et de la science françaises, de propager les idées morales et d'encourager la vertu. Dans le domaine économique, elle contribue à la défense des intérêts franco-annamites ».

A cet effet elle publie un bulletin mensuel; elle organise des cours à l'usage des adultes qui veulent se perfectionner dans la connaissance de la langue française et des conférences pour la vulgarisation des connaissances scientifiques élémentaires les plus utiles pour l'amélioration des conditions de vie du milieu social indigène.

Dès maintenant, l'association est très prospère: elle compte un millier de membres, dont 800 membres actifs payant une souscription annuelle de 2 piastres; on remarque parmi eux une dizaine d'Européens. Son organe, le Nam-Phong, rédigé en quoc-ngu, est l'une des revues les plus lues de la colonie.

Pour renforcer le lien de la solidarité entre ses membres, l'association va installer un cercle à Hanoï, dans les locaux qui seront prochainement inaugurés. Les membres de la société y trouveront un lieu de réunion aménagé conformément aux goûts et aux habitudes de la bonne société annamite, avec salles de restaurant, de lecture, de conférence, de conversations et de fêtes. Il est hors de doute qu'une création de ce genre aidera l'A.F.I.M.A. à étendre son action dans les milieux indigènes du Tonkin.

Comme on le voit, cette association si récente et déjà si active, dont tous les efforts tendent à la diffusion de l'esprit français dans la population annamite, est digne de toute la sympathie de l'opinion française.

Levant

Le bloc islamique. — Les agitateurs musulmans cherchent actuellement à réunir en un bloc les Croissants du monde entier. Partout se créent des revues destinées à faire entendre au public les revendications mahométanes; en Angleterre, ce sont l'*Islamic Review* et le *Muslim Standard*. En France, nous avons les *Echos de l'Islam*; à Lausanne, se publie *Turkey*; aux Etats-Unis, commence à paraître un nouvel organe hebdomadaire, *Ad Daïa Al Arab*, qui défend les intérêts des

Arabes; le *Muslim Sunrise* soutiendra ceux des Musulmans; tous deux sont édités à Michigan. Il n'est pas jusqu'aux Indes Néerlandaises qui n'aient leur revue mensuelle, *Tjahaja Islam*, publiée à Java; les articles les plus importants sont rédigés en hollandais. (Il y a, paraît-il, dans ces îles, 30 millions de musulmans).

Dans l'Inde, M. Chotani est l'âme du mouvement en faveur des victimes de la guerre gréco-turque; on espère envoyer à Angora 10 millions de roupies; M. Chotani, Seth Hadji Haroun, de Karachi, et un anonyme en ont donné chacun 50.000. On fait aussi des efforts pour envoyer une petite mission médicale (deux médecins et quelques infirmiers) aux Rifains. M. Chotani a présidé, le 8 octobre, à Bombay, une grande réunion en faveur de l'unité hindou-musulmane et du rétablissement du Calife dans ses droits; cette réunion a duré jusqu'à minuit, les discours étaient entremêlés de musique et de récitations. Les orateurs, parmi lesquels il faut signaler Mrs Naidu, ont flétri en termes énergiques la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la Turquie et de l'Islam; l'un d'eux, M. B.-F. Bharucha, a appelé M. Lloyd George, le « sorcier gallois ».

Dans une lettre au *Times*, datée de Paris, le 8 novembre, l'Aga Khan prend, lui aussi, la défense des Turcs et réclame la révision du traité de Sèvres. Chose inattendue, il se déclare partisan de l'Entente cordiale:

Je ne ferai aucun commentaire sur les récentes négociations séparées des représentants de la France avec les Kémalistes à Angora. Je dirai cependant ceci: je crois fermement que non seulement l'Entente, mais l'Entente cordiale (1) entre la Grande-Bretagne et la France est indispensable, non seulement pour la paix de l'Europe et de l'Asie et la sécurité de ces deux continents, mais aussi pour l'avenir de la civilisation humaine... J'estime que la question du Proche-Orient ne peut être réglée que par l'action combinée de la Grande-Bretagne et de la France, travaillant ensemble et cordialement; je suis certain qu'il n'est pas trop tard pour les deux Gouvernements d'arriver à cet heureux résultat, qui donnera à la Turquie une existence nationale indépendante et au monde musulman la paix et le contentement.

La guerre gréco-turque. — Aucun événement intéressant, ni même aucun incident digne d'être signalé ici ne s'est produit depuis la mise en page du dernier numéro de *l'Asie française*. On a dit, vers le milieu de mars, que les hostilités allaient reprendre très prochainement; on a même parlé, sans préciser, d'escarmouches; on a annoncé, sur la foi de dépêches venues de Constantinople, que d'importants événements militaires se préparaient en Anatolie. Rien, depuis lors, n'est venu confirmer ces bruits. Il semble bien que, comme il est tout naturel, les deux adversaires attendent, avant de reprendre le contact, le résultat de la Conférence de Paris et les propositions qui seront faites à leurs gouvernements respectifs par les mi-

(1) En français dans le texte.

ministres des Affaires étrangères d'Angleterre, de France et d'Italie... D'ailleurs, même si ces propositions leur paraissent de prime abord inacceptables, ils peuvent fort bien ne pas recommencer immédiatement une lutte active; l'hiver est long sur les plateaux d'Anatolie, et il n'y est pas encore terminé.

Voici, dans tous les cas, un symptôme de bonne volonté du gouvernement hellénique qui doit être enregistré ici. Les bâtiments patrouilleurs grecs ont, non pas seulement visité, mais fréquemment saisi, au cours des derniers mois, des navires de commerce de diverses nationalités, allemands, italiens et français qu'ils accusaient de faire la contrebande de guerre; le cas du vapeur *l'Espoir*, ceux des paquebots italiens, *Abbazia* et *Ombria*, sont parmi les plus récents. Depuis la chute de l'ancien cabinet Gounaris et son remplacement pour un nouveau ministère présidé par le même homme d'Etat, la Grèce s'est départie de son attitude antérieure; ordre a été donné aux vaisseaux de guerre, par le nouveau ministre de la Marine, de ne plus visiter en haute mer les navires battant pavillon étranger. Par contre, les autorités navales helléniques songeraient à soumettre certains ports de l'Anatolie au régime du blocus, pour empêcher l'introduction des armes en contrebande de guerre.

Les Nationalistes et la langue française. — Il a déjà été question à cette place de la bonne volonté témoignée par les Nationalistes à l'égard de la langue française. En voici une confirmation qu'il convient de noter ici: une dépêche de Constantinople annonçait comme imminente, au début de mars, la création à Angora, d'une section des « Amitiés françaises ». Le but de cette Société devait être double: travailler à la diffusion de la langue française en Anatolie et organiser l'envoi d'étudiants turcs en France.

Les exigences des Nationalistes. — Quant aux Turcs, ils persistent dans leur attitude et maintiennent toutes les exigences formulées dans le Pacte National. C'est ce qui ressort de façon complète des déclarations du ministre de l'Intérieur du Gouvernement d'Angora, relatives à l'attitude et aux buts de ce même Gouvernement, qu'a publiées naguère le *Morning Post*:

Nos buts, qui sont bien définis, consistent surtout dans le rétablissement de la souveraineté absolue de notre capitale et de nos territoires... Nous sommes prêts à concéder aux minorités grecques et arméniennes les mêmes droits et les mêmes garanties que celles dont jouissent celles de la Roumanie en vertu du traité de Trianon, à condition que de semblables privilèges soient accordés aux minorités musulmanes des Yougoslavie, de Grèce et de Bulgarie.

Même note chez le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande assemblée Nationale de Turquie, Youssouf Kemal bey:

Nous appuyant sur notre pacte national (a-t-il dit au correspondant du *Temps* à Marseille), nous ne voulons que

vivre libres et indépendants dans une Turquie qui ne doit comprendre que des territoires peuplés exclusivement par des Turcs ou à majorité turque. Nous aspirons à la paix générale. Nous ne faisons la guerre que pour libérer des territoires, essentiellement turcs, d'un ennemi qui se montre d'une cruauté inexorable. »

Une attaque contre la politique française dans le Levant. — Le « *Times of Mesopotamia* » du 11 décembre 1921 a publié l'entrefilet suivant:

Une définition de la politique française dans le Proche Orient, particulièrement intéressante parce que venant d'un Français, est celle qui est exprimée par M. Servier dans Le Nationalisme musulman.

Décrivant la situation du Proche Orient comme très grave et pleine de trouble, il écrit:

« Le présage qui laisse le plus d'espoir consiste dans le fait que la Grande-Bretagne a eu conscience du péril sans cesse grandissant de l'heure et a, subséquemment, modifié sa politique.

« Les efforts d'hommes tels que lord Milner et Sir Percy Cox, bien que contrariés par certaines influences qui témoignent d'une véritable myopie, pourraient néanmoins difficilement demeurer stériles.

« De pareils hommes sont les continuateurs diplomatiques des Chatham et des Durham, les piliers de la grande tradition politique qui a dirigé sûrement l'Empire britannique à travers des crises qui apparaissaient sans issue.

D'autre part, les nuages noirs dans l'horizon du Proche Orient proviennent de l'intransigeance persistante de la France ancrée dans ses vieilles traditions, la politique française semble se refuser à envisager les réalités.

Si l'explosion survenait, et elle surviendra à moins que la France ne modifie son attitude,... le regrettable verdict de bien des dictons ayant trait aux affaires orientales serait: « *La politique de la France a constitué un obstacle.* »

Nous avons tenu à reproduire intégralement cet entrefilet, et cela pour plusieurs raisons. Il projette d'abord une lumière nouvelle sur l'état d'esprit des Anglais qui dirigent la politique britannique en Mésopotamie, et, par suite, sur l'état d'esprit d'un certain nombre de ceux qui, au Colonial Office sinon au Foreign Office, dirigent la politique générale du Royaume-Uni. Pour eux, la France demeure toujours l'ennemie; une incompréhension complète des véritables données de la situation de l'heure actuelle les amène à vouloir toujours la combattre, et à chercher partout ce qui peut les confirmer dans une idée chez eux invétérée, et ce qui peut inculquer à d'autres ce qui est pour eux un dogme intangible. De là l'insertion, dans le *Times of Mesopotamia*, de la page qu'on a lue plus haut.

Voici encore une autre raison. Un entrefilet tel que celui-ci permet de mieux comprendre les événements dont nous parlons d'autre part aux p. 97-98 et 133-136), l'envoi de la lettre de lord Reading au Gouvernement métropolitain et la démission de M. Montagu.

Ce sont là motifs suffisants pour justifier l'insertion de cet entrefilet dans *l'Asie française*. Mais en voici d'autres encore. L'auteur cité par le *Times of Mesopotamia* y attaque la France et la politique française dans l'Asie antérieure; il re-

présente notre pays comme « ancré dans ses vieilles traditions et se refusant à envisager les réalités ». Reproche singulier, en vérité, et qui fait vraiment sourire! Ce que l'on peut, en effet, reprocher surtout à la France, c'est d'avoir fait trop bon marché de son passé et d'avoir bénévolement consenti des sacrifices considérables dont les Anglais ont tiré, eux seuls, de singuliers profits. Mais doit-on aller plus loin? Regardons un instant les faits les plus récents. Quel pays travaille avec plus d'ardeur, — et peut-être même avec autant d'ardeur — que la France à s'engager dans des voies nouvelles, à différencier le mandat des modes de gouvernement déjà existants, à faciliter l'évolution des peuples qui lui sont confiés, enfin à appliquer le mandat de la Société des Nations dans son esprit et dans sa lettre? Tout ce que le Haut-Commissariat de France a réalisé depuis la chute de l'émir Faïçal — il faut bien prononcer son nom, et rappeler que cet ami intime des Anglais fut le *seul obstacle* à l'adoption de la politique nouvelle en Syrie — l'institution des Etats autonomes, les efforts tendant à réaliser une confédération de ces mêmes Etats comme aussi à faire de la Syrie de mandat français un ensemble doué d'une vie commune en même temps que chacune de ses parties demeurerait animée de sa vie propre, le recensement des populations indispensable pour la réalisation de nouveaux progrès, l'institution du Conseil représentatif de Grand Liban, tout témoigne de l'esprit qui anime la politique de la France dans le Levant. C'est une politique toute de bienveillance à l'égard des indigènes, une politique humaine en même temps que réaliste, cette politique même de collaboration et d'éducation tout à la fois que préconise le Pacte de la Société des Nations. Peut-être l'auteur du *Nationalisme musulman* ne s'en rend-il pas compte; mais d'autres le constatent, et certains Anglais eux-mêmes, en rendant justice à nos efforts et à notre politique, regrettent que leur propre pays ne se comporte pas de la même manière... Il est fâcheux qu'un Français se refuse à faire cette constatation, et à reconnaître les mérites de ses compatriotes; mais ces critiques ne sont pas pour détourner de leur route ceux qui s'y sont engagés après mûre réflexion, et en s'inspirant en toute loyauté, des intérêts bien entendus des Syriens comme de la France.

Le budget de la Syrie au Parlement français.

— Le mardi 6 décembre 1921, la Chambre des Députés a été saisie de plusieurs demandes d'interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement. Deux d'entre elles avaient trait aux affaires du Levant, celle de M. Bellet, sur la situation en Cilicie après les accords d'Angora, et celle de M. de Chappedelaine, sur la politique française en Asie Mineure. Comme les autres qui avaient été déposées en même temps, ces interpellations ont été renvoyées après le vote par la Chambre du budget de 1922.

En fait, elles ne sont jamais venues en discussion, et il n'y a pas eu, à la Chambre, au sujet de l'accord d'Angora, une discussion analogue à celle qui a été instituée au Sénat, le 29 décembre. Mais certains députés n'en ont pas moins, lors de la discussion des crédits relatifs à la Syrie, prononcé des discours intéressants et dont l'*Asie française* doit conserver le souvenir. De même en a-t-il été au Sénat. Aussi reproduisons-nous, ici, d'un seul trait, les passages les plus importants de la discussion dans l'une et dans l'autre chambre du Parlement français.

Ces discours n'ont pas tant eu rapport à l'accord d'Angora qu'à la Syrie elle-même; ils n'ont pas été prononcés dans la discussion générale (où les différents orateurs inscrits pour parler au sujet de la Cilicie ont renoncé à la parole pour permettre un vote rapide du budget), mais l'ont été à propos du Chapitre G des Dépenses extraordinaires du Ministère des Affaires étrangères.

*
* *

On sait quelle était la situation. Le Gouvernement demandait 20 millions pour le Haut-Commissariat en Syrie et en Cilicie; mais ces crédits avaient paru insuffisants au rapporteur des Affaires étrangères, M. Noblemaire; en effet, ils représentaient seulement les dépenses nécessaires pour le fonctionnement propre des services du Haut-Commissariat, non point les dépenses pour l'exercice du mandat. Pour celles-ci, M. Noblemaire estimait les crédits à prévoir à une trentaine de millions. C'est à ce propos que s'est engagée la discussion d'abord sur le chiffre à voter (20 millions ou 50 millions), puis sur la politique française en Syrie ensuite.

Le Ministre des Finances a débuté par expliquer les motifs qui justifiaient l'élévation du crédit. Puis M. Charles Dumont a demandé le vote du chiffre primitif, de celui qui figurait dans le projet distribué à la Chambre des Députés, soit 20 millions.

La Chambre n'a jamais eu l'occasion de délibérer sur la question du mandat syrien. Qu'est ce mandat? Il a été défini par le traité de paix d'une manière générale comme un mandat d'aide et de conseil. A quelles dépenses vous conduit ce mandat d'aide et de conseil? Quel bénéfice en doit retirer la France?

Sur tout cela, la commission des affaires étrangères, que je sache, n'a pas présenté de rapport à la Chambre. La commission des finances ne peut se substituer sur ce point à la commission des affaires étrangères, et nous ne voudrions pas engager la Chambre plus qu'elle ne peut et ne doit l'être par un vote prématuré. (*Très bien! très bien!*)

C'est pourquoi nous demandons à la Chambre de statuer sur la demande du Gouvernement, qui est de 20 millions pour le commissariat civil et de 332 millions pour l'entretien d'un effectif budgétaire moyen, en 1922, de 35.000 hommes. Pour le reste, s'il y a des besoins supplémentaires pour le commissariat civil ou l'armée, gardons toute notre liberté jusqu'à ce que la Chambre soit nettement, utilement saisie de l'ensemble de la question et du programme définitif du Gouvernement. (*Très bien! très bien!*)

Le Président du Conseil, invité à donner l'avis du Gouvernement, a dit ensuite :

Lorsque nous occupions la Cilicie, avec toutes les charges militaires que comportait cette occupation et toutes les difficultés administratives qu'elle entraînait, j'ai eu l'occasion de dire à la Chambre qu'il serait impossible, dans de pareilles conditions, d'organiser le mandat tel que nous le concevions, c'est-à-dire comme laissant aux populations la plus large autonomie possible et réduisant au minimum l'immixtion de la nation pourvue de mandat.

J'ai indiqué que le moment viendrait où nous pourrions définir et organiser ce mandat, que ce moment serait venu lorsque, par exemple, nous aurions pu évacuer la Cilicie, envisager le retrait des troupes, et puis, dégagés de soucis que vous comprenez bien, nous appliquer tout entiers à l'organisation administrative civile de la Syrie.

Le moment est venu. Nous avons demandé des crédits qui étaient certainement très supérieurs à ceux qui nous sont donnés. On nous a dit que nous avions tort d'anticiper sur les événements, qu'il fallait fixer les crédits au minimum pour tenir compte de la situation budgétaire.

Nous ne voulons pas créer de difficultés sur ce point. Mais je n'ai pas cessé de dire à la commission des finances, et je le répète ici, que, si le Gouvernement se trouvait en présence de nécessités absolues d'administration, il serait bien obligé de revenir devant la Chambre.

M. LENAIL. — C'est même certain !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — En faisant ce geste de laisser réduire au minimum les crédits prévus, le Gouvernement accepte que la question reste entière, que le Parlement ne soit pas engagé. (*Très bien ! très bien !*)

J'y souscris d'autant mieux que le désir du Gouvernement est de faire dans ces régions le moins de frais possible (*Très bien ! très bien !*), de ne pas envisager ces contrées comme des terrains de colonisation ni comme des terrains de protectorat (*Très bien ! très bien !*), mais de rester fidèle à l'idée du mandat. (*Applaudissements.*)

Il le veut d'autant plus qu'il a affaire à des populations qui sont fortement imprégnées de la culture française, de l'esprit français, qui auront d'autant plus de sympathie pour la France que la France leur donnera plus de liberté et d'autonomie. (*Applaudissements.*)

M. DE CHAPPEDELAINE. — C'est exact !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais il y a tout de même là-bas des populations diverses, qui ont des idées, des traditions diverses, des coutumes diverses, qui ont besoin d'un régime pour ainsi dire fédéral, au-dessus duquel la France se trouve tout naturellement pour réduire les difficultés et pour donner à ce régime l'unité de vue administrative.

Voilà, d'une façon générale, les tendances de la France en Syrie, et c'est pour les réaliser que nous avons fait les efforts que vous connaissez.

Dans un très bref délai, je crois que la Chambre pourra être saisie du problème. Nous lui soumettrons le texte d'une organisation du mandat, et elle aura toute liberté pour la discuter et pour se mettre d'accord avec le Gouvernement. (*Applaudissements.*)

M. Moutet, prenant la parole aussitôt après le Président du Conseil, a déclaré que, pour ses amis et pour lui, « la question de la Syrie est une question d'opposition de principe. Nous sommes contre les crédits pour la Syrie, contre le mandat français en Syrie, contre les crédits militaires. » Une fois de plus, il a dit à persister dans la doctrine politique que nous avons toujours affirmée au Parlement, à savoir que la présence de la France en Syrie et

en Cilicie, suite des accords de 1916, constitue une erreur politique lourde. » Puis il a ajouté :

Nous étions, jusqu'à ce jour, contre la théorie qui avait été pratiquée et qui considérait que la présence de la France en Syrie était une sorte d'extension de la souveraineté française et une œuvre nouvelle de colonisation.

J'ai exposé moi-même, soit en comité secret, soit publiquement, la thèse que M. le Président du Conseil vient aujourd'hui d'affirmer sur le mandat de la France en Syrie. Je me rappelle l'accueil qui a été fait à cette thèse. La Chambre considérait que nous trahissions les intérêts du pays en défendant une thèse semblable. En 1917, j'ai indiqué la gravité de ces accords de 1916 qui nous ont empêché de poursuivre pendant la guerre une politique de paix séparée vis-à-vis de la Turquie qui avait pour but de séparer le faisceau de nos ennemis et d'empêcher le blocus de la Russie. La conséquence de cette politique a été la prolongation de la guerre. Nous avons signalé dès ce moment que la politique de partage, soit de la souveraineté de la Turquie, soit du partage de la Turquie en zones d'influence était grosse de conséquences et que l'on constaterait ces conséquences mêmes après la guerre. Cela a duré trois ans encore après l'armistice.

Je regrette que les événements nous aient donné à cet égard douloureusement raison (*Mouvements divers*) et, sans vouloir rien sacrifier du rôle que la France pouvait jouer en Orient, nous avons toujours estimé que nous aurions pu, par d'autres moyens et par d'autres procédés que ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour, maintenir en Orient l'influence légitime et bienfaisante que nous y avons menée par tous les moyens sans que je veuille en répudier aucun. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette politique, je suis heureux de voir qu'aujourd'hui peut-être dans la Chambre nous nous trouvons d'accord pour la poursuivre à la condition que ce soit bien cette politique de mandat, cette politique de hauts conseillers qui permette à ces nations d'évoluer, de se développer au point de vue intellectuel et économique.

M. MARCEL CACHIN. — Il n'y a pas besoin de 35.000 hommes pour cela.

M. MOUTET. — Mais lorsque nous voyons que jusqu'à ce jour nous avons dépensé dans l'occupation de la Turquie d'Asie des sommes qui sont supérieures à 2 milliards et demi et qu'aujourd'hui encore on nous réclame près d'un demi milliard en crédits civils et en crédits militaires, je vous demande :

Pour quelles raisons, pour quel but, pour quelle politique avons-nous fait tous ces sacrifices financiers et ceux, plus précieux encore, d'hommes, car pendant trois ans après la guerre plusieurs milliers des nôtres ont été ensevelis là-bas, dans les déserts de la Cilicie trop de Français sont tombés. J'entends bien que nous y avons accompli une œuvre dont, à certains égards, nous n'avons pas à rougir... (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. LENAIL. — « A certains égards » est à supprimer.

M. MOUTET. — Ne me faites pas lire autre chose que je veux dire. Je dis qu'à certains égards, car il y a une partie des crédits sacrifiés qui ont été motivés par une politique néfaste. Mais à d'autres égards, le rôle joué par nous, nous n'avons pas à en rougir, il est hautement honorable. Je veux parler de la protection de certaines minorités ethniques, que nous avons tout de même exercée.

Je n'oublie pas non plus que, cette protection, l'Amérique qui avait d'autres raisons, qui avait une autre puissance que nous et d'autres moyens de l'exercer, elle l'avait refusée.

Le rôle de la France, quel que soit le but élevé pour lequel elle le fasse, est-ce d'être le gendarme du monde ?

Lorsqu'il s'agit d'un mandat de cette nature, est-ce nous qui devons en faire les frais aussi bien au point de vue des fonds qu'au point de vue du sacrifice des hommes? S'agissant d'un mandat que nous exerçons au nom de la Société des Nations, s'agissant en quelque sorte d'une tutelle, je voudrais savoir si le principe de droit international est contraire à celui du droit privé, est-ce avec ses propres ressources que le tuteur exerce sa tutelle, ou si, au contraire, est-ce en se servant de la fortune du pupille?

La Chambre a accepté largement ce dernier principe, puisque, si je ne me trompe, sur la demande de la commission des finances, on a proclamé que c'était la Syrie elle-même qui devait faire de façon complète les frais du mandat.

Dans le rapport de M. Noblemaire, cependant, je lis que nous entendons continuer à payer nos propres fonctionnaires, pour que le chiffre de leurs émoluments ne puisse être discuté.

M. LE RAPPORTEUR. — Ces fonctionnaires disparaîtront.

M. MOUTET. — M. Noblemaire me permettra de trouver que cet argument n'est pas péremptoire, et que, s'agissant d'un mandat de la société des nations, il est tout à fait possible d'inscrire d'office dans des budgets locaux ou de prévoir des subventions suffisantes pour payer nous-mêmes les hauts conseillers qui peuvent être nécessaires pour exercer notre mandat.

Mais il est bien entendu que, si nous nous rallions à une thèse du mandat qui ne comprend aucune extension de souveraineté et qui, par conséquent, ne peut pas motiver la présence d'un seul soldat français en Syrie en dehors du concours qui pourrait être prêté à une force internationale organisée par la société des nations, nous ne pouvons pas, parce que nous n'avons pas encore de garantie à cet égard, voter les crédits qui nous sont demandés. Et nous avons déposé une demande de scrutin pour que chacun sur cette question prenne ses responsabilités. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lenail.

M. LENAIL. — Fidèles au pacte qui nous avait tacitement associés aux vues de la commission des finances, nous avons renoncé ce matin à la parole dans la discussion générale, et j'avais bien l'intention de suivre l'exemple de mon collègue et ami M. Daladier en ne présentant aucune observation sur les crédits relatifs à la Syrie et à la Cilicie.

Mais, Messieurs, dans les tribunes, des gens qui ne sont pas Français nous écoutent, et, d'ici trois semaines, en Syrie et en Cilicie, des gens qui ne sont pas Français liront nos déclarations. C'est pourquoi, puisque M. Moutet pose dans son ampleur la question de savoir ce que la France fait en Syrie, je me crois obligé de dire en quelques mots pourquoi nous y sommes et y resterons.

Avant la guerre de 1914, au lendemain du traité de Francfort, la France avait en Turquie 70% des intérêts matériels et moraux. Et l'Angleterre le sait bien. Nous sommes en Syrie, parce qu'il importe que la France tienne ce chemin d'une importance formidable entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe (*Très bien! très bien.*)

Il faut que nous y restions pour soutenir des populations qui, au surplus, nous appellent. (*Applaudissements.*) Si jamais nous en avons douté, nous le saurions mieux encore après les polémiques que la presse anglaise a engagées contre le Gouvernement français.

Nous abandonnons — je le remarque en passant — en vertu de l'accord d'Angora, mais comme suite aux négociations de San-Remo, au traité de Sévres et à l'accord tri-partite qui les ont exclus du mandat de la France, les quatre cinquièmes du vilayet d'Adana.

Le jour où nous avons trouvé la faction trop sanglante pour être plus longtemps montée au bénéfice d'autrui, ce jour-là, nous en avons relevé nos soldats.

Mais voici que nous apprenons, et le monde entier avec nous, que le rôle de la France là-bas est salutaire, indispensable; et c'est le monde entier qui, aujourd'hui, dit à la France: « Comment abandonnez-vous la Cilicie, alors que des centaines de milliers d'existences humaines sont en cause qui n'ont de salut qu'en vous? »

Voilà, Monsieur Moutet, quel est le rôle de la France en Orient. Elle ne peut pas, au lendemain de sa victoire, suspendre une protection qu'elle avait maintenue quand elle était vaincue. (*Applaudissements.*)

Vous demandez: « Pourquoi tant de soldats là-bas? » Je vous réponds: Nous les retirons par étapes, grâce à la paix franco-turque. Mais il nous en a fallu parce que notre rôle était âprement contesté; il nous en a fallu parce que la Syrie, dont vous vous demandez ce que nous voulons faire, est jalousement surveillée par des concurrents avisés qui n'attendent qu'une faiblesse de la France pour lui prendre sa place. (*Applaudissements.*) Voilà pourquoi la place de la France ne restera pas vacante.

M. MARCEL CACHIN. — Quel est l'avis de la Syrie?

M. LENAIL. — Elle vous le donne tous les jours. Des millions de Syriens sont morts pendant la guerre pour ne pas vouloir adhérer à la cause allemande (*Applaudissements*), parce qu'il y avait dans leurs veines du vieux sang de clients séculaires de la nation française.

Ne sentez-vous pas qu'il y a dans ce Levant un peuple dont l'âme est depuis plus de mille ans imprégnée de pensée française? (*Applaudissements.*)

Croyez-vous que ces hommes voudraient redevenir Turcs ou devenir Anglais? (*Très bien! très bien! au centre, à droite et à gauche.*)

M. MARCEL CACHIN. — Non! Ils veulent être indépendants et libres.

M. HENRY FERRETTE. — Ils ne veulent pas être assassinés.

M. LENAIL. — Nous y sommes — c'est la voix du monde entier qui vous le dit, celle de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Italie — parce qu'une population qui, depuis des siècles, était sous le joug turc, nous supplie de rester près d'elle, parce que l'intérêt de la France est que nous y soyons, parce que la France est une puissance méditerranéenne.

Demandez à vos collègues d'Algérie ce qu'ils en pensent, demandez aux représentants du Rhin, demandez à tous ceux qui suivent ardemment l'irrésistible courant poussant à travers la France le commerce de l'Europe vers la Méditerranée, et le commerce de l'Asie vers la France, demandez-leur s'il est indifférent que les ports de la Méditerranée orientale soient aux mains de concurrents ou d'adversaires au lieu de rester aux mains de la France. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*) Nous sommes donc en Syrie et nous y resterons et ce n'est pas payer trop cher la force que la France en retire que d'y mettre les 20 millions demandés sur le chapitre en discussion par le Gouvernement et la commission...

M. MARCEL CACHIN. — Et des milliers d'hommes.

A l'extrême gauche. — Et les morts?

M. LENAIL. — ...pour ce patrimoine moral de la France, ce morceau de terre d'Orient qui lui reste uni par tous les liens de l'intérêt et de l'affection. Une fois de plus, ce n'est pas en vain que se seront tournés vers notre patrie les regards d'un peuple inquiet, en quête d'une protection qui assure sa liberté. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — Alors, pourquoi avons-nous abandonné la Cilicie?

M. LENAIL. — Demandez-le aux négociateurs de San-Remo.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne comprends vrai-

ment pas l'inquiétude de ce côté de l'Assemblée (*l'extrême gauche*) à ce sujet.

J'aurais parfaitement compris, il y a six mois, une intervention tendant à demander au Gouvernement français de faire le nécessaire pour réduire au minimum les charges militaires dans ces régions. J'aurais parfaitement compris qu'on insistât pour nous amener à une conception du mandat combiné avec le souci de l'intérêt et de l'autonomie des populations syriennes, mais aujourd'hui que nous sommes précisément engagés dans ces voies, que nous allons vers ces buts, je ne m'explique pas cette résistance, je ne m'explique pas ces critiques.

Notre situation en Cilicie était particulièrement délicate, il y avait un souci de protéger les minorités qui constituait pour la France un devoir, par le fait d'un accord entre elle et ses alliés. La France y est restée, jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Mais, la paix générale tardant, la situation de la France devait être réglée; c'était le sentiment quasi-unanime dans ce pays et il s'est exprimé dans les Chambres d'une manière très forte à diverses reprises. (*Applaudissements.*) Nous sommes arrivés à un accord particulier avec le gouvernement d'Angora... (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — Nous sera-t-il soumis?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Dans cet accord, nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour que les populations qui constituent les minorités en Cilicie ne fussent pas victimes. (*Très bien! très bien!*)

A l'extrême gauche. — Nous sommes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Jusqu'à ce jour, les choses se sont passées de telle manière que nos espérances sont en grande partie réalisées. Les hostilités qui reprenaient sur ces frontières lointaines ont cessé; le sang français qui n'y a été que trop répandu (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*) n'y est plus versé. Nos prisonniers ont été échangés et maintenant nous ne faisons plus qu'un effort d'administration civile. (*Applaudissements.*)

M. Cachin, parlant de la Syrie, nous dit: « Qu'est-ce que vous attendez pour vous en aller? Il ne devrait plus y avoir là-bas un soldat, laissez donc ces populations; par une espèce d'instinct syrien elles vont s'organiser dans la liberté et l'autonomie. » Il faut ne pas connaître l'histoire de la Syrie pour parler ainsi. Il n'y a pas là-bas un peuple ayant des traditions, des vues, des buts communs. Il y a des peuples qui peuvent vivre dans la liberté, par le moyen d'un système fédéral, mais qui, entre eux, ont besoin d'un lien et ont besoin de faire un effort administratif commun. En constituant pour eux ce lien, la France leur rend le plus grand service qu'ils puissent désirer. Je suis certain que, s'ils étaient consultés, ils seraient les premiers à manifester unanimement ce désir! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. MARCE CACHIN. — Consultez-les!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce lien ne prendra pas la forme tyrannique. La France ne sera pas là pour opprimer ces peuples, pour réduire leur liberté, pour les exploiter. La France a le désir de ne dépenser que le minimum pour ces régions qui, à très bref délai, nous l'espérons, pourront vivre d'elles-mêmes, s'administrer elles-mêmes.

M. MARCEL CACHIN. — On a déjà dépensé trois milliards.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elle s'y emploie de la façon la plus nette, et je suis stupéfait que M. Cachin choisisse le moment où les choses s'orientent de cette façon, pour protester. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais ce n'est pas une chose qui peut être réalisée dans les quarante-huit heures. Je constate et, faisant appel

à votre esprit de justice, je vous prie de constater que le Gouvernement, au cours des diverses discussions, vous avait indiqué la voie dans laquelle il s'engageait, le but vers lequel il allait, il vous en a marqué les étapes et vous êtes bien obligés de reconnaître que quelques-unes ont été parcourues.

Je vous demande de lui faire maintenant un tout petit crédit de patience, pour que soit atteint enfin le but que nous nous proposons tous. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Daladier.

M. DALADIER. — Je ne veux qu'adresser une simple observation à mon honorable collègue et ami M. Moutet.

Si résolu qu'on soit à diminuer les dépenses administratives comme les dépenses militaires dont la Syrie est l'occasion depuis deux ans — je m'y suis employé dans la mesure de mes forces pendant ces deux années — il est, par contre, impossible d'abandonner, de sacrifier la totalité des œuvres extrêmement intéressantes, que mentionne M. le Rapporteur. (*Très bien! très bien!*)

Ainsi, quand il décrit le budget du haut commissariat, si je fais les réserves les plus formelles sur les dépenses administratives, sur les frais de déplacement et d'installation, sur les transports, sur le matériel, sur les allocations aux chefs des collectivités, aux prétendus notables, etc., qui sont le prétexte de gaspillages déplorables, par contre la quatrième section du budget analysé par notre rapporteur me paraît digne d'être approuvée à l'unanimité de la Chambre. (*Applaudissements.*)

Les œuvres d'hygiène et d'assistance en Syrie et au Liban, les œuvres d'instruction publique, qui peut songer à les abandonner? Cesserez-vous de secourir les orphelins que vous avez recueillis? Fermez-vous les hôpitaux que vous avez ouverts? Abandonnez-vous tant de malheureux que votre générosité s'est efforcé de reconforter et de soutenir? Comment sacrifier toutes ces œuvres de solidarité humaine qui contiennent l'effort séculaire de la France? Il est du plus grand intérêt non seulement de la France, mais encore et surtout des peuples syriens, qu'elles soient maintenues. (*Applaudissements.*)

Je veux dire aussi, pour terminer ces brèves observations, que tous les voyageurs, tous les écrivains, tous les spécialistes, qui décrivent l'état d'esprit des peuples de l'Asie centrale et de l'Asie antérieure, sont unanimes à souligner les profondes transformations qui s'opèrent dans leur esprit, précisément à la suite de cette révolution que fut la guerre mondiale. Ils nous montrent ces peuples ardents, sensibles, avides de s'instruire, de conquérir leur liberté, de participer au mouvement général de la civilisation. Si la France ne leur donne pas cette culture, grand péril pour l'influence française et pour ces peuples eux-mêmes? (*Applaudissements.*)

Pour ma part et au nom d'un grand nombre de mes collègues, je déclare que nous prenons nos responsabilités et que nous voterons ces 20 millions de crédit. (*Applaudissements.*)

De nombreux députés ont alors demandé la clôture de la discussion; mais M. de Chappedelaine l'a prolongée quelques instants encore.

J'ai eu, a-t-il dit, l'occasion, dernièrement, de parcourir la Syrie, et je puis assurer M. Moutet que les Syriens ne se sont pas opposés au mandat français. Dans de nombreuses réunions, j'ai entendu chaleureusement acclamer le nom de notre pays.

J'ai poussé le scrupule jusqu'à interroger, partout où je suis passé, les nombreux Syriens que j'ai vus, musulmans, chrétiens de tous les rites, sur leurs sentiments, et à leur dire que, pour ma part, je ne verrais pas d'un mauvais œil la fin de notre mandat. Tous ont protesté. Tous m'ont dit: « Il faut rester ici. »

La vérité, c'est qu'ils nous attendaient depuis des siècles.

ces, et qu'aujourd'hui ils comptent sur nous, sur nos conseils et sur notre mandat, mais qui ne devra être organisé que d'une main légère, afin de ne pas froisser leurs sentiments de fierté et d'indépendance. (*Applaudissements.*)

Et ici permettez-moi — et ce sera ma conclusion — de rappeler le mot d'un grand Anglais, d'un de ceux-là dont la politique, si elle avait été suivie, n'aurait pas précipité les Anglais dans les difficultés où ils se débattent en ce moment en Egypte. Comme on félicitait un jour lord Cromer de ce qu'il avait fait en Egypte, il répondit : « Ne me félicitez pas de ce que j'ai fait, mais félicitez-moi plutôt de ce que je n'ai pas fait. »

Par conséquent, la politique qui s'impose pour nous en Syrie, c'est une politique de conseils, une politique d'amis et non une politique de conquérants et de maîtres. Nous ne devons pas avoir, là-bas, des administrateurs, nous devons avoir simplement des conseillers.

Une occupation militaire nous imposerait des dépenses exagérées. Grâce à l'accord d'Angora, nous allons, d'ici deux ans, pouvoir rapatrier la totalité de nos troupes françaises et africaines. (*Très bien! très bien!*)

Je suis persuadé, Messieurs, que d'ici deux ans l'opération syrienne sera devenue, pour la France, une opération complètement blanche et qu'elle ne coûtera pas un franc au Trésor français. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il faut, progressivement, ramener de là-bas tous nos soldats, soldats français, soldats de l'Afrique du Nord et soldats sénégalais. Nous trouverons en Syrie des éléments suffisants pour former une armée syrienne nationale, encadrée par des officiers français, et capable de faire respecter les frontières de l'Etat syrien. Pratiquer là-bas, cette politique, c'est faire une politique de sagesse, profitable en même temps au pays sur lequel nous avons un mandat et aux intérêts supérieurs de la France. (*Applaudissements.*)

La clôture a été prononcée alors, mais M. Moutet a repris la parole pour expliquer le vote qu'il allait émettre. Il l'a fait en ces termes :

Au moment où le Gouvernement fait cet effort de modération de ramener les crédits à 20 millions, sur lesquels 14 ou 15 sont employés à des œuvres d'enseignement et d'assistance, nous ne voulons pas nous opposer au vote de ces crédits.

M. MARCEL CACHIN. — Il reste tout de même 35.000 soldats là-bas.

M. MOUTET. — Reste la question des crédits militaires. Elle reviendra devant nous. A ce moment, nous discutons avec M. Lenail — et d'accord avec lui, je pense — la question de la protection des Arméniens, dont je n'ai pas dit un mot parce que j'estimais qu'elle était liée à celle des crédits militaires et à la discussion des accords d'Angora. Mais notre collègue voudra bien se rappeler qu'au sein de la commission des affaires étrangères j'avais posé avec précision la question des mesures prises dans les accords d'Angora pour la protection des minorités ethniques.

C'est une question sur laquelle je ne cache pas que nous ne laisserons pas prescrire notre droit et je pense que nous serons d'accord à cet égard avec notre collègue. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

De son côté, M. Bellet a tenu à formuler trois observations distinctes, dont la première a trait au chiffre du crédit porté au chapitre G, 20 millions.

Je déclare que ces 20 millions ne suffiront pas et qu'il

ne se passera peut-être pas une quinzaine; en tout cas quelques mois, sans que le Gouvernement nous apporte une demande de crédits supplémentaires.

Il s'agit aujourd'hui de justifier aux yeux de la Chambre ce que l'on a appelé l'accord d'Angora, en affirmant que grâce à cet accord on a pu réduire de 50 à 20 millions les crédits demandés. Nous discuterons sur le fond de la question dans quelques jours. Mais dès aujourd'hui, je demande à la Chambre de ne pas se laisser séduire par une argumentation de ce genre. Il n'est pas exact que les dépenses de Syrie pourront, même au point de vue administratif, être réduites à 20 millions.

Deuxième réflexion. M. Lenail a répondu à M. Moutet, et je me permets de dire que toute la discussion entre eux a été en porte-à-faux. M. Moutet disait en effet : « Nous voulons organiser la Syrie sous un régime tout à fait nouveau; nous voulons donner pleine liberté à ce peuple et nous estimons que nous pouvons nous retirer. »

Je ne conteste pas cette possibilité.

Mais M. Lenail lui a répondu : « C'est en vertu du traité de Sèvres et des accords de San Remo que nous nous retirons aujourd'hui de Cilicie et de Syrie et que nous réduisons notre territoire. »

Je crois que M. Lenail s'est trompé, car si, en vertu des accords de San Remo et du traité de Sèvres, nous avons dû nous retirer de la Cilicie proprement dite, c'est uniquement en vertu des accords d'Angora que nous abandonnons 40.000 kilomètres carrés de plus, que nous abandonnons le chemin de fer de Bagdad sur plus de 700 kilomètres, depuis Payas jusqu'à la Mésopotamie et que nous renonçons également aux frontières naturelles que M. Millerand avait eu le soin de garder à San Remo et dans le traité de Sèvres, frontières que demain nous n'aurons plus grâce à l'accord d'Angora.

Sur ce point comme sur le premier, il était nécessaire de redresser dès aujourd'hui le débat. Nous le reprendrons et nous nous expliquerons à fond. La Chambre jugera. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il est une troisième rectification que je veux faire et je crois que la Chambre, sur ce point, sera unanime. M. Lenail a demandé à la Chambre de voter des crédits, en invoquant comme raison que nous avions encore à protéger en Orient des minorités chrétiennes. Or, à l'heure même où l'on dit, à cette tribune, que nous restons en Syrie pour protéger les minorités ethniques, notre territoire de mandat ne va plus s'étendre que sur le Liban, qui ne compte guère que des chrétiens, et sur l'Etat de Damas et celui d'Alep, qui sont deux Etats purement arabes.

Or, le Liban a su se défendre pendant près d'un siècle, seul, contre l'invasion des Turcs, et les Etats arabes n'ont besoin que de guides, et c'est justement la Cilicie que nous abandonnons, la Cilicie et les 40.000 kilomètres carrés dont je parlais tout à l'heure, qui constituent précisément les seuls territoires placés jusqu'à ce jour sous notre mandat, où sont en conflit des races diverses, chrétiennes surtout, parmi lesquelles les Turcs ont multiplié les oppressions et les massacres.

On aura beau affirmer que tout se passe très bien là-bas, après l'accord d'Angora, on ne le démontrera pas. J'affirme, en effet, que l'on peut lire dans la presse — malgré la censure discrète qui la filtre — des dépêches navrantes qui nous apprennent que des bateaux se sont promenés dans toute la Méditerranée orientale, transportant des réfugiés de Cilicie, partis au nombre de 50.000 ou de 60.000, bateaux que l'on a refusé de recevoir à Alexandrie, à qui Beyrouth n'avait, jusqu'à ces derniers jours, donné aucun asile, bateaux lamentables qui ont été obligés de toucher tous les ports de la Méditerranée orientale pour échouer, enfin, à Athènes et à Smyrne, où nous avons eu la douleur de voir le roi Constantin accueillir ceux que la France

abandonnait. (*Mouvements divers.*) On ne peut donc pas dire que tout se passe là-bas dans le calme, sans deuils, sans misères et sans ruine.

Le Gouvernement est responsable de ces abandons et de ces incidents.

Le Président du Conseil a répondu en maintenant le rendez-vous avec M. Bellet pour discuter sur la responsabilité qu'a prise le Gouvernement en concluant l'accord d'Angora. Je serai profondément heureux d'entendre M. Bellet publiquement, devant le pays, devant la Chambre, reprocher au Gouvernement français d'avoir fait des concessions, concessions qu'il a faites dans l'étendue et la plénitude de son droit et de son indépendance. »

A la suite de cette discussion, le crédit de 20 millions de francs porté au chapitre G a été voté par la Chambre des Députés, qui a, par la suite, peu après, abordé l'examen des chapitres réservés du budget du Ministère de la Guerre. Quand elle en est arrivée au chapitre E 27 : « Entretien de l'armée d'Orient, 332.245.100 francs », M. Daladier a déposé un amendement tendant à réduire le crédit de 45 millions et à le ramener en conséquence à 292.245.100 francs.

M. Daladier a expliqué son amendement en ces termes :

Je ne crois pas qu'il soit possible de voter sans discussion des sommes aussi importantes que celles qui nous sont demandées pour l'occupation militaire de la Syrie.

Il résulte des propres déclarations du rapporteur du budget de la guerre que la commission des finances vous demande 332 millions, destinés à l'entretien d'une force de 35.000 hommes.

Mais M. Calary de Lamazière nous a lui-même démontré que ces chiffres sont illusoire puisque d'une lettre de M. le ministre de la guerre, insérée dans le rapport de notre collègue, il résulte que l'intention du Gouvernement serait de maintenir en Syrie pendant les premiers mois de l'année 1922, non pas 35.000 hommes, mais 50.000 hommes et de n'atteindre ce chiffre de 35.000 fr. que dans les derniers mois de 1922 et probablement à la fin de cette année.

Mon amendement a pour but de réduire dès maintenant les effectifs d'occupation en Syrie au chiffre de 25.000 hommes et je voudrais justifier en quelques mots cette réduction.

Quel que soit le jugement que vous portiez sur l'accord franco-turc, il n'en est pas moins vrai que si cet accord doit avoir une conséquence, c'est évidemment d'alléger l'effort de nos soldats en Syrie et notamment aux confins de la Syrie.

Sur ce point, je n'insiste pas : la démonstration serait trop facile. Cet accord a un second avantage au point de vue militaire. Les éléments musulmans de Syrie, qui sont au nombre d'environ deux millions et demi de personnes sur trois millions d'habitants, écoutaient parfois les appels des agitateurs. Beaucoup nous reprochaient, et personnellement je crois très sincèrement qu'ils avaient parfois raison, de manquer d'impartialité envers eux et de méconnaître leurs légitimes désirs de liberté. Il en est résulté parfois des troubles, des révoltes, un mécontentement sur lequel nous reviendrons lorsque sera enfin institué ici un large débat sur la Syrie.

Or, aujourd'hui, d'après les déclarations du général Gouraud lui-même et les télégrammes de Beyrouth et de

Damas, on constate, en Syrie, après la conclusion de l'accord franco-turc, le progrès de l'apaisement dans les esprits. La pacification de nombreuses régions naguère souvent troublées aurait fait, d'après ses déclarations officielles, de grands progrès. (*Applaudissements.*)

S'il était besoin sur ce point particulier d'invoquer des faits précis, il me suffirait d'analyser rapidement ces communiqués officiels du haut commissariat français en Syrie.

Vous y verriez, par exemple, dans une région particulièrement difficile, le Djebel-Druse, où avaient éclaté, il y a quelques mois, des troubles graves, qu'un des chefs, Selim Attrach, est venu à Beyrouth saluer le général Gouraud et le remercier d'avoir ouvert, dans ce pays naguère encore agité, une école où sont déjà inscrits cent trente-cinq élèves. (*Très bien! très bien!*)

C'est un homme comme Ramadan Shallach, personnage influent, qui était hier encore un des conseillers de l'émir Fayçal et de son frère Abdullah qui est venu se présenter, le 10 novembre, à Damas, aux autorités françaises et déclarer qu'il mettait désormais son influence au service de notre pays. Ce sont encore de nombreux Syriens qui s'étaient réfugiés en Transylvanie et qui rentrent maintenant dans les territoires où s'exerce notre action. Il en est de même dans la région côtière, près de Djebél. Permettez-moi de citer encore Ibn Gaïthie, qui, dès le premier jour de l'arrivée des Français en Syrie, nous avait combattus et qui n'a pas cessé de nous combattre. Il vient de se présenter lui aussi à Beyrouth, le 11 novembre, et a déclaré qu'il donnait son adhésion au mandat français. (*Applaudissements.*)

M. LENAIL. — Parce que nous avons des soldats là-bas!

M. DALADIER. — Je vais discuter ce point. Je remarque que ces hommes viennent faire cette déclaration à l'heure précisément où la densité de nos troupes d'occupation sur les confins du nord de la Syrie a été diminuée.

Il importe de tirer de ces faits que je pourrais multiplier, toutes les conséquences qu'ils comportent. Pour ma part, je suis persuadé que si l'on redresse très énergiquement toutes les erreurs qui subsistent dans notre politique syrienne, si on applique réellement dans le pays les déclarations qui ont été apportées à la tribune de la Chambre et du Sénat, si le haut commissariat s'inspire fidèlement des instructions que M. Georges Leygues avait données aux chefs de la flotte française : « Vous n'oublierez jamais que le drapeau français doit abriter sous ses plis toutes les religions, toutes les races, toutes les sectes, tous les partis politiques », si l'on adopte vraiment une politique de neutralité religieuse et d'union entre toutes les fractions du peuple syrien, je crois qu'on peut envisager dès maintenant la réduction des effectifs à 25.000 hommes, en attendant des réductions plus fortes. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je demande à la Chambre de voter mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des finances.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Messieurs, je fais observer que le budget que vous votez pour 1922 fait tomber les crédits du Levant de 740 millions en chiffre rond, votés pour l'année 1921, à 332 millions.

L'effectif a été, dans l'année 1921, de 70.000 hommes. Il s'agit, par conséquent de réduire cet effectif de moitié en 1922; mais on ne peut y parvenir que progressivement. Il faudra tout d'abord, en effet assurer immédiatement le transport de 10.000 hommes, de façon à n'avoir plus, au 1^{er} janvier prochain, qu'un effectif de 60.000 hommes au lieu de 70.000.

Si, comme on le croit, la tranquillité règne dans le pays, on peut espérer que l'effectif ne sera plus que de 35.000 hommes dans le courant de l'année 1922. Nous verrons ensuite. C'est sur cette base de 35.000 hommes que le crédit du chapitre a été calculé.

Dans ces conditions, si l'amendement de M. Daladier était adopté, vous seriez appelés à voter des crédits supplémentaires pour l'entretien et le rapatriement des troupes.

M. Daladier a présenté ses observations avec une très grande bonne foi. Il n'a pas la pensée que nous puissions d'un seul coup retirer toutes nos troupes, mais il veut que, progressivement, étant donnée la paix qui résulte des accords d'Angora et qui nous permet de n'avoir plus de divisions sur la frontière de l'Est, nous réduisions nos effectifs. Je demande à M. Daladier de nous permettre de procéder à l'opération dans les conditions où elles sont faites et acceptées par le commandement, c'est-à-dire en ramenant à 332 millions les dépenses de 1922. *(Très bien! très bien!)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Moutet.

M. MOUTET. — Messieurs, je ne voudrais pas mettre en question, maintenant, loin de là, l'accord d'Angora, puisqu'un débat spécial doit s'instituer sur ce point. Néanmoins, il y a des questions particulièrement urgentes et qui, au moment où nous votons les crédits militaires, doivent motiver des réponses de la part de M. le Président du Conseil.

C'est, notamment, la question de la protection des Arméniens. Je suis d'accord avec M. Daladier pour penser que nous pouvons réduire plus rapidement les effectifs et les dépenses. Je n'entends pas laisser purement et simplement les Arméniens réfugiés en Cilicie victimes des procédés des Turcs dans lesquels nous pourrions avoir une confiance trop grande qui serait ensuite démentie par les événements.

La question que je pose à M. le Président du Conseil est la suivante : dans les accords du 9 mars 1921, on avait prévu un certain nombre de mesures qui paraissaient efficaces pour la protection des Arméniens. Dans l'accord du 20 octobre 1921, nous n'avons pas retrouvé ces mesures. *(Interruptions à droite et au centre.)* Dans l'accord français avec la Turquie, on avait en vue la protection des Arméniens.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *Ministre des Affaires Étrangères.* — Il est intéressant de constater que cette sollicitude vient de ce côté de la Chambre.

M. MOUTET. — A aucun moment nous n'avons abandonné la défense de l'Arménie. Nous nous faisons honneur de la prendre encore aujourd'hui.

En vue du désarmement des populations, des bandes armées, on avait prévu la constitution de forces de police en utilisant la gendarmerie déjà formée sous le commandement turc assisté d'officiers français; on avait prévu le droit d'unité militaire en cas d'attentat par les bandes. Donc toute une série de mesures avaient été prises.

Je voudrais obtenir de M. le Président du Conseil une réforme dont la gravité ne lui échappera pas, puisque sa responsabilité serait engagée, si demain les éventualités redoutées par certaines nations, en particulier par les Américains, se produisaient.

Je lui demande si cette réorganisation de la gendarmerie, qui avait été prévue dans l'accord du 9 mars 1921 pour obvier à des massacres de cet ordre avant la guerre, résulte encore des accords du 20 octobre 1921.

Je crois que dans cette voie nous trouverons une solution qui sera de nature à nous satisfaire tous. Ceux qui pensent qu'il y a lieu de maintenir les troupes françaises pour protéger les Arméniens veulent remplacer, semble-t-il, cette organisation d'une gendarmerie par les troupes françaises. Je pense, au contraire, qu'on peut trouver sur place le moyen d'avoir une organisation de protection et qu'on peut obtenir des Turcs que cette gendarmerie, qui avait été très bien organisée par des officiers français et en particulier par le général Baumann, si je me le rappelle bien, que cette gendarmerie qui a parfaitement rempli son rôle de protection, je lui demande si elle subsiste

aujourd'hui, s'il a obtenu des Turcs qu'elle soit réorganisée.

Nous trouverions là le moyen de réembarquer nos troupes plus rapidement et d'avoir des sécurités que nous considérons comme indispensables. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Rapporteur.

M. CALARY DE LAMAZIÈRE, *rapporteur.* — Messieurs, la ligne de conduite de la commission des finances sur la question de Syrie n'a jamais varié. Depuis le premier jour, elle a désiré voir diminuer les charges considérables qui pesaient du fait de l'entretien des troupes françaises au Levant, sur les finances publiques. Dans une série de conférences qui ont eu lieu entre M. le Président du Conseil et elle, elle en a manifesté le désir. Elle a donc considéré qu'un rapprochement de la France avec la Turquie d'Angora était une nécessité et, réalisé, serait un succès. Elle ne connaît pas pourtant les détails de l'accord intervenu. *(Mouvements divers.)*

M. KLOTZ. — Vous n'en connaissez pas les détails! Alors, comment pouvez-vous le juger?

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je réitère la question précise que j'ai posée : nous sera-t-il donné de statuer sur cet accord?

M. LE RAPPORTEUR. — J'ai le droit de dire, au nom de la commission, qu'elle a désiré, depuis le premier jour, voir diminuer les charges financières considérables qui pesaient sur le pays du fait de la présence de 70.000 soldats français en Syrie et en Cilicie. *(Très bien! très bien!)*

Aujourd'hui, la Chambre se trouve saisie d'une demande de crédit de 332.245.100 fr., qui doit alimenter l'entretien non plus de 70.000 soldats, mais de 35.000. La commission ne peut que se féliciter de cette réduction, à laquelle consent le gouvernement. *(Interruptions.)*

M. Daladier a indiqué qu'il éprouvait une inquiétude, qu'il redoutait que la somme de 332.245.100 fr., soit insuffisante. Ne faudra-t-il pas envisager, redoute-t-il, sous forme de crédits supplémentaires, le moyen de couvrir des dépenses nouvelles? Il a déclaré que ses craintes venaient des renseignements contenus dans mon rapport et il m'a ainsi associé à elles.

Le Gouvernement estime, je crois, que le crédit de 332.244.500 fr. ne suffira pas pour assurer l'évacuation de toutes les troupes engagées en Cilicie, et dont il faut envisager le prompt départ.

Il faudra donc bien, dans un avenir assez prochain, envisager le vote de nouveaux crédits, qui se présenteront sous la forme de ces crédits supplémentaires que redoute notre collègue M. Daladier.

Quoi qu'il en soit, la commission des finances n'a connu qu'un seul chiffre, et elle n'a eu à délibérer que sur un seul, celui de 332.244.500 fr. Elle a d'ailleurs réduit de 15 millions le crédit primitivement demandé par le Gouvernement.

M. DUVAL-ARNOULD. — Pourquoi cette réduction?

M. LE RAPPORTEUR. — Je vais le dire.

Nous avons estimé que, certaines indemnités accordées aux officiers de l'armée du Levant — et dont il vaut mieux ne pas citer l'importance — étaient exagérées et devaient être réduites et ajustées. Je ne doute pas que la Chambre tout entière partage à cet égard notre avis.

Dans ces conditions, nous proposons à la Chambre de rejeter l'amendement présenté par M. Daladier et d'accepter seul le chiffre que la commission a retenu, celui de 332.245.100 fr. *(Très bien! très bien!)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Charles Dumont.

M. CHARLES DUMONT. — Je voudrais que pour des chiffres de cette importance et des crédits aussi importants, il n'y eût pas d'équivoque devant la Chambre.

Nous avons été saisis par le Gouvernement d'un crédit de 347 millions et M. le Rapporteur du budget de la

guerre vient de dire pour quelles raisons ce crédit a été abaissé par nous à 332.245.100 fr. En ce qui me concerne, je demande au Gouvernement de bien vouloir se contenter de cette somme et de ne pas envisager la possibilité des crédits supplémentaires.

Pour arriver à ne dépenser que 332 millions, il faut évidemment que nous atteignons vers la fin de l'année les effectifs dont parle M. Daladier, c'est-à-dire environ 25.000 hommes.

En effet, comme vient de le dire M. le Ministre des Finances, l'évacuation ne se fera que mois par mois, 332 millions se rapportant à l'effectif de 35.000 hommes, il y en aura au début de l'année beaucoup plus de 35.000 et par conséquent il doit y en avoir moins à la fin de l'année. Il me semble que pour ne pas dépasser les crédits prévus, il faudra atteindre un chiffre voisin de 25.000 hommes à la fin de l'année.

Ce chiffre de 25.000 hommes, M. le Président du Conseil l'a indiqué lui-même. L'accord d'Angora est signé, la Cilicie va être évacuée. Pour que le pays accepte que la France assume le mandat de Syrie — mandat qui sera d'un ordre moral élevé s'il se concilie avec le respect de l'indépendance syrienne — il faut que les sacrifices que coûtera ce mandat soient réduits, le plus tôt possible, au minimum. Il nous paraît qu'une force de 25.000 hommes dans un pays pacifié, sur lequel ne pèse plus la menace musulmane kémaliste est suffisante.

On nous a parlé de je ne sais quel péril pan-arabe qui viendrait d'au delà du désert de la Syrie et d'au delà du Jourdain, ce ne sont pas des effectifs militaires qui l'écartèreront. C'est une série de conversations cordiales, franches, qu'avec toute sa souplesse, tout son talent et son autorité, M. le Président du Conseil continuera avec nos alliés et amis. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons des intérêts en Syrie. Les Anglais ont des intérêts en Orient. Tout cela doit être considéré, concilié. La France doit subordonner toute sa politique aux intérêts vitaux que nous avons sur le Rhin et dans l'Afrique du Nord. (*Applaudissements à gauche.*)

Le Gouvernement doit adopter une solution de la question de Syrie qui permette de réduire nos effectifs au minimum et, dès la fin de 1922, à un chiffre voisin de 25.000 hommes.

Les crédits que le Gouvernement vous a demandés sont suffisants pour entretenir une moyenne de 35.000 hommes cette année. Mais, je le répète, cette moyenne de 35.000 hommes ne sera obtenue que si nous avons 25.000 hommes à la fin de l'année.

Voilà pourquoi je ne voterai pas l'amendement de M. Daladier.

Il n'y a pas de réduction à faire sur le chiffre de 332 millions pour arriver à la fin de 1922 à un effectif de 25.000 hommes. (*Très bien! très bien!*)

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Nous espérons pouvoir arriver à un effectif de 35.000 hommes vers le mois de juillet.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Duval-Arnauld.

M. DUVAL-ARNOULD. — Nous sommes un certain, et sans doute un grand nombre de députés qui avons besoin d'avoir, sur un point à nos yeux capital, une réponse précise du Gouvernement.

Le crédit dont M. le Président du Conseil se contente donne-t-il au Gouvernement français les moyens d'assurer la sécurité et la vie des chrétiens de Cilicie?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne veux pas laisser sans réponse la question que me pose M. Duval-Arnauld.

Des précautions très minutieuses ont été prises en ce qui concerne les chrétiens de Cilicie. Nous devons nous attendre à ce qu'un vent de panique passât sur les populations arméniennes. Il n'y a pas manqué. Il a été d'une

spontanéité et d'une ampleur qui nous ont étonnés nous-mêmes.

On a provoqué parmi ces populations, évidemment faciles à éveiller à l'inquiétude et même à l'angoisse, une espèce de panique, et ces populations se sont précipitées vers les frontières en demandant protection.

Je n'ai pas besoin de vous dire que dans la région où nous sommes, elles ont reçu la plus large hospitalité et que la France s'est préoccupée de pourvoir à tous leurs besoins, tout en leur indiquant les précautions qu'elle avait prises et en leur faisant connaître les dispositions conciliantes des représentants d'Angora.

Je manquerais de justice si je ne disais pas que Mustapha Kemal et ses collègues se sont occupés personnellement et directement d'organiser la protection des minorités dans des conditions telles que les Arméniens des premières régions dans lesquelles l'occupation a cessé ont reconnu eux-mêmes qu'ils avaient été entièrement protégés. (*Très bien! très bien!*)

La confiance a commencé à régner, et je suis convaincu que les collaborateurs de Mustapha Kemal et Mustapha Kemal lui-même — vous avez lu sa proclamation — tiendront à honneur d'organiser de plus en plus fortement la protection des minorités.

Nous y tiendrons nous-mêmes la main et nous nous associerons à ces précautions. Nous avons demandé aux populations chrétiennes de ne pas être victimes de certaines paniques qu'on pourrait essayer de susciter dans leurs rangs et qui pourraient porter par exemple certains d'entre eux à s'enfuir de leur pays après avoir abandonné leurs biens pour un prix dérisoire. (*Très bien! très bien!*)

Je crois que l'ordre se rétablira très vite dans leurs rangs. A l'heure actuelle, la situation n'inspire pas d'inquiétude, et je suis convaincu qu'il en sera ainsi demain. (*Applaudissements.*)

Je me tourne maintenant vers M. Moutet et je lui dis que, pour réaliser l'accord en question, pour éviter que la France soit engagée dans des opérations militaires indéfinies, dont il n'était pas possible de prévoir la fin, le Gouvernement français, croyant être l'interprète de l'énorme majorité des membres du Parlement, a tout fait pour signer l'accord. Il a discuté, naturellement, sur l'attribution des territoires. Il n'a pas discuté sur ceux qui étaient nettement peuplés de Kurdes et sur lesquels des droits de nationalité pouvaient être revendiqués. Ce faisant, il y a eu des concessions de sa part, qui ne peuvent pas lui être reprochées par ses alliés, car elles ne concernent pas ces derniers. Et je serais bien surpris de les lui voir reprocher par un des membres de l'extrême gauche...

M. MOUTET. — Ils ne vous reprochent rien sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — ...car les accords de 1916, dont j'ai été le signataire, ont été violemment critiqués, comme mettant en question le partage de l'empire turc. A ce moment, on n'avait pas un grand souci des Arméniens, qui pourtant existaient déjà, et on ne se préoccupait guère de leur sort. Mais, autre temps, autres critiques! (*Sourires.*)

M. MOUTET. — Et autre politique!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non!

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je rappelle que le Gouvernement de M. Briand a fait figurer la libération des Arméniens dans ses buts de guerre de janvier 1917.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Monsieur Tardieu, ce n'est pas vous qui faites mon discours.

M. ANDRÉ TARDIEU. — C'est un simple souvenir historique que je rappelais.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous aurez encore l'occasion d'en évoquer d'autres. Vous n'y manquerez pas.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je vous le promets.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas la « politique du chien crevé » que vous pourrez me reprocher

cette fois. Ce ne sera pas le même grief, ce sera même le reproche contraire. (*Applaudissements et rires.*)

Monsieur Moutet, permettez-moi de le dire, ces accords de 1916 procédaient d'une situation bien différente. Ils étaient déterminés par l'éventualité d'une Turquie qui disparaissait, et il n'y avait pas de raison pour que la France ne fit pas valoir ses droits traditionnels.

Les événements ont considérablement modifié cette situation, et la France a pu penser, par l'organe de son Gouvernement, que ce serait peut-être exiger d'elle quelque chose d'excessif que de l'obliger à entretenir une armée de près de 100.000 hommes, alors que tout le monde a fait la paix, et à continuer à verser son sang en vue d'une protection que, peut-être, l'on peut organiser et assurer différemment. (*Applaudissements.*) C'est dans cette voie que le Gouvernement s'est dirigé.

Evidemment il y a eu des tractations, il y a eu des concessions de sa part. Il a considéré que la cessation des hostilités et l'évacuation valaient la peine qu'on leur fit quelques sacrifices, mais il a pris ses précautions.

L'assemblée d'Angora est jeune, ardente, patriote, passionnée, elle a un souci d'indépendance qu'à sa place vous auriez naturellement. Elle n'a pas voulu laisser handicaper l'avenir par des organisations militaires sur son territoire.

Nous avons discuté longuement, comme il convenait, mais sur ce terrain, nous avons pensé que ce genre de précautions pouvait être remplacé par d'autres et qu'une espèce de contrôle moral, qui n'est pas non plus dépourvu de moyens matériels, pouvait se substituer à l'idée d'une organisation de gendarmerie.

L'idée d'une organisation de gendarmerie trouvera tout naturellement sa place quand se discuteront les questions de paix générale en Orient, mais, là, il s'agissait d'une question proprement française.

Le côté moral de cette question, qui intéresse toutes les nations civilisées, c'est la protection des chrétiens. Or, pour cette protection, nous avons obtenu des assurances formelles.

Jusqu'à présent, nous avons constaté que les promesses avaient été tenues, que Mustapha Kemal et ses collaborateurs avaient fait montre d'une parfaite loyauté, que le chef du gouvernement d'Angora s'était appliqué personnellement, avec la plus grande énergie, à éviter la moindre effusion de sang.

Dans ces conditions, je crois qu'il n'y a pas à prévoir le pire. Il n'y a qu'à faire en sorte que les choses continuent à se bien passer. (*Applaudissements.*)

C'est l'intérêt de la France, l'intérêt des minorités chrétiennes. Que M. Moutet en soit certain : le Gouvernement français y tiendra la main, il a l'œil très ouvert sur les événements de ces régions. Tout le premier, il a intérêt à ce que des choses ne s'y passent pas mal, parce qu'il est très guetté, et je pense bien que, si quelque catastrophe pouvait survenir, il se trouverait dans une situation plus difficile au moment des interpellations.

Mais j'espère bien ne pas causer aux interpellateurs la douleur d'avoir à me reprocher des événements de cette nature. (*Sourires.*) Je ferai tout mon possible pour que la protection des chrétiens soit largement assurée. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Moutet.

M. MOUTET. — En rappelant les accords de 1916, je n'ai pas voulu chercher à M. le Président du Conseil des querelles rétrospectives. Je ne peux pas cependant lui laisser dire qu'à un moment quelconque, nous avons oublié dans nos préoccupations, même au cours de la guerre, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, en particulier, le droit des Arméniens. Ce n'est pas parce que nous étions les adversaires des accords de 1916 que nous entendions par cela même sacrifier les Arméniens.

Je suis certain que, dans les préoccupations du Gouvernement, cette question tient une large place. Ce n'est pas seulement son intérêt de Gouvernement qui le pousse à avoir cette préoccupation.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est un souci d'humanité.

M. MOUTET. — Je tiens à signaler, à ce point de vue, que si j'ai posé la question, c'est que, quoi qu'on en dise, le Gouvernement a le devoir de prévoir le pire.

Il n'est pas certain, il est loin d'être certain, heureusement, que le pire se réalisera. Mais ces précautions doivent nécessairement être prises. J'espère que, de la part du Gouvernement, elles le sont.

Sur ce point, des inquiétudes se sont fait jour. Elles sont allées, chez les populations, jusqu'à la panique. Il faut pouvoir rassurer ces populations, qui n'ont certainement pas, dans la parole de Mustapha Kemal, la même confiance que vous paraissez avoir.

C'est pourquoi je vous dis qu'à cet égard, il y a lieu de prendre les précautions les plus strictes, et si vous avez l'obligation de respecter leur souci d'indépendance, ce souci est néanmoins conciliable avec la présence, dans un avenir assez prochain, d'une organisation de protection, comme cette gendarmerie qui existait avant 1914 et qu'à cette époque, la Turquie acceptait parfaitement.

Si massacres il doit y avoir, en effet, ce n'est pas maintenant, Monsieur le Président du Conseil, qu'ils se produiront. Vous pensez bien que les Turcs d'Angora sont de trop fins Orientaux pour mécontenter actuellement la puissance de laquelle ils ont obtenu un traité. C'est au moment où les troupes françaises seront parties, où l'ordre paraîtra rétabli, que pourront s'exercer des vengeances qui couvent.

Déjà dans certaines proclamations, j'ai lu des paroles inquiétantes...

M. BELLET. — Très bien!

M. MOUTET. — ...inquiétantes non seulement pour les populations, mais pour ceux qui ont le souci de ne pas les abandonner.

Monsieur le Président du Conseil, je suis persuadé que nos préoccupations sont les vôtres. Mais notre devoir est de bien montrer à ces populations que, ces préoccupations, nous les avons tous au même degré, et nous remplissons notre devoir en les rappelant au Gouvernement aussi énergiquement que nous pouvons le faire. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. LENAIL. — Augmentons les crédits militaires!

M. MOUTET. — Pas du tout! Ce n'est pas la même chose et cela n'a même rien de commun.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Ministre des Finances.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Il nous serait matériellement impossible d'appliquer l'amendement de M. Daladier. Il faudrait, en effet, continuer à pourvoir à l'entretien des troupes. Le Gouvernement serait obligé de demander des crédits supplémentaires au cours de l'année 1922. Nous demandons donc à la Chambre de repousser l'amendement.

L'amendement de M. Daladier n'a pas été adopté et le chapitre E 27 a été voté au chiffre de 332.245.100 fr.

*
**

Mais, le 29 décembre, le Sénat a voté un amendement de M. Victor Bérard, proposant de réduire le crédit de 162.245.100 fr. et de le rame-

ner à 170 millions de francs. Il a émis ce vote à la suite des explications suivantes du Ministre des Finances, M. Paul Doumer :

Les auteurs de l'amendement désirent que les crédits militaires consacrés aux troupes de Syrie, à l'armée du Levant, ne soient pas accordés que par trimestre. Ils ont fait valoir dans les entretiens que nous avons eus, d'une part, qu'ils jugeaient nécessaire que soit institué un débat exclusivement consacré à la Syrie et dont l'ampleur dépasserait les habituelles discussions budgétaires.

D'autre part, ils ont estimé que les effectifs de Syrie qui s'élèvent maintenant à environ 70.000 hommes, étaient destinés à être réduits progressivement et que, dans ces conditions, dans l'impossibilité où l'on se trouvait de fixer dès à présent le chiffre total des crédits nécessaires pour l'année entière, il était préférable d'accorder les crédits trimestriellement, comme on l'a fait au cours de l'année 1921.

Le Gouvernement accepte cette manière de voir et, par conséquent, l'amendement de l'honorable M. Victor Bérard. (*Très bien! très bien!*)

Auparavant, au cours de la même séance, la 2^e du 29 décembre, le Sénat avait réduit de 1.000 fr. le crédit porté au chapitre G du Ministère des Affaires étrangères. Lorsque, le 31 décembre, le budget est revenu à la Chambre des Députés, sa commission des finances a proposé de porter le crédit de ce chapitre à 50 millions de francs.

A ce propos, M. Edouard Soulier s'est félicité du chiffre de 50 millions.

L'année dernière, ce crédit était de 185 millions, puis, en second lieu, je crois, de 120 millions. Si je ne me trompe, il ne sera dépensé, en fin d'année, que 107 millions.

Cette année, on nous demande un crédit de 50 millions. La différence est déjà notable, et je suis sûr que notre attention ne saurait trop s'arrêter sur ces 50 millions.

Permettez-moi d'indiquer tout d'abord, car il m'a été agréable de m'informer pour vous comme pour moi, mes chers collègues, que 13 millions sont pour l'enseignement et l'assistance, c'est-à-dire pour satisfaire à la grande tradition de la France en Orient.

Pour l'enseignement, il y a 7.300.000 fr. qui vont d'abord à 9877 écoles primaires et secondaires réparties dans toute la Syrie urbaine et villageoise. Puis, il y aura 800.000 fr. pour celles de Palestine et 84.000 fr. pour les écoles de Cilicie. Ces écoles reçoivent des indemnités parce qu'elles donnent l'enseignement du français et — cela ne peut que nous intéresser très étroitement — d'une façon permanente.

Pour l'enseignement supérieur, 220.000 fr. sont destinés à assurer le développement, presque la naissance de la faculté musulmane de médecine de Damas, qui viendra s'ajouter à la faculté de droit déjà développée, ce qui fait que nous aurons à Damas, cette grande capitale syrienne, un centre d'enseignement musulman, qui pourra rayonner, non seulement sur la Syrie, mais sur la Palestine et l'Égypte. Dans aucune de ces contrées en effet, il n'y a un centre analogue.

Je suis sûr que ces 200.000 fr. ne nuiront pas au développement de l'université de Beyrouth, tenue par les pères jésuites, qui a, dans ces pays, un rayonnement incomparable. A Palmyre, au fond du désert, j'ai trouvé un jeune médecin indigène qui sortait de l'université de Beyrouth...

M. LENAIL. — Très bien!

M. EDOUARD SOULIER. — ... et qui avait porté jusque-là la science qu'il tenait de ses professeurs français.

Puis nous avons 5.600.000 fr. pour le budget de l'assistance et, d'une façon générale, pour tout ce qui est secours et concours à la santé et à l'hygiène. Il y a là un service admirablement organisé pour les hôpitaux, pour les dispensaires, pour les pouponnières, et je suis heureux de savoir que l'université de Beyrouth va se compléter par une clinique qui n'existait pas jusqu'ici et qui permettra aux jeunes médecins indigènes de recevoir une instruction complète, de n'avoir pas seulement une instruction théorique, mais aussi une grande pratique, de telle sorte qu'au moment où ils seront lancés dans le pays, ils seront déjà des hommes exercés.

M. LENOIR. — Que serait-ce, si vous n'aviez pas satisfaction!

M. EDOUARD SOULIER. — Je suis certain que nos collègues, ce crédit n'ayant pas été discuté lors du premier examen du budget, sont heureux de se rendre compte de ce qu'ils font et du pourquoi de leurs votes. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. André Berthon a ensuite posé deux questions au Président du Conseil.

Tout d'abord, je demande à M. le Président du Conseil quand le Gouvernement se décidera à publier la formule du mandat qui nous permet de rester en Syrie. Je vous rappelle, Monsieur le Président du Conseil, que ce mandat n'est pas encore connu, que vous êtes dans la situation d'une troupe d'occupation, que vous avez pris la souveraineté syrienne, alors que vous aviez déclaré qu'il ne s'agissait ni d'un pays de colonie ni d'un protectorat.

Je vous pose donc cette question: quand allez-vous vous décider à donner à vos représentants à la Société des Nations des instructions pour que soit défini le mandat qui nous permet de rester en Syrie?

Vous ne voulez pourtant pas faire de la Syrie une nouvelle Égypte? (*Exclamations et mouvements divers.*) Vous savez que les Anglais restent en Égypte après avoir promis d'évacuer ce pays et de respecter sa souveraineté. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Je désire, et je suis persuadé que la Chambre le désire également, que le mandat soit clairement défini et qu'il soit connu.

Ma deuxième question est relative à un incident que j'avais soulevé dans une séance précédente, en l'absence de M. le commissaire du Gouvernement, le général Gouraud, aujourd'hui au banc du Gouvernement.

J'avais fait connaître à la Chambre qu'un communiqué officiel de la presse à Damas avait indiqué que le 21 juin, après l'attentat criminel commis contre le général Gouraud, des colonnes françaises avaient détruit des villages, que des biens des habitants avaient été mis sous séquestre et que chacune des localités avait été condamnée par l'autorité militaire, en l'espèce le haut commissaire, à payer une amende.

Vous avez déclaré, Monsieur le Président du Conseil — je pourrais rappeler vos paroles — qu'il n'était pas exact que des villages entiers eussent été détruits, mais qu'une maison par village avait été détruite, par mesure de représailles. Vous avez ajouté qu'une enquête était ouverte, que la Chambre saurait dans quelles conditions ces représailles avaient été exercées. Je vous demande, Monsieur le Président du Conseil, d'en faire connaître les résultats.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. ARISTIDE BRIAND, *Président du Conseil, Ministre*

des Affaires étrangères. — Très rapidement, je réponds à M. Berthon.

Première question : « Quand le mandat de la France sur la Syrie sera-t-il promulgué ? » Les propositions de mandat ont été envoyées là où l'on devait les adresser : à la Société des Nations, qui doit finalement se mettre d'accord avec nous à ce sujet.

M. ANDRÉ BERTHON. — Quelles sont les instructions données à notre représentant ? (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à la Chambre ce que serait ce mandat. Je lui ai déclaré que nous n'avions nullement le désir d'exercer un pouvoir colonial ni un pouvoir de protectorat sur la Syrie. Nous avons la volonté très ferme — c'est celle du haut commissaire civil — de donner à la Syrie le maximum de liberté.

M. ANDRÉ BERTHON. — Admettez-vous la souveraineté pour la Syrie ? (*Réclamations au centre et sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous me posez des questions. Laissez-moi répondre.

Je vous ai déjà dit qu'il est difficile de juger la Syrie de loin, sans la connaître, que ce n'est pas un tout homogène, que c'est un groupement d'habitants ayant des habitudes, des traditions qui ne sont pas toujours absolument uniformes, qu'il est donc nécessaire de créer différents centres, de leur permettre de s'administrer avec le maximum d'autonomie, de leur donner la possibilité de se rejoindre, de créer entre eux un lien unique. C'est la France qui nous paraît indiquée pour créer ce lien. (*Très bien! très bien!*)

C'est dans cet esprit que des indications ont été données à la Société des Nations.

Vous parlez de souveraineté quand il s'agit d'exercer un mandat...

M. ANDRÉ BERTHON. — Eh bien ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Eh bien ! le mandat de la France lui donne la possibilité d'exercer sur la Syrie un pouvoir de tutelle d'administration, mais en laissant aux différents groupements qui la composent le maximum de liberté compatible avec l'intérêt général du pays.

M. ANDRÉ BERTHON. — Mais la souveraineté du pays?... (*Interruptions.*) C'est toute la question.

M. MARCEL HABERT. — Ne laissons pas le débat dévier!...

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Berthon, vous avez posé des questions à M. le Président du Conseil. Veuillez lui permettre d'y répondre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je réponds à vos questions, Monsieur Berthon. Du reste, n'allez pas au delà du vœu des populations elles-mêmes. C'est surtout de leur désir que nous tiendrons compte et non pas des possibilités de polémique autour du mot « souveraineté », plus ou moins bien interprété. (*Applaudissements.*)

M. ANDRÉ BERTHON. — Cela veut dire la servitude. (*Exclamations et bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Lors d'une précédente discussion, vous saisissant d'une information publiée dans un journal, vous avez déclaré qu'à la suite de tentatives criminelles, les coupables ayant reçu accueil dans certains villages, on avait aveuglément, systématiquement détruit, incendié treize ou quatorze villages.

Je vous ai répondu à ce moment que, dans ces bourgades, une seule maison, celle qui avait abrité les assassins, avait été, en effet, brûlée, selon les usages locaux qui prévoient ce mode de répression...

Je répète qu'on a eu recours au mode de répression en usage dans le pays. Dans treize villages, quelques maisons, celles qui avaient servi à abriter les assassins ou

dont les propriétaires étaient suspects de complicité, ont été détruites.

M. LÉON BLUM. — C'est trop tout de même.

M. MARCEL HABERT. — Ce qui est de trop, c'est la tentative d'assassinat. (*Très bien! très bien!*) Est-ce que vous protégez les assassins, maintenant ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce qui est de trop et qui appellerait peut-être quelques paroles de flétrissure de votre part, c'est qu'un soldat comme le général Gouraud, dans un pays où nous exerçons un mandat, soit victime d'une tentative d'assassinat. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. LÉON BLUM. — Quel rapport cela a-t-il avec la question ?

Nous dirons ce que vous voudrez des assassins du général Gouraud.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Et lorsque les habitants mêmes du pays viennent dire à nos administrateurs : « Des tentatives d'assassinat de ce genre se multiplieraient si vous montriez de la faiblesse... » (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. LÉON BLUM. — Vous ne faites pas preuve de force !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il existe en Syrie des modes de répression à employer. Dans un pays qui n'est pas entièrement pacifié, il ne faut pas être trop sentimental ; il faut se montrer fort. (*Applaudissements. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Par conséquent, le caractère odieux qu'on avait attribué à ces mêmes répressions, en disant que treize villages avaient été incendiés, ne correspond à rien d'exact.

Telle est ma réponse à M. Berthon.

Au surplus, je peux l'assurer que, s'il y a un pays dans lequel la France ait fait œuvre utile pour les habitants, où son nom ait le droit d'être respecté et béni, c'est bien celui-là. (*Très bien! très bien!*) Après les exactions qu'il a subies, il connaît maintenant une ère de prospérité et de tranquillité et je vous affirme que le nom de la France y est vénéré à juste titre. (*Vifs applaudissements.*)

M. Ernest Flandin, a ensuite protesté contre « l'obscurité... complète » dans laquelle la Chambre des Députés allait émettre son vote.

Dans quelle situation nous trouvons-nous ?

Nous ignorons tout de la politique française dans le proche Orient.

D'une part, à Constantinople, les journaux kémalistes annoncent avec fracas que, par suite de la réoccupation, par les Turcs nationalistes, de la Cilicie évacuée par nos troupes, ils trouveront là une base militaire de premier ordre pour continuer ultérieurement d'autres opérations. Or, les opérations envisagées par les kémalistes ne peuvent être dirigées que contre la Syrie.

D'autre part, nous avons entendu, il y a deux jours, M. le Président du Conseil déclarer devant le Sénat que, s'il se produisait en Syrie des événements graves, il serait disposé à abandonner ce pays... (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Jamais je n'ai dit cela ! Je proteste avec la plus grande vigueur et je ne comprends même pas comment vous pouvez formuler pareille affirmation. Je tiens à protester de toute mon énergie : de telles paroles seraient néfastes...

M. ETIENNE FLANDIN. — Je suis heureux d'apprendre que vos paroles ont été mal interprétées dans les comptes rendus...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il ne faut pas dénaturer mes paroles.

Au cours du débat qui a eu lieu au Sénat sur l'accord d'Angora, un orateur, l'honorable M. Etienne Flandin, disait que cet accord traçait une frontière fragile.

J'ai répondu à M. Etienne Flandin que la frontière nou-

velle n'était pas plus fragile que celle qui avait été instituée par le traité de Sévres.

M. LÉON BLUM. — C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai fait remarquer que l'accord d'Angora avait cet avantage de nous permettre de sortir de la période des hostilités, de favoriser l'exercice de notre mandat en Syrie en toute tranquillité. Autrement, nous aurions pu nous trouver à nouveau en face de l'état de guerre. J'ai dit que si la Syrie avait dû devenir, par défaut d'accord, un champ de bataille perpétuel, toujours couvert du sang de nos soldats, on aurait été fondé à nous demander ce que nous y étions allés faire et pourquoi nous y restions.

Quant à prétendre que j'aurais envisagé une évacuation de la Syrie, comment pouvez-vous dire cela?

Vous savez que je suis un des auteurs des accords de 1916. Vous m'avez entendu les défendre avec âpreté, vous m'avez entendu préciser ce qu'est la Syrie pour la France, quels liens il y a, dans le passé, entre la France et la Syrie. Parler d'une évacuation possible de la Syrie par la France, quand toujours je me suis attaché à mettre en lumière les droits séculaires, traditionnels de la France, à protéger ce pays, c'est dire une parole qui pourrait avoir ailleurs des répercussions fâcheuses, et contre laquelle je proteste. (*Applaudissements.*)

M. ERNEST FLANDIN. — Je me félicite d'avoir provoqué des explications aussi nettes et aussi décisives que celles que nous venons d'entendre, car elles étaient nécessaires.

Je suis heureux, pour ma part, d'en prendre acte et de dissiper ainsi une légende qui avait pris naissance...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non, elle n'a pas pris naissance.

M. ERNEST FLANDIN. — ... Dans un texte officiel qui avait inexactement reproduit vos paroles. Aujourd'hui, nous connaissons le fond véritable de votre pensée, Monsieur le Président du Conseil, nous savons quelle politique, en ce qui concerne la Syrie, vous entendez poursuivre à l'avenir.

Mais le maintien du rayonnement de la France dans le Proche Orient soulève d'autres graves problèmes, que nous ne pouvons envisager aujourd'hui, à cause du développement qu'ils comportent. Nous nous réservons de les traiter dans un débat spécial, auquel nous avons convié le Gouvernement en déposant une demande d'interpellation, et qui aura lieu, je l'espère, à bref délai.

Il me reste à adresser une dernière question à M. le Président du Conseil.

Depuis quelques semaines, un nombre considérable d'habitants de la Cilicie, chrétiens et musulmans, craignant des représailles pour nous avoir prêté concours, se sont précipités vers les ports, demandant à la France de pourvoir à leur sécurité.

La France, en retirant ses troupes, a-t-elle pris toutes les mesures nécessaires pour transporter ces malheureux et leurs familles en lieu sûr?

Je demande aussi à M. le Président du Conseil si le crédit de 50 millions qu'on nous propose de voter comprend les fonds largement nécessaires pour atténuer les misères de l'exil envers ces populations, éternelles persécutées, dont le seul tort est d'avoir cru à la parole de ceux qui ont trop légèrement engagé la France?

Je prie M. le Président du Conseil de bien vouloir répondre à ces questions. (*Applaudissements au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je réponds à M. Flandin que tout ce qu'il est humainement possible de faire est fait pour recueillir les réfugiés arméniens, pour les secourir et pour leur donner la possibilité de travailler. Un grand nombre d'entre eux sont occupés à des travaux publics. Le crédit de 50 millions est suffisant pour faire

face à cette charge. Par conséquent, M. Flandin peut être assuré que les Arméniens réfugiés en Syrie pourront être secourus largement. (*Applaudissements.*)

M. Marius Moutet a alors demandé le maintien du crédit de 20 millions précédemment voté par la Chambre. Il a ainsi amené M. Aristide Briand à intervenir à nouveau pour demander à la Chambre :

De mettre à la disposition du haut-commissariat civil les crédits indispensables pour l'accomplissement de sa tâche.

Dans le moment présent, après toutes ces discussions, les réduire, les lui refuser, ce serait le mettre moralement dans l'impossibilité d'accomplir la tâche qui lui est confiée. Cela aurait des inconvénients d'une gravité extrême.

Je fais appel à votre esprit de justice. Lors de la discussion, je vous avais annoncé que, grâce à l'accord d'Angora, grâce à l'organisation de la Syrie, il serait possible ainsi de diminuer dans de grandes proportions les crédits du haut commissariat civil. Il avait prévu pour l'année 185 millions. A la fin de l'année, pour l'exercice suivant, nous vous demandons seulement 50 millions, réduisant de 135 millions dans une année, les crédits du haut commissariat civil. N'est-ce pas une compression énorme de crédits? Quand nous venons dire aujourd'hui que ces 50 millions sont indispensables, je demande à la Chambre de ne pas nous les refuser. (*Applaudissements.*)

La Chambre des Députés a voté le crédit de 50 millions.

Mais un peu plus tard, au Sénat, au nom de la commission des Finances, le rapporteur du budget des Affaires étrangères, M. Lucien Hubert, a combattu ce chiffre et demandé une réduction de 5 millions qu'il a justifiée en ces termes :

Je vous ai dit dans quelles conditions votre commission des finances avait examiné les crédits de Syrie inscrits au chapitre G; j'ai rappelé que nous n'avions pas encore de mandat sur ce pays; que, dans notre esprit, l'accord d'Angora devait fatalement amener de grandes réductions sur des dépenses qui étaient en majeure partie commandées par la guerre. Aujourd'hui, je viens vous dire tout simplement ceci: le Gouvernement nous avait demandé 20 millions, chiffre qui ne reposait sur rien, qui était injustifiable, établi pour ainsi dire au petit bonheur. Le général Gouraud lui-même a été le premier stupéfait d'apprendre que l'on avait inscrit à son budget, pour le haut commissariat, une somme de 20 millions.

On est donc revenu devant nous avec des propositions soi-disant plus étudiées, plus modérées, plus raisonnables, et l'on vous a demandé 50 millions!

M. le Président du Conseil avait fait, devant le Sénat, un petit calcul, exact au fond, mais qui nécessite tout de même une mise au point.

Il y a deux ans, disait-il, vous avez voté 85 millions, et l'an dernier 120 millions. Voyez jusqu'où va la réduction, puisque nous descendons cette année de 120 à 50 millions. C'était, dans l'esprit de M. le Président du Conseil, une réduction considérable de 70 millions.

Mais, je répète que ce calcul appelle une petite rectification.

Au chapitre G, qui vous est présenté, ne figure que le crédit pour les services du haut commissariat, tandis que 50 millions de subventions que les services du haut commissariat ont données aux Etats syriens étaient compris dans les 120 millions votés l'an dernier.

Le haut commissariat ne donnant plus, cette année, de subventions aux Etats syriens, pour faire une comparaison exacte, il faudrait retirer 50 millions du crédit le 120 millions voté l'an dernier; le service du haut commissariat, n'aurait donc dépensé que 66, puisqu'il a supporté, pour la foire de Beyrouth, une charge de 4 millions qui ne se reproduit pas.

J'ai donc le droit de dire que c'est à cette somme de 66 millions, qui, en réalité, a constitué, l'an dernier, le budget du haut commissariat, qu'il faudrait comparer le crédit que l'on nous demande aujourd'hui. (*Très bien! très bien!*)

La réduction réalisée est donc de 16 millions.

Votre commission s'est demandée si on ne pouvait aller plus loin.

Ce n'est pas pour gêner en quoi que ce soit la politique actuelle du général Gouraud et du Gouvernement français qu'elle vous a proposé une modeste réduction de 5 millions soit en réalité de 10 p. 100 du crédit global demandé. Elle a voulu indiquer que la politique syrienne qu'elle entendait voir suivre était une politique qui, au lieu de se développer et d'engager de plus en plus les ressources de la France, demanderait des sacrifices de plus en plus réduits.

Il suffit, pour justifier la minime réduction que nous vous demandons, de voir, d'une part, ce qu'est le budget du haut commissariat et de montrer, ensuite, qu'à côté de ce budget, existe celui des Etats, qui se chiffre par 177 millions pour l'année 1922.

Dans le haut commissariat proprement dit, il y a cinq sections pour un crédit total de 50 millions. Dans la première section, il reste environ 200 agents; dans la deuxième, celle des délégations, il en reste environ également 200; pour les trois autres sections, renseignements et propagande, assistance et enseignement, divers, je n'ai pu me procurer le nombre des agents, mais je puis, tout de même, dire qu'il est de 500, peut-être 600.

A côté du budget du haut commissariat, existe celui de la Syrie proprement dite, des Etats syriens, qui se chiffre par plus de 170 millions de recettes, lesquelles sont affectées approximativement pour 35 millions à l'administration, pour 30 millions à l'assistance et à l'instruction publiques, pour 13 millions à la justice, pour 10 millions aux travaux publics, pour 55 millions à la milice, à la gendarmerie et à la police.

M. MILAN. — Voilà ce qu'il faut dire.

M. LE RAPPORTEUR. — J'ai donc le droit de dire que ce que nous vous demandons, c'est que le mandat soit de plus en plus exercé comme il doit l'être, dans la voie du développement de la Syrie par elle-même. A l'heure présente, il importe que de moins en moins des sacrifices trop lourds, trop écrasants, soient exigés de nos paysans, de nos ouvriers, de nos commerçants, de nos industries, de tous les Français. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

Aussitôt, le Président du Conseil a combattu la proposition du rapporteur. Après avoir, une fois de plus, promis au Sénat un débat approfondi sur la question syrienne, il a expliqué pourquoi le Gouvernement n'acceptait pas la réduction proposée.

Parce qu'il y a ici une question d'autorité d'abord, d'influence morale et que, si cette réduction était votée, je ne conseillerais pas au général Gouraud de retourner à son poste. (*Exclamations sur divers bancs à gauche.*)

Je vais m'expliquer. La réduction de crédit a une signification. Elle serait exploitée, elle serait montrée là-bas, où nous n'avons pas que des amis, comme un signe

certain qu'à brève échéance d'autres réductions suivront pour une autre opération.

M. MILAN. — C'est ce que nous voulons! (*Exclamations.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est un aveu.

M. MILAN. — Parfaitement, je l'avoue.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est bien ce que j'avais compris.

M. MILAN. — C'est ce que nous pensons tous ici. (*Dénégations sur un grand nombre de bancs.*)

M. PAUL STRAUSS. — Ce n'est pas ce que nous pensons. Vous n'êtes pas la majorité du Sénat!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — La question est maintenant bien posée, et c'est certainement ainsi que la réduction serait interprétée. Je remercie M. le sénateur d'avoir bien voulu placer la discussion sur ce terrain. C'est précisément parce que l'éventualité de l'abandon de la Syrie par nous serait fâcheusement interprétée pour la France que nous insistons devant le Sénat afin que les 50 millions nécessaires soient votés.

M. le rapporteur a dit: « Pourquoi 50 millions? » Eh bien, Messieurs, le haut commissaire a considéré que c'était un chiffre indispensable à son administration.

Dans ce chiffre, il ne faut pas oublier qu'il y a de 15 à 20 millions d'œuvres que nous devons conserver, qui sont des œuvres françaises faisant honneur à la France, et que vous n'avez pas, je pense, le désir de voir disparaître.

Il y a aussi des subventions indispensables, et un petit fonds politique non moins nécessaire.

Il y a plus. Depuis que ce crédit a été mis à l'étude, il s'est produit un événement considérable: l'évacuation de la Cilicie, par suite de certaine propagande, s'est accompagnée d'un exode considérable d'Arméniens, qui sont venus en Syrie, où nous avons cru devoir les accueillir, qui sont, par conséquent, à la charge du haut commissariat et que l'on a hospitalisés de la façon la plus large. Nous avons considéré que ce serait l'honneur de la France de bien recevoir ces populations, de les rassurer, de les bien traiter, de leur fournir le vivre et le couvert en associant, du reste, ceux qui le peuvent, à certains travaux. Mais ce sont là des dépenses assez considérables, et qui viennent s'ajouter aux dépenses prévues antérieurement.

Dans ces conditions, comment peut-on dire que le crédit du haut commissariat, porté à 50 millions, soit exagéré?

Il a été réduit, déjà, depuis les dernières discussions, où le Gouvernement avait promis au Sénat de faire un grand effort d'économies; il a été réduit quant aux frais d'administration, de 25 p. 100, c'est-à-dire du quart, et nous prévoyons que, dans un assez court délai, il nous sera possible encore d'envisager d'autres réductions.

Aujourd'hui, cela ne se peut pas, et si cette réduction était votée, elle aurait la signification qu'on lui a donnée tout à l'heure, c'est ainsi qu'elle serait exploitée.

Eh bien! Messieurs, il est inadmissible que le haut commissaire civil de la Syrie aille là-bas dans des conditions pareilles. Il n'aurait pas, pour administrer ces territoires, l'autorité morale indispensable.

C'est pourquoi le Gouvernement vous demande instamment de vouloir bien voter le crédit de 50 millions qui a été accordé par la Chambre. (*Applaudissements.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Nul plus que moi n'admire la chaleur d'âme que M. le Président du Conseil vient de mettre à défendre les 50 millions qu'il nous demande, mais une réflexion me vient à l'esprit. Ce sera la seule que je vous communiquerai: Si tout cela est tellement utile, et si M. le Président du Conseil en est persuadé depuis longtemps, pourquoi nous avoir demandé 20 millions il y a quelques jours?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je l'ai déjà expliqué. Je suis allé devant la commission des finances, et j'ai demandé 50 millions avec toute l'énergie nécessaire.

Par conséquent, le chiffre de 20 millions n'a jamais été le chiffre du Gouvernement; vous le savez bien.

M. LE RAPPORTEUR. — Je n'en sais rien et je suis heureux de l'apprendre. Ce n'est sans doute le chiffre de personne.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est la commission de la Chambre qui a réduit de 20 millions le chiffre que nous avions demandé!

M. ROCHE. — Il y a quelque temps, nous avons eu la bonne fortune d'entendre ici un homme revenant de Syrie, qui avait toute la confiance du Gouvernement. Que nous a dit M. Jonnart? Il nous a dit qu'il y avait en Syrie beaucoup trop de fonctionnaires, puisque les chefs passaient la moitié de leur temps à réparer les « gaffes » de leurs inférieurs. C'est l'expression même dont il s'est servi.

Voilà, il me semble, une indication pour la réduction des crédits attribués à la Syrie.

M. VICTOR BÉRARD. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Victor Bérard.

M. VICTOR BÉRARD. — Vous savez, Messieurs, où nous en sommes pour les dépenses de Syrie.

De 1918 à fin 1922, nous aurons dépensé 1.756 millions de crédits militaires, 405 millions de crédits civils et 170 millions de crédits navals, sans compter les fournitures de toute sorte que nous avons apportées là-bas. Au total, 2.300 millions dépensés en Syrie pour faire quoi?

Nous n'en savons rien encore.

Je ne conteste pas l'œuvre accomplie, mais je constate que, l'année dernière, quand on nous a demandé des crédits pour la Syrie, trois conditions ont été posées au vote. Ces trois conditions ont été énumérées dans le rapport présenté sur le budget de 1921 à la Chambre des députés par l'honorable M. Charles Dumont.

La première, disait le rapporteur général de la Chambre, « c'est que notre politique doit être maintenue dans des limites telles que les crédits demandés au budget pour la Syrie et la Cilicie, en 1921, ne soient pas dépensés plus qu'au tiers ». Les circonstances ont fait que l'on a dépensé la totalité des crédits et qu'on les a même quelque peu dépassés.

Second point: il était admis qu'à partir de cette année, 1921, le budget des Etats syriens devait couvrir au maximum toutes les dépenses d'organisation et de pacification consenties dans l'intérêt de la Syrie. Et, pour donner au Parlement l'assurance qu'il en serait ainsi, on lui avait promis de lui apporter les pièces à conviction de ces budgets syriens, c'est-à-dire le budget du haut commissariat, alimenté par la France, d'une part, et les budgets des Etats locaux, de l'autre. Il était bien entendu que « les règles de la comptabilité budgétaire et le contrôle du Parlement s'appliqueraient désormais à ces sortes de budgets annexes ».

Je constate qu'aucune de ces conditions n'a été remplie, qu'aucune des promesses faites au Parlement n'a été tenue. Dans ces conditions, lorsque nous avons réclamé la discussion générale dont parlait tout à l'heure M. le Président du Conseil, il ne suffisait pas de nous promettre une discussion sur les budgets militaires; nous désirons une pareille discussion sur le budget civil, car le seul document que j'aie eu à ma disposition — vous ne l'avez pas eu, mes chers collègues — c'est l'exemplaire du budget du haut commissariat que j'ai soulevé les yeux. J'y constate que vous avez, à l'heure actuelle, 430 fonctionnaires payés par vous en Syrie, plus 54 officiers. On nous avait promis que le nombre des fonctionnaires serait réduit au minimum, que les officiers disparaîtraient pour faire place à une administration civile. On nous avait promis également que l'on organiserait l'autonomie locale dans chacun des Etats syriens.

Voulez-vous savoir ce qu'est l'autonomie, à l'heure actuelle, dans l'un de ces Etats?

Voici pour le Grand-Liban: 1 délégué français du haut commissaire gouverneur, ayant 1 chef de cabinet; 1 secrétaire; 1 sténodactylographe; 1 conseiller du gouvernement; 2 secrétaires; 1 secrétaire pour chaque poste; 1 chef du bureau des affaires civiles; 1 secrétaire. Voilà pour le gouvernement central. Puis, dans les provinces: 1 conseiller administratif pour le Liban-Nord; 1 secrétaire; 1 conseiller administratif pour le Liban-Sud; 1 adjoint; 1 conseiller administratif pour le mont Liban; 1 secrétaire; 1 conseiller administratif pour la Bekka; 1 adjoint dans la municipale de Beyrouth; 1 adjoint à la police; 1 secrétaire; 1 conseiller à la gendarmerie; 1 commissaire de police.

Ceci ne correspond en rien à ce que l'on nous avait annoncé.

M. DE LUBERSAC. — Il y a 400 fonctionnaires dans le département de l'Aisne; ce même chiffre, pour toute la Syrie, n'est donc pas exagéré.

M. VICTOR BÉRARD. — Si vous voulez faire de la Syrie un département français, vous avez raison, mon cher collègue.

On nous avait fait espérer que l'on ne nous présenterait pas les crédits de Syrie sans nous donner le moyen de les discuter. Or, nous n'avons pas ce moyen. C'est pour cela que j'avais demandé à M. le Président du Conseil d'employer la même méthode pour les crédits civils que pour les crédits militaires.

La Chambre a voté un crédit de 50 millions. C'est très bien, mais M. le Président du Conseil aurait pu faire un geste de déférence à l'égard du Sénat en déclarant que, faisant la part de nos scrupules et voulant nous donner le plein exercice de notre contrôle, il ne venait nous demander qu'un crédit trimestriel pour les dépenses civiles comme pour les dépenses militaires. Ainsi, Messieurs, auraient été conciliés tous nos devoirs; envers la France, envers le budget, envers nos électeurs et envers l'expansion française. Voilà ce que j'avais à dire au Sénat.

M. HERVEY. — La volonté du Sénat n'a jamais été exprimée à ce sujet. Il y a seulement la volonté de M. Victor Bérard...

M. VICTOR BÉRARD. — Si je n'avais pas commencé par vous lire les pièces officielles du rapport général, vous auriez raison; mais ces documents sont imprimés. Lisez donc les rapports parlementaires et vous verrez si c'est ma volonté ou celle du Parlement!

M. Dominique Delahaye a soutenu la demande du Président du Conseil en critiquant sa politique.

Il vous a dit, avec une certaine discrétion, qu'il fallait venir au secours de ces habitants de la Cilicie. Ah! c'est là où il est coupable: c'est d'avoir abandonné la Cilicie. Et il m'a fait couvrir de ridicule par cette bonne presse qui l'encense et qui ne manque jamais l'occasion de m'écraser, quand il vous a représenté cette hypothèse des Turcs se précipitant sur la Cilicie, et de la France obligée d'y envoyer deux cent ou trois cent mille hommes. « Hypothèse invraisemblable », ai-je dit. Pourquoi? Parce que la Cilicie est le pays du monde le plus facile à défendre, où quelques milliers d'hommes suffisent, à cause des Portes de la Cilicie.

Je vous ai déjà dit que le premier soldat du monde doit monter la garde sur le Rhin et sur le Taurus, parce que cela est nécessaire, sur le Rhin pour la sécurité de la patrie, sur le Taurus pour l'expansion économique et commerciale de la France.

Oui, vous avez fait une faute, qui peut être encore réparable, parce que les Anglais sont si détestés en Orient que je crois bien qu'ils ne réussiront pas dans leur des-

sein. Voilà pourquoi vous avez besoin de ces critiques : pour rester en Cilicie ou y revenir.

Et je veux ici rendre hommage au général Duffieux. Le général Duffieux est le vrai pacificateur, sans rien retirer de la gloire du général Gouraud.

M. LE GÉNÉRAL GOURAUD, *commissaire du Gouvernement*. — Je m'associe entièrement à l'éloge que vous faites du général Duffieux, croyez-le bien!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je savais bien que je trouverais l'écho de mes éloges dans le cœur de son chef, et je vous remercie, mon général, de lui rendre cet hommage.

Au milieu de difficultés de tout ordre, avec des moyens plus que limités, un homme, le général Duffieux, est parvenu à pacifier la Cilicie, pendant que guerres, révoltes ou désordres faisaient couler le sang... (*Bruit.*)

Est-ce que l'éloge d'un général de France vous offense? (*Mouvements divers.*)

Il est curieux que, lorsqu'on fait l'éloge de l'épée, qui est la gloire de la France, il y ait ici des gens pour murmurer. Je reprends ma phrase :

Pendant que guerres, révoltes ou désordres faisaient couler le sang sur les points les plus divers de l'Europe et de l'Asie — sauf dans les possessions françaises — on n'a vu ni massacres, ni révoltes, ni même entendu un coup de fusil tiré en Cilicie, pays habité par des populations de races, de religions et d'intérêts différents.

La sécurité renaissant, le pays aussi renaît à la vie, l'agriculture, le commerce reprennent un essor inconnu, donnant des possibilités d'équilibrer un lourd budget, comprenant des réparations pour les dévastations de guerre faites par les Turcs.

Puis, vient la panique, et alors, c'est pour réparer les dommages de la panique que M. le Président du Conseil vous demande des crédits. Certes, il faut vouloir en Orient une politique qui concilie à la fois les intérêts du Turc et ceux de la France; mais le Turc doit être effectivement dirigé par la France, sans quoi les massacres recommenceront toujours. Ces massacres ne sont jamais spontanés; il n'y a en Orient que des massacres ordonnés par les Turcs.

M. VICTOR BÉRARD. — Mais vous ne votez pas le budget!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Comment, ce n'est pas le budget?... Ce sont les plus grands intérêts français que je défends!

Voix nombreuses. Aux voix!

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Je vois que la cause est gagnée. Puisque vous dites « Aux voix! » c'est que vous voulez voter le budget ce soir. Ce sont les étrennes de la Syrie, pour réparer les dommages de la Cilicie.

M. Bompard a ensuite demandé communication au Sénat de l'état complet des dépenses du Haut Commissariat de Syrie depuis sa création; M. Etienne Flandin a insisté pour une diminution aussi large que possible, du nombre des fonctionnaires, et le crédit de 50 millions déjà voté par la Chambre des Députés, mis aux voix, a été enfin voté par le Sénat.

Un Conseil représentatif du Grand-Liban. —

Par arrêté en date du 1^{er} septembre 1920, un Conseil représentatif du Grand-Liban avait été créé et organisé. Le Conseil qui se compose de 30 membres, est pourvu de larges attributions. En matière d'impôts, il décide souverainement, comme aussi en matière de crédits, abstraction faite des dépenses obligatoires, c'est-à-dire se rap-

portant à l'administration générale, à l'acquittement des dettes exigibles, à la gendarmerie et aux services de sûreté. Toutes les lois d'ordre intérieur doivent lui être soumises pour avis.

Le recensement du Grand-Liban étant achevé, rien ne s'oppose plus à la mise en vigueur de l'arrêté du 1^{er} septembre 1920; le Conseil sera donc élu prochainement.

Le commerce entre Syrie et Mésopotamie.

— Un télégramme de Beyrouth annonce que 60.000 moutons sont récemment arrivés de Mossoul, sous l'escorte de la gendarmerie de l'Irak, jusqu'à douze lieues de la localité de Deir-es-Zor (Gouvernement autonome d'Alep) sur l'Euphrate. Ainsi se rétablit entre la Syrie et la Mésopotamie, un courant commercial analogue à celui qui a maintenant repris entre Alep et Deir-es-Zo. Pour l'organisation des convois commerciaux entre Mossoul et ce point-frontière de la Syrie de mandat français qu'est Deir-es-Zor, les autorités françaises et britanniques sont en pleine élaboration des arrangements et règlements nécessaires.

Découverte archéologique à Byblos. — Les fouilles archéologiques ont repris avec une grande activité en différents points du territoire de la Syrie de mandat français; notre Bulletin a déjà eu l'occasion d'en fournir différentes preuves dans ses derniers numéros. En voici une preuve nouvelle. Dans cette ville de Djebeil, l'antique Byblos, où dès 1919, un des membres de la mission Huvelin, M. Montet, avait déjà fait d'importantes constatations confirmatrices des relations qui avaient existé dès une très haute antiquité entre cette ville et l'Egypte, le service archéologique de Syrie a récemment institué des recherches qui ont été couronnées d'un plein succès. A la suite d'un éboulement des falaises voisines de la ville, on a découvert une hypogée qui contenait un grand sarcophage. Des armes et des bijoux, de nombreux vases de terre cuite, d'albâtre, de bronze, d'argent et d'or ont été recueillis également. Sur la monture en or d'une coupe, on signale de courtes inscriptions hiéroglyphiques.

A l'occasion d'une exposition qui vient de s'ouvrir au Musée du Louvre, dans les salles de la section des Antiquités orientales, et qui met en pleine lumière les résultats des fouilles conduites en Syrie, sous la direction de M. Virolleaux; par MM. Contenau, Montet, Pézard et par d'autres archéologues, l'*Asie française* ne tardera pas à revenir sur cette découverte, comme aussi sur l'ensemble du mouvement archéologique qui se produit actuellement dans les pays placés sous le mandat français.

L'agitation en Mésopotamie. — En dépit du silence presque complet de la presse britannique, on savait déjà combien factice avait été la majorité qui a porté l'émir Faïçal au trône de Mésopotamie. Elle n'a guère existé que par ordre, et nombreux ont été en fait les opposants. Leur hos-

tité persiste; si Saïd Talib pacha, déporté de Bagdad à Ceylan, a simplement passé en Europe, en revanche Saïd Galip pacha, l'ex-député de Bassora, a pu s'enfuir de l'Inde (où il était déporté, lui aussi) et rentrer dans son pays. Il y a aussitôt organisé contre le roi Faïçal un mouvement insurrectionnel auquel adhéreraient un certain nombre de nomades et les chefs des nombreux Chiïtes qui habitent les districts des villes saintes, Nedjef et Kerbela. On prétend, d'autre part, que Saïd Galip pacha serait entré en relations continues avec Mustapha Kemal et aussi avec une Commission nationaliste, chargée d'organiser des troubles en Mésopotamie contre les Anglais et en Syrie, contre les Français.

Ces informations doivent être rapprochées de celles qu'a publiées récemment le *Morning Post*. D'après son correspondant de Bagdad, les forces turques auraient pénétré en Haute-Mésopotamie; elles se seraient avancées jusqu'à proximité de Mossoul, et une attaque serait prochainement déclanchée contre l'Irak par les Nationalistes, que l'on sait, d'autre part, être toujours pourvues d'armes et de munitions par les soins des bolchevistes russes.

La situation au Hedjaz. — Très rares sont les nouvelles précises qui arrivent du Hedjaz en Europe; on le comprend parfaitement, puisque la situation est très peu satisfaisante dans le royaume de Hussein. A en croire des renseignements parvenus à Beyrouth, l'impopularité de ce souverain grandirait de jour en jour. En effet, aucune sécurité sur les routes, dont une des plus importantes, celle de Médine au port de Yambo sur la mer Rouge, demeure constamment fermée au commerce; aucune assurance, et pour les éléments pauvres de la population de La Mecque et même pour les pèlerins venus de l'Afrique centrale aux Lieux Saints de l'Islam, d'échapper aux agents recruteurs du roi Hussein, qui les enrôlent de force dans l'armée; enfin, une série d'impôts écrasants.

— Par la suite, le correspondant du *Morning Post* au Caire a démenti ces informations, du moins en partie; il a nié que la taxe sur les enterrements, naguère abolie, eût été rétablie, et nié aussi, de source autorisée, que des désordres se fussent produits à La Mecque; mais il a reconnu que la situation financière était très difficile. Le roi Hussein, avoue-t-il, ne voit qu'un moyen d'en sortir: favoriser le développement économique du Hedjaz. On peut, dans de telles conditions, se demander à quoi ont servi les 1.200.000 livres sterling que lord Crawford a déclaré, le 28 février dernier, à la Chambre des Lords, avoir été versées au roi Hussein par le Gouvernement britannique, à titre de subvendes, depuis le 1^{er} février 1919.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

Extrême-Orient

CHINE

L'évacuation du Chantoung par les Japonais.

— Pour donner une preuve de son désir manifeste de tenir ses promesses au sujet du Chantoung, le ministre du Japon à Pékin a prié, le 20 février, le gouvernement chinois de hâter ses préparatifs et de tenir prêtes le plus tôt possible les troupes nationales destinées à remplacer les troupes nipponnes dans la province du Chantoung. Le gouvernement chinois a répondu que des négociations étaient engagées à ce sujet entre les deux ministères de l'Intérieur et des Communications, d'une part, et le gouverneur du Chantoung, d'autre part. Aussitôt celles-ci terminées par une entente, le gouvernement japonais retirera ses troupes du Chantoung, où, par l'entremise de ses délégués à Washington, le gouvernement chinois s'est déclaré capable d'assurer le respect de la vie et des propriétés des étrangers, comme aussi d'assurer la police du chemin de fer, et décidé à envoyer ses meilleures troupes. Ainsi se trouvera réalisé un des plus ardents désirs des patriotes chinois: le retour de la province du Chantoung sous le contrôle du gouvernement national. Ce retour doit, aux dernières nouvelles, s'opérer depuis les premiers jours d'avril jusqu'au 4 mai: l'évacuation japonaise commencera par le repli des troupes assurant la garde de la voie ferrée.

Un traité relatif aux douanes. — Dans le dessein d'accroître les produits des douanes chinoises et par suite les revenus du gouvernement, les neuf puissances qui ont participé à la Conférence de Washington ont conclu, à la date du 6 février 1922, un traité en vertu duquel le taux des droits de douane doit être désormais équivalent à 5 0/0 effectif *ad valorem*, comme il est prévu dans différents traités commerciaux auxquels la Chine est partie. La révision des tarifs à l'importation devra être exécutée dans les quatre mois consécutifs à la signature du traité. Une conférence spéciale autorisera la perception d'une surtaxe sur les importations soumises aux droits; cette surtaxe sera fixée à un taux uniforme de 2 1/2 0/0 *ad valorem*, sauf pour certains articles de luxe pour lesquels la surtaxe pourra être plus élevée, mais ne devra jamais dépasser 5 % *ad valorem*. Cette révision immédiate sera suivie d'une nouvelle révision qui portera simplement effet à l'expiration d'une période de quatre années, courant du jour de l'achèvement de la révision immédiate. Par la suite, dans l'avenir, la révision périodique du tarif des droits de douane à l'importation en Chine aura lieu tous les sept ans, et non plus tous les dix ans, comme il avait été prévu par les traités antérieurs.

Le maréchal Joffre en Chine. — Après avoir visité le Japon où il a reçu l'accueil triomphal que

Non sait (v. *l'Asie française* de février, p. 83-84), le maréchal Joffre s'est rendu en Chine, pour apporter au gouvernement les remerciements de la France au sujet de la participation de la République chinoise à la Grande Guerre. C'est en passant par les champs de bataille de Mandchourie où s'est décidé le sort de la guerre russo-japonaise que le vainqueur de la Marne a gagné la Chine; durant son bref séjour dans ce pays, le porte-parole de la France a été l'objet de nombreuses sympathies et a trouvé un accueil enthousiaste à Pékin d'abord, à Changhaï ensuite, d'où il est parti le 11 mars pour gagner les rivages occidentaux du Nouveau-Monde.

La détresse du Trésor: étudiants chinois au Japon. — Un fait qui s'est produit dans la dernière partie de l'année dernière met en pleine lumière la détresse du Trésor public et la situation financière lamentable du Gouvernement de Pékin.

On compte au Japon nombre d'étudiants chinois — environ 1.500 — qui ont été envoyés dans l'Empire du Soleil levant pour y compléter leur instruction et parfaire leur éducation et qui y vivent les uns et les autres avec l'aide de la pension que verse à chacun d'eux la province dont il est originaire.... qui y vivaient, devrait-on dire bien plutôt, car un jour vint où les provinces de Chine, leur trésor une fois vide, ne purent plus envoyer leur pension à ces boursiers. Aussitôt le gouvernement central de déclarer devoir se substituer aux provinces défaillantes et devoir payer à ces étudiants la subvention qui leur permet de travailler à l'étranger. Malheureusement, cette belle promesse ne fut guère tenue. Dès le mois de juin 1921, le Gouvernement de Pékin était dans l'impossibilité, à son tour, de subvenir aux besoins des étudiants chinois du Japon, et la situation se prolongeait de telle sorte qu'en décembre encore, ceux-ci attendaient leur pension. Sans doute leur avait-on fait espérer qu'une solution allait intervenir; mais l'emprunt de 550.000 yen que l'Etat chinois devait contracter pour eux avec la succursale de la Banque japonaise à Pékin, n'avait pas encore été conclu... Dans de telles conditions, les étudiants, qui souffrent beaucoup, à tous égards, d'une telle situation, plus que précaire, ont envoyé en Chine un délégué, afin d'intéresser le public à leur sort et de secouer l'indifférence du gouvernement envers eux.

Un accord germano-chinois. — Les journaux berlinois ont tout récemment annoncé la conclusion d'un accord entre les firmes Stinnes et une maison chinoise, pour la fondation d'usines à Changhaï. Cette maison s'occuperait aussi de la constitution d'une société nouvelle, qui travaillerait à développer en Chine la vente des marchan-

dis fabriquées par les différentes entreprises de Stinnes.

Pour l'aménagement du Yang-tsé-Kiang. — Le Gouvernement de Pékin a nommé une Commission dont le rôle serait d'étudier les conditions fluviales du Yang-tsé et de préparer la création d'une Commission de conservation et d'aménagement qui aurait à examiner des problèmes de la plus haute importance. En même temps, un ingénieur particulièrement qualifié, M. Palmer, étudie le fleuve entre Hankeou et Changhaï, avec la mission de rédiger un rapport préliminaire.

Une grève des gens de mer à Hong-Kong. — Au mois de janvier, une grève des gens de mer chinois résidant à Hong-Kong est venue paralyser à peu près complètement le cabotage. Le syndicat des gens de mer demandait une augmentation de salaires considérable: de 30 à 40 pour cent. Le gouverneur ayant offert le 14 janvier de jouer le rôle d'arbitre pourvu que les gens de mer retournassent le 16 sur leurs bateaux, le syndicat a décliné cette proposition et la grève a continué. Aussi tout trafic a-t-il cessé sur le bras du delta du Si-Kiang qu'est la rivière de Canton: quant aux départs des paquebots transocéaniques, ils ont dû être différés. Comme toujours, bien entendu, le malheur des uns a fait le bonheur des autres; le chemin de fer Canton-Kowloun a bénéficié d'un trafic absolument anormal, surtout pour le transport de denrées périssables depuis Canton jusqu'à Hong-Kong. La grève s'est prolongée pendant deux mois avec différentes alternatives; elle a pris au début de mars une intensité extrême. Alors boulangers et coolies ont cessé le travail à leur tour; la censure télégraphique et postale a été établie, le droit de réquisition appliqué, le port fermé et la frontière du territoire gardée militairement.

Le résultat de ces mesures a été immédiat; dès le 5 mars, après une conférence qui s'est prolongée pendant cinq heures, les délégués des gens de mer et ceux des armateurs ont conclu un accord provisoire qui mettait fin à la grève. Le travail a repris le 8 mars.

Les Chinois à la Jamaïque. — Le maire et le Conseil municipal de Kingston ont fait naître à la Jamaïque un mouvement dont le but est d'empêcher les Chinois de venir s'établir sur cette terre antillienne. Dans les premiers jours de décembre, un navire avait mouillé dans le port, avec plus de 300 immigrants à son bord (soit un nombre de Chinois plus considérable que jamais jusqu'alors) et on craignait à la Jamaïque que ce fût là le commencement d'une vague d'immigration qui s'étendrait très vite sur tout le territoire de l'île. De là ce mouvement hostile aux Jaunes, et analogue aux manœuvres japonophobes que connaissent bien les lecteurs de *l'Asie française*.

Les étudiants chinois en France. — Les étudiants chinois qui se trouvent en France sont d'ordinaire dans une situation analogue à celle de

leurs condisciples du Japon. C'est une raison de plus pour se préoccuper, avant de les envoyer dans notre pays, de les choisir avec soin et de les mettre à même de poursuivre leurs études avec fruit et sans le moindre tâtonnement, sauf, toutefois, les incertitudes consécutives à un changement de pays et d'habitudes. Voilà ce que l'*Asie française* a déjà réclamé à plus d'une reprise (cf. dans ce numéro même, aux p. 106-107, les conclusions de l'article du Di Legendre) et ce que, dans le *Temps* du 23 mars, demande M. André Dubosc. L'attenta dirigé par l'étudiant chinois Holing Li contre M. Tcheng Loh, ministre de Chine à Paris, et dont a été victime un des compatriotes de ce dernier, lui est une occasion de répéter que « mieux vaut la qualité que la quantité. » Avec raison, il proteste contre la façon dont les premiers étudiants chinois ont été envoyés en France après la guerre, « sous le manteau », écrit-il, et de telle sorte que, « malgré le nombre des arrivants, ni notre légation à Pékin, ni nos ministères des Affaires étrangères et de l'Instruction publique n'en connaissaient l'état ». Et M. Duboscq de conclure :

N'en déplaise aux personnes qui... s'imaginent que nous devons absolument accueillir au moins autant, sinon plus, d'étudiants chinois que l'Amérique ou le Japon, nous déclarons que nous n'avons que faire d'une masse de Chinois parmi lesquels peuvent se glisser des sujets pour le moins indésirables. Formons une élite qui compte un jour dans les milieux où se gèrent les intérêts publics chinois de toutes sortes, plutôt que d'essayer de vernir d'un certain savoir occidental quelques milliers de Chinois de plus, parmi les 400 millions que compte la Chine.

JAPON

Le Japon et l'exécution des accords de Washington. — Ce n'est pas seulement en Chine, et à propos du Chantoung, que le Japon applique les accords de Washington; sur son propre territoire, et au sujet de la limitation des armements, il se montre scrupuleux observateur des actes diplomatiques approuvés et signés par lui. Un communiqué du ministère des Affaires étrangères du Japon fournit à ce propos des indications précises.

Le traité sur la limitation des armements navals conclu à Washington le 6 février entre en vigueur après sa ratification par toutes les puissances contractantes (déclare ce communiqué). En ce qui concerne toutefois certaines fortifications et bases navales du Japon, des Etats-Unis et de l'empire britannique dans la région de l'Océan Pacifique, il est stipulé dans l'art. 19 du traité que le *statu quo* au moment de la signature devra être maintenu.

Conformément à l'esprit de cette prescription, le gouvernement japonais a décidé d'interrompre immédiatement les travaux de fortification des îles Bonin et d'Amami-Oshima, et, en outre, de maintenir l'état actuel des fortifications et des bases navales de Formose et des Pescadores. Les mesures nécessaires pour l'exécution de cette décision ont déjà été prises.

L'article 19 du « traité à cinq » de Washington, autrement dit de l'accord naval signé par les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, est sans contredit un des plus importants de cet instrument diplomatique. L'*Asie française* en a déjà indiqué l'esprit et les clauses essentielles (cf. le n° de février, p. 76); il n'est pas inutile, néanmoins, d'en donner ici le texte complet. Le voici :

Art. 19. Les Etats-Unis, l'Empire britannique et le Japon conviennent de maintenir, en matière de fortifications et des bases navales, le *statu quo* tel qu'il existe au jour de la signature du présent traité dans leurs territoires et possessions respectifs ci-après désignés :

1) Les possessions insulaires, soit actuelles, soit futures, des Etats-Unis dans l'Océan Pacifique, à l'exception :

a) De celles qui avoisinent la côte des Etats-Unis, de l'Alaska et de la zone du canal de Panama, non compris les îles Aléoutiennes; b) des îles Hawaï;

2) Hong-Kong et les possessions insulaires, soit actuelles, soit futures de l'Empire britannique, dans l'Océan Pacifique, situées à l'est du méridien de 110° Est de Greenwich, à l'exception :

a) De celles avoisinant la côte du Canada; b) du Commonwealth d'Australie et de ses territoires; c) de la Nouvelle-Zélande;

3) Les territoires et possessions insulaires du Japon dans l'Océan Pacifique ci-après désignés: îles Kouriles, îles Bonin, Amami-Oshima, îles Liou-Kiou, Formose et Pescadores, ainsi que tous les territoires ou possessions insulaires futurs du Japon dans l'Océan Pacifique.

Le maintien du *statu quo* visé ci-dessus implique qu'il ne sera établi dans les territoires et possessions ci-dessus visées ni bases navales, ni fortifications nouvelles; qu'il ne sera pris aucune mesure de nature à accroître les ressources navales existant actuellement pour la réparation et l'entretien des forces navales; et qu'il ne sera procédé à aucun renforcement des défenses côtières et possessions ci-dessus-visées. Toutefois, cette restriction n'empêchera pas la réparation et le remplacement de l'armement et des installations détériorées, selon la pratique des établissements navals et militaires en temps de paix.

Un exposé japonais de la politique nipponne en Sibirie. — Le 23 janvier dernier, à Washington, en séance plénière de la Commission de l'Extrême-Orient, le baron Shidehara, délégué du Japon à la Conférence dite « du désarmement », a fait d'importantes déclarations au sujet de la politique suivie par le gouvernement de Tokio, dans la partie orientale de la Sibirie. Cet exposé, très clair, très lucide, est intéressant à plus d'un titre, il a été écouté avec la plus grande attention par les collègues du baron Shidehara. Il est donc tout naturel que nous le reproduisons ici, au moins à titre d'information documentaire.

Voici comment s'est exprimé le diplomate japonais :

L'expédition militaire japonaise en Sibirie a été entreprise, à l'origine, d'un commun accord et en coopération avec les Etats-Unis en 1918. Elle avait d'abord pour but de prêter assistance aux troupes tchécoslovaques qui, dans leur voyage de la Russie d'Europe vers leur patrie à travers la Sibirie, se trouvaient exposées à un danger grave et pressant de la part de forces hostiles placées sous un

commandement allemand. Les troupes expéditionnaires japonaises et américaines, en commun accord avec d'autres troupes alliées, se frayèrent un chemin en combattant depuis Vladivostok jusque loin dans l'intérieur des provinces de l'Amour et du Transbaïkal, pour protéger les lignes de chemin de fer qui constituaient le seul moyen de transport des troupes tchécoslovaques entre l'intérieur de la Sibérie et le port de Vladivostok. Les difficultés que les troupes alliées rencontrèrent dans leurs opérations, par un hiver froid et rigoureux, furent immenses.

En janvier 1920, les Etats-Unis, décidés à mettre un terme à leur entreprise militaire en Sibérie, ordonnèrent la retraite de leurs forces. Seules, pendant quelque temps, les troupes japonaises continuèrent à remplir le devoir de garder plusieurs points le long du chemin de fer transsibérien, conformément aux arrangements interalliés destinés à faciliter le retour des Tchécoslovaques.

La dernière colonne des troupes tchécoslovaques s'embarqua saine et sauve à Vladivostok en septembre 1920. Depuis lors le Japon a toujours envisagé le retrait de ses troupes de Sibérie dans un temps rapproché. Le maintien de ces troupes dans un pays étranger est pour lui une entreprise coûteuse et ingrate et il sera très heureux d'être délivré d'une telle responsabilité.

En fait, l'évacuation des provinces de l'Amour et du Transbaïkal était déjà complètement achevée en 1920. Une seule région reste encore à évacuer; la partie méridionale de la province maritime autour de Vladivostok et de Nikolsk.

Il y a lieu de faire remarquer que, pour le Japon, la question du retrait de ses troupes de Sibérie n'est pas tout à fait aussi simple que pour les autres puissances alliées. En premier lieu, on y trouve un nombre considérable de résidents japonais qui se sont établis en Sibérie légalement et en vertu des traités bien avant la révolution bolcheviste et qui y ont été tout à fait bienvenus. En 1917, antérieurement à l'entreprise militaire conjointe américano-japonaise, le nombre de ces résidents atteignait déjà 9717. Par suite de la situation actuelle du pays, ces résidents japonais ne peuvent pas rechercher une protection pour leur vie et pour leurs biens auprès d'autres autorités que les troupes japonaises. Tous les districts que ces troupes ont évacués dans le passé sont en proie au désordre et tous les résidents japonais ont été obligés d'en fuir précipitamment pour sauvegarder leur sécurité. Dans leur retraite, ils ont dû abandonner une grande partie de leurs biens, et leurs foyers et leurs maisons de commerce ont été détruites. Puisque les pertes ainsi causées aux Japonais dans les provinces de l'Amour et du Transbaïkal ont été sérieuses, il est probable que des dommages plus considérables encore suivront l'évacuation de Vladivostok où un plus grand nombre de Japonais résident déjà et où des capitaux plus considérables ont été investis.

Voici une autre difficulté à laquelle le Japon doit faire face en procédant au retrait de ses troupes des provinces maritimes. A cause de la proximité géographique, la situation, dans les districts avoisinant Vladivostok et Nikolsk, est de nature à affecter la sécurité de la frontière coréenne. On sait en particulier que ces districts ont été pendant longtemps la base de conspirations coréennes contre le Japon. Les Coréens hostiles, en s'alliant avec des éléments sans foi ni loi venus de Russie, ont essayé en 1920 d'envahir la Corée par le territoire chinois de Chientao. Ils ont mis le feu au consulat japonais de Hungchun et ont commis de nombreux actes de meurtre et de pillage. Ils sont actuellement sous la surveillance effective des troupes japonaises stationnées dans la Province maritime, mais il n'y a pas de doute qu'ils renouvelleront leur tentative de pénétrer en Corée à la première occasion favorable qui se présentera.

En égard à ces considérations, le gouvernement japonais s'est senti obligé d'agir avec précaution dans l'exécution

de l'évacuation projetée de la Province maritime. En agissant hâtivement sans garantie adéquate pour l'avenir, il manquerait à son devoir de protection envers un grand nombre de ses nationaux qui résident dans les districts en question; il manquerait à un autre de ses devoirs, celui de maintenir l'ordre et la sécurité en Corée.

Aucune partie de la Province maritime (il faut bien s'en rendre compte) n'est soumise à l'occupation militaire du Japon. Des troupes japonaises stationnent encore dans la partie méridionale de cette province, mais elles n'ont établi aucune administration militaire ou civile à la place des autorités locales. Leur activité se borne aux mesures d'auto-protection contre les menaces envers leur sécurité propre, celle de leur pays et de leurs compatriotes. Elles n'occupent pas plus ces districts que les troupes américaines ou les autres troupes alliées n'ont pu être considérées comme occupant les places où elles étaient auparavant stationnées.

Le gouvernement japonais est impatient de voir promptement rétablir une autorité ordonnée et stable dans les possessions extrême-orientales de la Russie. C'est dans cet esprit qu'il a manifesté un vif intérêt pour la lutte patriotique, mais dépourvue de succès de l'amiral Koltchak. Il s'est montré prêt à offrir ses bons offices pour hâter la réconciliation des différents groupes politiques de la Sibérie orientale. Mais il s'est soigneusement abstenu de soutenir une faction contre l'autre. On peut rappeler, par exemple, qu'il a refusé toute assistance au général Rozanow contre le mouvement révolutionnaire qui a amené sa chute en janvier 1920. Il a maintenu une attitude de stricte neutralité et a refusé d'intervenir dans ces mouvements, qu'il lui aurait été facile de réprimer s'il en avait eu le désir.

En connexion avec cette politique de non-intervention, il peut être utile de rappeler brièvement les rapports entre les autorités japonaises et l'ataman Semenov, qui semblent avoir été une source de malentendu et de mécontentement populaire. On se rappelle que le rapprochement entre les Allemands et le Gouvernement bolchevik au début de 1918 a donné lieu tout naturellement, dans les pays alliés, à la crainte qu'une quantité considérable de munitions fournies par ces alliés et emmagasinées à Vladivostok pût être envoyée en Russie l'Europe par les bolcheviks pour l'usage des Allemands. L'ataman Semenov organisait alors en Sibérie un mouvement destiné à faire échec à ces agissements bolchevistes et assurer la tranquillité de cette région. C'est dans ces conditions que le Japon aussi bien que quelques-uns des Alliés, commença à donner un appui au chef cosaque. Au bout de quelques mois, les autres puissances lui retirèrent leur appui. Mais les Japonais répugnèrent à abandonner un ami dont ils avaient à l'origine encouragé les efforts en faveur de la cause alliée, et ils continuèrent pendant quelque temps leurs rapports avec l'ataman Semenov. Ils n'avaient d'ailleurs aucune intention d'intervenir dans les affaires intérieures de la Russie et quand ils jugèrent que l'appui prêté à l'ataman était de nature à compliquer la situation intérieure de la Sibérie, ils rompirent toutes relations avec lui; aucun aide d'aucune sorte ne lui a été fourni depuis par les autorités japonaises.

A l'heure actuelle, le Gouvernement japonais étudie sérieusement un plan qui lui permettrait de mettre à exécution sa décision de retirer complètement les troupes japonaises de la Province maritime, tout en prenant les précautions raisonnables pour la sécurité des résidents japonais et des régions frontalières de la Corée. C'est dans ce but que des négociations ont été ouvertes il y a quelque temps à Daïren entre les représentants du Japon et les agents du gouvernement de Tchita.

Ces négociations de Daïren n'ont en aucune manière pour objet d'assurer au Japon des droits ou des avantages exclusifs. Elles ont été engagées seulement avec le désir de

réglent quelques-unes des questions les plus pressantes auxquelles le Japon doit faire face en Sibérie. Elles ont essentiellement en vue la conclusion d'arrangements commerciaux provisoires, la sécurité de l'existence des Japonais qui résident dans la Sibérie orientale et l'établissement de garanties pour la liberté des entreprises conformes à la loi dans ces régions, ainsi que la prohibition de la propagande bolchevique à travers la frontière sibérienne. Si des dispositions adéquates sont prises à ce sujet, le Gouvernement japonais procédera immédiatement au retrait complet des troupes japonaises de la Province maritime.

L'occupation de certains points de la province russe de Sakhaline diffère complètement, tant par sa nature que par son origine, du stationnement des troupes dans la Province maritime. L'histoire offre peu d'exemples comparable aux incidents de 1920 à Nikolaïevsk, où plus de sept cents Japonais, y compris les femmes et les enfants, ainsi que le consul dûment accrédité, sa famille et son personnel officiel ont été cruellement torturés et massacrés. Aucune nation qui se respecte ne peut rester passive devant une pareille provocation. Il n'était pas davantage possible pour le gouvernement japonais d'ignorer la juste indignation populaire que cet incident a soulevée au Japon. Dans l'état actuel des choses, le Japon n'a eu d'autre alternative que d'occuper à titre de représailles certains points de la province russe de Sakhaline dans laquelle l'outrage avait été commis en attendant l'établissement en Russie d'une autorité responsable à laquelle il pût s'adresser dans le but d'obtenir des satisfactions légitimes.

Rien n'est plus éloigné de la pensée du gouvernement japonais que de profiter de la situation désespérée dans laquelle se trouve présentement la Russie pour poursuivre des desseins égoïstes. Le Japon se rappelle avec une profonde gratitude le rôle brillant que la Russie a joué, dans l'intérêt des nations civilisées, pendant la première partie de la grande guerre. Le peuple japonais a montré qu'il voulait continuer à s'intéresser avec sympathie aux efforts des Russes patriotes qui aspirent à la restauration de l'unité et de l'intégralité de leur pays. L'occupation militaire de la province russe de Sakhaline n'est qu'une mesure temporaire, qui prendra fin naturellement aussitôt qu'un règlement satisfaisant de la question aura été obtenu d'un gouvernement d'ordre en Russie.

Pour conclure, la délégation japonaise est autorisée à déclarer que le Japon a pour politique fixe et définie le respect de l'intégrité territoriale de la Russie et l'observation du principe de non-intervention dans les affaires intérieures de ce pays, ainsi que le principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations dans toutes les parties des possessions russes.

Un tremblement de terre à Tokio. — On sait que le Japon est la terre classique des séismes; les tremblements de terre y sont particulièrement nombreux, aussi le plus souvent n'y prête-t-on guère attention. Si nous signalons ici celui qu'a ressenti la ville de Tokio le 6 décembre, à 21 h. 25, cela tient à sa sévérité. Pas de morts d'hommes, mais nombre de blessés, beaucoup de maisons détruites; les réservoirs d'eau le furent également, ce qui priva la ville d'eau pendant tout un temps. Ce séisme est le plus grave éprouvé par Tokio depuis vingt ans.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

ASIE ANGLAISE

La situation politique. — Nous indiquions, dans notre dernier numéro, la ligne de conduite adoptée par le vice-roi après plusieurs mois de réflexion: incarcérer les non-coopérationnistes fauteurs de désordres, se concilier au moins la neutralité bienveillante des Musulmans en leur promettant la révision du traité de Sévres, briser ainsi le bloc hindou-musulman et réduire les gandhistes à l'impuissance en les privant de leurs alliés les plus ardents. Cette politique n'est pas celle du gouvernement anglais; il en est résulté un conflit entre Simla et Londres. A la veille de la conférence de Paris, qui doit régler la question du Proche-Orient, lord Reading, craignant que les décisions de cette conférence ne déclenchent dans l'Inde des troubles menaçants pour la sécurité de la Dépendance, a donné au Gouvernement anglais un avertissement solennel. Après avoir pris l'avis des gouverneurs de toutes les provinces, il a envoyé à M. Montagu un télégramme dont nous ne reproduisons pas ici le texte, parce qu'il a été publié au début de ce numéro (p. 97).

Le secrétaire d'Etat ne publia pas cette dépêche: il espérait, sans doute, amener M. Lloyd George et M. Churchill aux vues du vice-roi. Mais il fallait pour cela prendre le contre-pied de la politique suivie depuis des mois dans le Proche-Orient. Quelques jours plus tard, lord Reading télégraphia de nouveau à M. Montagu, lui demandant l'autorisation de rendre publique sa première dépêche; le secrétaire d'Etat, sans consulter ses collègues du Cabinet, accorda l'autorisation demandée, et la dépêche fut publiée par l'agence Reuter. Ce fut un véritable coup de théâtre: le ministère de l'Inde ne s'attendait pas à ce que cette divulgation fût faite par une agence, c'est-à-dire par une voie non officielle; le ministère des Affaires Etrangères fut « stupéfait ». Le Premier exigea de M. Montagu qu'il donnât sur le champ sa démission: celui-ci se soumit; il s'est expliqué de sa conduite devant ses électeurs, à Cambridge.

Cette démission a naturellement causé une grosse émotion dans l'Inde, où le Secrétaire d'Etat jouissait d'une incontestable popularité; on n'y oublie pas que c'est à lui surtout qu'est due la nouvelle constitution; malgré ses imperfections, elle marque un progrès réel sur l'ancien état de choses, et les Indiens raisonnables en sont reconnaissants à l'homme dont l'opiniâtreté vint à bout de toutes les mauvaises volontés. Son successeur, quel qu'il soit, n'aura pas une tâche facile... On parle de la retraite possible du vice-roi.

**

Autre coup de théâtre: lord Reading a fait arrêter Gandhi près d'Ahmedabad. On avait fini par croire que les autorités n'oseraient pas incarcérer l'agitateur hindou; son arrestation avait été souvent annoncée, mais toujours démentie. Le dé en est jeté... La menace de « désobéissance ci-

vile », suspendue comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête du Gouvernement, mettait celui-ci dans une situation bizarre et quelque peu ridicule. Dernièrement encore, le comité du Congrès National pan-indien, siégeant à Delhi, avait une fois de plus ajourné la désobéissance civile en masse, mais autorisé la désobéissance individuelle. Il fallait en finir. Reste à savoir quel effet produira sur la population l'arrestation de l'ascète vénéré, au moment où le départ de M. Montagu ne peut que rendre plus vif le mécontentement des Musulmans.

La situation est certainement très grave, beaucoup plus que le public ne l'imagine. Nombre de fonctionnaires anglais dans l'Inde démissionnent, inquiets de la tournure que prennent les événements; le Gouvernement a refusé de faire connaître le chiffre de ces démissions: c'est là un mauvais signe. Les semaines qui vont suivre réservent peut-être plus d'une surprise désagréable à l'Angleterre.

A la Chambre des Communes. — La situation actuelle dans l'Inde avait fait l'objet d'un grand débat à la Chambre des Communes, le 14 février. Sir W. Joynson-Hicks proposa d'ajouter à la réponse du discours du trône la déclaration suivante :

...et nous désirons exprimer notre opinion que l'état actuel d'agitation et de dérèglement, amenant dans l'Inde de perpétuels attentats contre la paix publique, est le résultat direct de l'administration du Secrétaire d'Etat pendant ces trois dernières années; nous comptons que le Gouvernement de Votre Majesté prendra des mesures immédiates pour rétablir la légalité et l'ordre et pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Le député de Twickenham prononça contre M. Montagu un sévère réquisitoire. Selon lui, le secrétaire d'Etat, membre d'un Cabinet de coalition, a gouverné l'Inde d'après les principes des Libéraux, ce qui n'est pas loyal; les conservateurs le désapprouvent. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, il a toujours, par sa conduite, encouragé les extrémistes; il a empêché le Gouvernement de l'Inde de maintenir l'ordre; il a laissé rentrer Lajpat Rai, qui recevait de l'Allemagne de l'argent destiné à être distribué en Amérique pour fomenter des troubles dans l'Inde; il s'est vanté d'être l'ami de Gandhi. M. Montagu est responsable de la situation actuelle: depuis deux ans, les séditions ont fait au moins 10.000 victimes, ces morts auraient pu être évitées si le secrétaire d'Etat n'avait pas « laissé les choses suivre leur cours »; il a criminellement trahi la population blanche; il a brisé le cœur du *Civil Service*: au dernier examen, 3 Anglais seulement sur 86 candidats, ont été admis, tous les autres sont des Indiens. Il est grand temps de revenir à une politique ferme: chercher à se concilier ses ennemis est considéré dans l'Inde comme un signe de faiblesse; dans les Etats indigènes, où l'on sait

comment on doit traiter les agitateurs, il n'y a ni désordres ni mécontentement.

M. Gwynne appuya l'amendement de Sir W. Joynson-Hicks; il renchérit encore sur ce dernier et se lança dans une véritable diatribe. M. Montagu prétend qu'il laisse toute liberté d'action au Gouvernement de l'Inde et aux Gouvernements provinciaux, ce n'est pas vrai; il est souvent intervenu et toujours en faveur des fauteurs de désordres. Il est responsable des morts causées par la révolte des Moplahs; tous ses fonctionnaires sont découragés et dégoûtés de ses méthodes; si l'on veut que l'ordre se rétablisse dans l'Inde, il faut que le secrétaire d'Etat s'en aille; 90 membres de la Chambre des Communes ont signé une pétition au Premier Ministre, exposant que M. Montagu a perdu la confiance du pays.

Si quelqu'un qui a commis autant de bévues que le Secrétaire d'Etat restait à son poste, ce serait une honte pour le Gouvernement.... L'épouvantable gâchis qui s'est produit pendant son secrétariat aurait amené la démission de toute personne ordinaire; mais M. Montagu a préféré casser le soldat (allusion au général Dyer) fendre l'oreille au fonctionnaire civil, faire n'importe quoi pour sauver sa peau.... Ses méthodes sont celles d'une taupe: il creuse des mines souterraines, et pendant longtemps on ne s'est pas aperçu des destructions qu'il accomplissait. J'ai demandé un jour à un jardinier à quoi servaient les taupes, je supposais que leur seul bon côté était leur peau; il répondit: « Oh! non, elle est trop mince »; ce n'est pas le cas de M. Montagu, il a la peau plus épaisse que n'importe quel hippopotame.

Le ton des conservateurs anglais, on le voit, est plus énergique que courtois.

A ces furieuses attaques, M. Montagu répondit par un discours très modéré. Il n'est pas responsable de la situation actuelle: elle résulte de la conscience que les Indiens ont prise d'eux-mêmes et des difficultés économiques et financières; elle découle aussi de la politique de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Turquie et de la propagande bolcheviste; enfin, le développement de l'industrie amène nécessairement des frictions. Le statut des Indiens dans les Colonies de la Couronne est une question délicate. Il a été l'ami de Gandhi, parce qu'il s'opposait à la violence: s'il change de politique, l'amitié cessera. On se plaint de l'invasion du *Civil Service* par les Indiens; mais il faut appliquer loyalement la réforme et s'efforcer de recruter comme fonctionnaires des indigènes instruits.

Cependant, M. Montagu a cru prudent de faire une concession à ses adversaires. Lorsque le Parlement vota la nouvelle Constitution, il était entendu que ce n'était qu'un premier pas vers une autonomie plus complète et qu'on étendrait les réformes dès que l'éducation politique des indigènes serait faite. Mais les bonnes dispositions des Anglais envers le peuple indien se sont refroidies dans ces derniers temps: M. Sastri le constate mélancoliquement dans une lettre au *Times* (16 février); le mouvement de non-coopération est une des causes de ce changement; mais la plus

certaine, ce sont les efforts faits pour enlever à la réception du Prince de Galles la cordialité qu'on attendait. M. Montagu est trop avisé pour ne pas tenir compte de cet état d'esprit; aussi, tout en défendant la nouvelle constitution, qui est son œuvre, il a laissé prévoir la remise à une date indéterminée de toute mesure tendant à accroître l'autonomie. C'est la partie capitale de son discours, nous la donnons *in extenso*.

C'était notre intention et notre désir, et ce l'est encore, que, si les choses allaient bien, de plus larges mesures fussent prises éventuellement; mais le Parlement était décidé, si les choses n'allaient pas bien, à ne pas permettre de telles mesures. Je ne demande pas qu'on porte dès à présent un jugement; mais je crois bien faire d'exprimer aux Indiens, à ceux qui mettent en œuvre ces réformes et à ceux qui ne le font pas, ma conviction que cette Chambre ne se départira pas de ce critérium. Pour obtenir leur autonomie sous l'autorité suprême et permanente du Roi-Empereur, ils devront se montrer, non pas seulement individuellement, mais collectivement, disposés à exécuter ce qu'implique l'autonomie; ces conditions ont été mentionnées devant cette Chambre au moment de la discussion de la loi: créer et instruire les circonscriptions électorales au point de vue politique, sauvegarder et tolérer les vues des adversaires, protéger les droits des minorités, et accepter les risques inhérents à l'exercice du Gouvernement, maintenir l'ordre par tous les moyens nécessaires et contre n'importe qui.

Il ne servirait de rien de dissimuler la gravité de ces difficultés. Aucun être humain ne peut dire d'une façon certaine quelle sera la forme éventuelle de l'autonomie. Il n'est pas nécessaire de supposer que l'esprit indien désirera accueillir toutes les institutions autonomes que nous possédons. Nous n'avons pas encore décidé, et nous ne pouvons pas décider en ce moment, quelle sera l'étendue de l'unité d'autonomie, si ce sera la province actuelle ou une autre. Tout cela se résoudra de soi-même dans l'avenir; mais, en ce moment, la condition essentielle de tout nouveau progrès est le parfait fonctionnement des premières mesures accordées par le Parlement.

Je voudrais dire encore une chose dans cette grave circonstance. L'autonomie que nous avons promis à l'Inde de lui permettre de développer, c'est l'autonomie dans les limites de l'Empire britannique... Après tout, les Indiens, s'ils réfléchissent, seront les premiers à reconnaître que l'Empire indien actuel a été édifié par l'esprit d'entreprise et l'énergie britanniques et que leur avenir se dessinera sous la direction et avec l'aide de la Grande-Bretagne... Je dirai en toute sincérité à l'Inde que montrer des tendances séparatistes et de la déloyauté vis-à-vis du Roi-Empereur, s'efforcer futilement de troubler la bienvenue accordée au fils du Roi-Empereur, c'est retarder, ou en tout cas diminuer, la bonne volonté du peuple anglais envers les aspirations indiennes... Si l'on met en question l'existence de notre Empire, si l'on empêche notre Gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de l'Inde, si l'on nous fait des sommations, croyant, bien à tort, que nous songeons à nous retirer, ce ne sera pas victorieusement que l'Inde aura provoqué le peuple le plus décidé du monde.

De telles paroles ne peuvent manquer d'avoir dans l'Inde un énorme retentissement.

Plusieurs députés prirent ensuite la parole. M. Acland déplora les attaques dirigées contre le secrétaire d'Etat; il faut tenir les promesses de la loi de 1919, mais, en même temps, maintenir la légalité et l'ordre.

Suivant Sir C. Townshend, qui a derrière lui dix-huit ans d'expérience dans l'Inde, la véritable cause du malaise actuel est l'état de guerre avec la Turquie. Si le Gouvernement anglais faisait savoir officiellement à l'Inde qu'il appuiera toutes les mesures du Gouvernement de l'Inde pour maintenir la constitution et assurer l'ordre, les agitateurs disparaîtraient.

Sir J.-D. Rees combattit l'amendement. Sir H. Craik prit la défense du *Civil Service*. Le lieutenant-colonel Kenworthy fit l'éloge de Gandhi; le capitaine Elliot se montra pessimiste; lord E. Percy se plaignit du manque d'accord entre les différents membres du Cabinet. Sir C. Yate critiqua la manière dont fut réprimée la révolte des Moplahs.

M. Lloyd George défendit le secrétaire d'Etat, mais il le fit avec une certaine mollesse, il déclara le discours de Sir W. Joynson-Hicks « rempli de modération et de force et exempt de malice personnelle ». Or il avait dit ceci :

Lorsque commencèrent, en 1919, les tentatives pour corrompre nos troupes, deux agitateurs furent poursuivis et le procès eut lieu dans la prison, probablement par crainte de manifestations. Gandhi et les frères Ali répétèrent en dehors de la prison les paroles qui avaient causé l'arrestation de leurs dupes et mirent le Gouvernement au défi de les arrêter. On les laissa tranquilles; mais les deux incarcérés n'étaient pas les amis de M. Montagu.

Si ce n'est pas là une attaque *personnelle*, que faut-il au Premier anglais?

Il reconnut que le malaise actuel n'est pas imputable à M. Montagu, il remonte à l'époque où les jeunes Indiens ont commencé à venir en Europe s'imprégner de civilisation occidentale. On fera la paix avec la Turquie, mais ce doit être une paix « intrépidement juste pour les deux races et les deux religions ». Pour remédier à la crise économique, l'Angleterre a invité l'Inde à envoyer un représentant à Gênes. On ne touchera pas à la Réforme, mais il ne faut pas vouloir imposer brusquement à l'Inde des institutions qui ont mis des siècles à se développer en Europe. L'Angleterre maintiendra l'ordre dans la Dépendance; « dans aucune circonstance et sous aucune condition, nous ne songeons à nous retirer ni à diminuer la pleine souveraineté du Roi-Empereur ».

Les Travaillistes ne prirent part ni à la discussion ni au vote.

L'amendement de Sir Joynson-Hicks fut rejeté par 248 voix contre 64: M. Montagu sortait vainqueur du débat.

Victoire à la Pyrrhus, comme la suite l'a bien montré. Dès ce moment, il était clair que de profonds dissentiments régnaient au sein du Cabinet entre le secrétaire d'Etat pour l'Inde, le secrétaire d'Etat aux Colonies et le ministre des Affaires étrangères. Les conservateurs n'ont pas pardonné à M. Montagu sa politique libérale ni la mise à la retraite du général Dyer; et en ce moment, le Premier ne veut pas déplaire aux Conservateurs. La situation de M. Montagu devenait donc pré-

caire, il était à la merci d'un incident : la publication de la dépêche de lord Reading fournit le prétexte désiré.

La révolte des Moplahs. — Les nouvelles du Malabar sont toujours rares et brèves ; cependant, dans leur laconisme, elles laissent voir avec quelle rigueur se poursuit la répression.

Une dépêche de Calicut, en date du 27 décembre, annonce qu'un détachement de Gourkhas a attaqué une bande de rebelles et en a tué 22. Elle signale qu'au cours de divers engagements (sans indication de localité) un certain nombre de Moplahs périrent ou furent faits prisonniers ; les soumissions continuaient dans divers districts.

Les deux chefs Chembrasserî Thangal et Seethikoya Thangal, ainsi que quatre de leurs partisans, ont été exécutés à Mallapouram, le 9 janvier. Seethikoya avait proclamé un « royaume du Caliphât » à Kourmaram, en septembre dernier ; il prétendait posséder le don de faire des miracles et cherchait à persuader à ses adeptes que ses sortilèges les mettaient à l'abri des balles anglaises ; sa bande terrorisait les environs de Mannarghat ; il s'était rendu le 20 décembre. Chembrasserî avait été pris à la même époque aux environs de Mannarghat.

Le 12 janvier, le principal chef des insurgés, Varian Kunnath Kunhamad Hadji, a été pris avec 21 de ses partisans. (Le communiqué du Ministère de l'Inde insiste sur le fait que cette capture est le résultat des opérations militaires, bien qu'elle ait été effectuée par la police.) Il a été fusillé à Mallapouram, le 23 janvier, avec 6 autres rebelles.

Une dépêche de Delhi, en date du 21 janvier, donne les chiffres suivants relatifs aux pertes des Moplahs : tués, 2.266 ; blessés, 1.625 ; prisonniers, 5.688 ; 38.256 se sont rendus. On espérait pouvoir réduire le nombre des troupes à l'effectif normal de temps de paix vers le milieu de février ; mais le communiqué officiel du 5 février dit :

La situation, dans l'ensemble, est la même que la semaine dernière. On dit que la rébellion organisée est terminée. De petites bandes de combattants, sous les ordres du prêtre Konnara Thangal et d'Avoker Musaliar, se trouvent encore dans les collines au sud-est du sous-district de Calicut.

Koyamu Hadji a été pris avec l'assistance de Moplahs loyaux. Quatre rebelles armés de fusils réglementaires ont été tués après un combat dans une maison hindoue. Il n'y a plus que quelques rebelles armés au sud de la rivière Beypore ; mais, dans beaucoup de régions, les Hindous n'ont pas encore repris confiance.

Le voyage du Prince de Galles. — Nous avons laissé le Prince à son départ de Calcutta. C'est dans le Golfe du Bengale, à bord du « Dufferin », qu'il passa la dernière nuit de l'année ; au dîner du 31 décembre, il porta le toast traditionnel du samedi soir dans la marine anglaise : « A nos bien-aimées et à nos femmes » ; peut-être pensait-il à sa sœur, la princesse Mary, qui devait se marier deux mois plus tard, en son absence. Com-

me cadeau de jour de l'an, le roi a nommé le Prince colonel des régiments suivants : 35^e et 33^e régiments de cavalerie, 92^e Pendjabis, 120^e d'infanterie, 51^e Sikhs, 37^e Dogras.

L'arrivée à Rangoon eût lieu le matin du 2 janvier. L'accueil fut sympathique ; on avait redouté un « hartal », les agitateurs avaient essayé d'exciter la population ; mais de nombreuses arrestations préventives assurèrent le calme. Le programme comportait les cérémonies ordinaires : réception par le Conseil Municipal, commémoration de l'inoubliable arrière-grand-mère, visite à l'Université, revue, dîner et bal au palais du Gouverneur (le Prince prit une part active aux danses), illuminations. Nous relèverons seulement un passage de sa réponse au Conseil Municipal :

A première vue, au milieu de la multiplicité de croyances et de langues de vos concitoyens, il semblerait que leur seul lien commun fût leur attachement à l'Empire britannique, sous la protection duquel ils vivent et prospèrent. Malgré une telle diversité d'éléments, votre ville est une part essentielle de la Birmanie ; c'est véritablement la capitale de l'Inde ; car c'est au milieu de vous que se dresse la Grande Pagode, le plus ancien de tous les Lieux Saints d'une religion dont les adeptes sont plus nombreux que ceux de n'importe quelle autre.

Les habitants de Delhi, de Bombay et de Calcutta ont-ils été enchantés d'entendre promouvoir Rangoon au titre de « capitale de l'Inde » ? Cette flatterie à l'adresse des bouddhistes a d'ailleurs manqué son but : pas plus que les autres Européens, le Prince n'est entré dans la Grande Pagode ; quand il est passé devant, tout le clergé était groupé sous un arc de triomphe de feuillage et de fleurs, portant l'inscription : « Une triple bienvenue à notre Prince »... Mais la porte est restée fermée.

Les deux tiers de la population de Mandalay étaient dans les rues lors de l'arrivée du Prince, le 5 janvier ; le Conseil Municipal l'a harangué en birman. Le coup d'œil était très chatoyant, les Birmans ne portant que des vêtements de soie, au contraire des Indiens, habillés de cotonnades. Cérémonies ordinaires : revue de troupes, inspection de vétérans, garden-party, banquet ; atmosphère très cordiale. Ce programme habituel a été entremêlé de divertissements plus pittoresques : courses de chars attelés de bœufs, autour des murs du fort, et régates sur les fossés.

Lorsque deux longues barques, semblables à des mille-pattes, mues par des indigènes qui se servaient de leurs pieds en guise de rames, firent une course magnifique et finirent ensemble, les cris furent indescriptibles.

Les chefs des Etats Chans offrirent au Prince une originale fête de nuit devant les splendides marquises qui avaient été dressées pour eux. Il y eut d'abord une mascarade d'indigènes déguisés en bêtes féroces et en animaux sauvages, éléphants, lamas, ours, tigres ; « Rostand aurait pu tirer, pour la représentation de *Chantecler*, maintes leçons profitables des charmantes coquetteries des jeunes filles vêtues en paons » ; puis

600 sujets de ces chefs exécutèrent une série de danses.

Le départ de Rangoon fut marqué par les acclamations d'une foule considérable. La semaine passée en Birmanie a certainement été un des épisodes les plus réussis du voyage; faut-il pourtant se laisser aller à l'enthousiasme débordant du correspondant du « Times »? « Le succès du Prince a été si grand que des fonctionnaires expérimentés m'ont dit très sérieusement qu'à leur avis, s'il avait pu rester une semaine de plus et se mêler aux gens, le mouvement de non-coopération et le mécontentement politique auraient été absolument tués en Birmanie. »

**

L'état d'esprit fut très différent à Madras. Tout se passa bien au début, le 13 janvier; mais tout à coup des troubles éclatèrent, rappelant ceux de Bombay; plusieurs agitateurs avaient essayé d'organiser un « hartal », mais avaient quitté la ville avant l'arrivée du Prince. Les mutins, au cri de « Gandhi ki jai », détruisirent les décorations, lancèrent des pierres, brisèrent beaucoup de carreaux, en particulier dans la maison de sir Pitti Chetti, président du Conseil Municipal, qui avait lu le discours de bienvenue; ils démolirent un cinéma où l'on montrait des films du voyage du Prince. Il y eut 5 ou 6 tués, la femme du colonel Bryson fut grièvement blessée par une pierre. Le Gouverneur fit appel aux troupes; celles-ci patrouillèrent dans les rues avec des automobiles blindées. Le correspondant du « Times » fait remarquer que les soldats, appartenant surtout au régiment du Leinster, revenaient du pays des Moplahs et se montraient peu disposés à tolérer le désordre. La partie la plus loyale de la population se composait des non-brahmanes et des étudiants de l'Université. Le Prince a consacré beaucoup de temps aux sports, il a passé en revue 20.000 enfants et des vétérans venus de toutes les parties de la présidence. Il a posé la première pierre d'un hôpital destiné aux enfants.

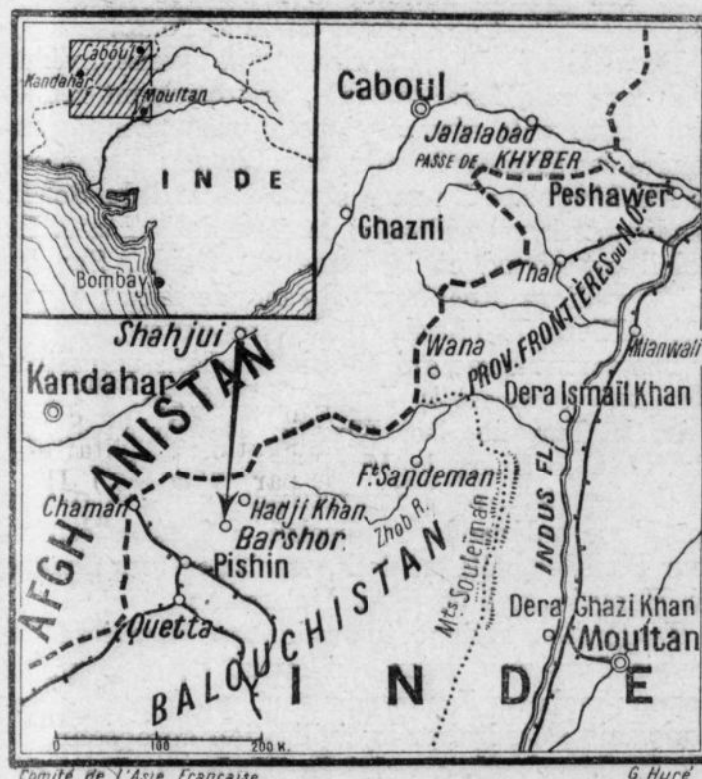
**

Après Madras, le Prince a continué la visite des Etats Indigènes. Il a fait une courte apparition à Bangalore, district militaire anglais enclavé dans l'Etat de Mysore; la foule était nombreuse, les étudiants particulièrement chaleureux, aucun incident ne s'est produit. De là, il se rendit, le 19 janvier, à Mysore, où l'accueil « fut plus enthousiaste que ce n'avait été jusque là le cas dans les capitales des Etats Indigènes »; la réception fut extraordinairement brillante. Au banquet, le Prince, répondant au maharadja, rappela la large part prise par l'Etat de Mysore aux épreuves et aux dépenses de la guerre: les lanciers se sont distingués à Haïfa et à Alep, mais surtout au Mont-Carmel, où ils prirent 7 canons et firent 300 prisonniers. Le maharadja contribua aux frais de la guerre par trois dons successifs formant un total de 83 lakhs de roupies (486.620 livres st.),

l'Etat a souscrit pour 106 lakhs (699.930 liv. st.) aux emprunts de guerre et donné 14 lakhs (93.325 livres st.) aux fonds de secours de l'Empire; les habitants ont offert 2 lakhs (13.330 livres) aux œuvres de bienfaisance et versé 43 lakhs (286.640 livres) aux emprunts: au total, près de 2 crores (1.333.200 livres), chiffre considérable pour un pays de 5 millions d'habitants.

Le 20 janvier, le Prince a visité Seringapatara et Ganjam; il a examiné avec intérêt le grand barrage que l'on construit à Krishnaraja Sagara, en travers de la rivière Caudery.

La frontière du Nord Ouest. — Le prince de Galles n'a pas visité, au cours de son voyage dans l'Inde, cette frontière du Nord-Ouest, où (*l'Asie française*, l'a indiqué dans son numéro de février 1922, p. 91), des troubles se sont récemment



FRONTIÈRE INDO-AFGHANE

produits. Afin de faciliter l'étude des événements qui viennent de se passer et qui peuvent encore survenir en Waziristan, nous publions aujourd'hui un petit croquis de la frontière aux confins de l'Afghanistan.

ASIE RUSSE

Une association de la Grande Asie; réunion des nations touraniennes. — L'immense Asie, comme la petite Europe, a perdu sa stabilité. Cette rupture d'équilibre, conséquence de la guerre mondiale et de la révolution russe, est le fait capital, dont il faut bien se rendre compte. Trois grandes Puissances surtout assuraient l'équilibre asiatique: la Russie, l'Angleterre et le Japon. La puissance moscovite en Asie n'est plus; nous avons

longuement montré ici-même « le recul de la Russie en Extrême-Orient » (*L'Asie Française*, juin 1921, p. 237 et suiv.). Le prestige britannique est battu en brèche dans l'Inde. Seul, le Japon, en dépit, sinon même à cause des Etats-Unis et de la Conférence de Washington, a conservé toute sa force d'attraction en Asie, où il n'est point un étranger. Du mot d'ordre : « L'Asie aux Asiatiques », il n'a rien à redouter. Il semble, au contraire que les récents efforts tentés pour isoler le Japon et arrêter sa pénétration en Asie, aient éveillé à son profit comme une ébauche de solidarisme asiatique. Ce sentiment nouveau, à l'éclosion duquel, les bolchevicks de Moscou ne sont pas étrangers, pourrait, s'il venait à se développer, devenir aussi un fait capital.

Quoi qu'il en soit de son développement futur, ce sentiment s'est manifesté une fois de plus, et avec une grande netteté, le 2 octobre dernier à une assemblée touranienne tenue à Tokio.

Des délégués de dix nations touraniennes, venus d'Europe et d'Asie Centrale, se trouvèrent réunis dans cette ville nipponne, pour prononcer ou entendre des discours hostiles aux Blancs : Européens et Américains. « La race jaune descend du Soleil, tandis que la race blanche descend de la Lune. Le Soleil est chaud et la Lune est froide. Sur les 1.800 millions d'habitants du monde entier, il y a 800 millions de Jaunes; malgré ce chiffre, la seule nation touranienne qui ne soit pas dans une situation inférieure est le Japon. L'Estonie, la Hongrie, la Turquie, les Kirghiz, la Bulgarie, les Tartares, le Siam, la Mandchourie, la Mongolie, la Corée, etc... sont des nations qui ne jouissent pas d'une indépendance absolue. » C'est le professeur Benedec, délégué de l'Association touranienne de Hongrie, qui fit cette déclaration.

Toutes les nations touraniennes devraient se réunir dans une union qui aurait pour centre le Japon; mais un Japon nouveau, un Japon qui renoncerait « à admirer la civilisation européenne », dit M. Kanokogi, expulsé de l'Inde par l'autorité anglaise. « Le martyr que les nations blanches ont fait subir aux nations touraniennes oblige les Touraniens à agir ainsi. Il faut tenir bon, sinon tous les Touraniens deviendront les esclaves des blancs. Les nations touraniennes vont se réveiller ». Ainsi parle le *Yorozu*, qui constate mélancoliquement que le Japon ne s'est pas montré enthousiaste de ces idées.

On comprend, en effet, que le Japon réfléchisse avant de s'engager dans une voie nouvelle.

La Sibérie d'après les statistiques bolchevistes officielles. — De la Sibérie soviétique, dont le territoire s'étend depuis l'Oural jusqu'au Pacifique et depuis l'Océan glacial arctique jusqu'aux limites de la République des Khirgires et de la République d'Extrême-Orient, la situation a été exposée, l'an dernier, dans un rapport présenté par Tchoutskaev, à la troisième session du Comité exécutif central panrusse (*Izvestia* de Moscou

5 juin 1921, et extraits dans *Bulletin de la Presse périodique Russe*, n° 95).

Le territoire sur lequel s'étend l'activité du Comité révolutionnaire sibérien ne compte pas moins de 11.700.000 verstes carrées, le Kamtchatka non compris. D'après le dénombrement de 1920, la Sibérie comptait 10.300.000 habitants, dont 1.160.000 formaient la population des villes. La densité de la population la plus forte est celle du district de Novonikolaevsk (22 hab. par verste carrée); dans la province de Valdaï, elle est de 19-20 habitants et dans celle d'Omsk de 10-12 habitants par verste carrée. Sur ces 10 millions, un million et demi sont nomades. Ils ne s'occupent que de pêche ou d'élevage. Un deuxième million et demi s'occupe d'industrie ou de commerce dans les villes; quant au reste, les 9/10^e s'adonnent à l'agriculture. On ne compte guère plus de 400.000 personnes faisant partie d'unions professionnelles.

Bien qu'elle possède certains organes d'autonomie locale, la Sibérie demeure un pays étroitement lié à la Russie soviétique. Le pouvoir suprême politique et administratif y est exercé par le Comité révolutionnaire de Sibérie (*Sibirrevkom*) dont les représentants siègent au Comité central exécutif de Moscou; son activité est subordonnée aux directions émanant des autorités centrales.

Quant à la formation d'organes soviétiques, dit le rapporteur, la dictature prolétarienne ne pouvait les entreprendre avec des éléments locaux impropres à ce but. Il a donc fallu s'appuyer tout particulièrement sur les camarades de l'armée rouge et sur les déportés de l'ancien régime tsariste.

D'ailleurs, la question du ravitaillement est le problème essentiel, « la Sibérie, dit Tchoutskaev, n'est autre qu'une base de ravitaillement, qu'un magasin de matières brutes pour la République. »

1.500 camarades du parti, parmi lesquels un millier avaient été fournis par les associations professionnelles et 500 envoyés par les diverses administrations de la Russie soviétique furent chargés de répartir les produits de ce vaste « magasin ».

Les répartitions ont donné 68.060.000 pouds de blé, c'est-à-dire 62 % du programme. En outre, la Sibérie prépara 4.800.000 pouds de viande, 810 pouds de beurre, 13.566.000 pouds de foin, 4.000.000 de pouds de paille et une certaine quantité de matières brutes.

La grande difficulté est le transport de ces matières par rail et par eau. Parlant du transport par rail, Tchoutskaev donne un tableau saisissant :

Le réseau sibérien comprenait 5.545 verstes de chemins de fer, 2.000 locomotives et 40.000 wagons de marchandises. Koltchak laissa comme héritage une voie détruite, des stations saccagées, plus de cent ponts rompus. Depuis Nikolaevsk, toute la ligne était encombrée de trains complètement gelés. Une interminable file de wagons gelés était remplie de cadavres. Néanmoins, grâce au dévouement de tous, le transport put être remis en état. On arriva à envoyer de 204 à 270 wagons par jour en Russie d'Europe. Sur ce nombre, 147 wagons étaient consacrés au ravitaillement. Cette année-ci, on est parvenu à augmenter la composition des trains en ajoutant quelques wagons. Les trains qui comprenaient 38 wagons

en ont à présent jusqu'à 41. La vitesse des trains qui était de 12 verstes est passée à 15 verstes 2. Le transport en janvier (1921) a été de 82 %, par rapport au plan qui avait été élaboré; en février, il était de 72 %, en raison des attaques; au mois de mars, il était de 106 %; en avril, 80 %.

Parlant du transport par eau, le rapporteur ajoute :

L'année dernière, le Comité révolutionnaire sibérien a organisé par les soins de l'expédition du Nord, un service d'exportation par l'Obi et l'Eniseï. Des matières brutes et 600.000 pouds de blé ont été ainsi expédiés à Arkhangel pour le commerce des échanges. Cette année, l'expédition du Nord montrera une plus grande activité. On a déjà préparé 700.000 pouds de blé pour Arkhangel et 500.000 pouds pour l'exportation, en échange de machines et de différents autres produits.

Le Comité révolutionnaire sibérien s'est appliqué également à augmenter l'extraction de la houille. Il a dans ce but créé une direction centrale du charbon sibérien (*Sibglavougoul*). Une attention toute spéciale a été accordée au bassin de Kouznesk, dans le district d'Altaï, qui, en raison de la disparition des forêts de l'Oural, « peut animer l'industrie ouralienne grâce à son coke ». Actuellement, on termine une usine à coke qui, suppose-t-on, pourra fournir à la fin de l'année un million et demi à deux millions de pouds de coke à l'industrie du cuivre de l'Oural. Pour l'exportation du charbon on construit une ligne de 170 verstes qui sera prête en septembre. Grâce à cette ligne, le Comité révolutionnaire sibérien compte recevoir cette année un excédent de 9 millions de pouds de charbon. L'année prochaine, on compte que le rendement de charbon sera de 30 à 40 millions de pouds.

La République de Boukhara. — Depuis quinze mois, l'État de Boukhara est devenu une république; l'émir Abdoul Seïd Alem Khan s'est réfugié dans un de ses châteaux. Dans une conversation avec le correspondant des *Echos de l'Islam* à Angora (numéro du 1^{er} janvier 1922), Mohamed Nazari, le représentant de la nouvelle république auprès de la Grande Assemblée Nationale, a donné d'intéressants détails sur l'organisation de cet État musulman. Les représentants du peuple, choisis au suffrage direct, élisent une Chambre, composée de 85 membres: c'est le Comité central exécutif. Ce comité choisit dans son sein sept personnes qui constituent le Comité Suprême, chargé de s'occuper de toutes les affaires de l'État et de contrôler toutes les administrations. Le Comité Suprême élit un président (considéré comme Président de la République) et deux vice-présidents; deux de ses membres sont secrétaires d'État; les deux autres, conseillers du Président. Le Comité central exécutif élit également un président du Conseil et dix ministres chargés des départements suivants. Affaires étrangères, Intérieur, Justice, Instruction publique, Guerre, Finances, Agriculture, Economie politique, Hygiène, Inspection d'État; ce dernier ministère se compose des inspecteurs

des neuf autres; la République de Boukhara peut se vanter d'être le seul État au monde qui possède un pareil rouage administratif. Ce système assez compliqué a pour but de mettre la représentation nationale et le Gouvernement à l'abri de tout mouvement populaire: c'est une république aristocratique. Mohamed Nazari a affirmé qu'elle n'est pas bolcheviste: « Les Russes n'interviennent en rien dans nos affaires; en ce moment, c'est un parti de jeunes qui dirige Boukhara. » Le Président actuel, Osman Hodia, lui-même assez jeune, a fait, paraît-il, de très fortes études.

Le premier souci du nouvel État a été, naturellement, de se faire admettre par les Puissances; la Russie a reconnu son indépendance, puis la Perse; un échange d'ambassadeurs a eu lieu avec le Gouvernement d'Angora, représenté à Boukhara par Farehddine Pacha.

Mais le prince Mohamed Djemal Eddine-Khan, frère de l'émir et ex-prince héritier, est arrivé lui aussi à Angora, pour demander à la Grande Assemblée Nationale de l'aider à remonter sur le trône. Il a accordé une interview au correspondant spécial des *Echos de l'Islam* à Kaïsarieh (numéro du 1-15 décembre 1921); il se rendait en pèlerinage au Hedjaz. Il n'approuve pas le geste de retraite de son frère; le droit de souveraineté lui revient, dit-il; Boukhara est actuellement occupée par les tribus du Yanmuche; il veut démontrer qu'il est le descendant légitime de la dynastie royale de Boukhara. D'après le *Muslim Standard* du 22 décembre 1921, le Gouvernement d'Angora a consenti à envoyer une importante mission d'experts militaires pour réorganiser les forces de Boukhara. Ce journal ajoute :

Certes, nous souhaitons tout le succès possible aux efforts de Boukhara pour se rendre indépendant et pour amener le bien-être dans ce grand pays, qui a donné au monde musulman un de ses plus illustres théologiens, Hazrat Iman Bokhari. Cependant, nous conseillons à nos frères de ne pas négliger les richesses naturelles de leur pays: comme on le sait, elles équivalent facilement à celles des États-Unis. Afin de pouvoir se passer d'appui, nos frères de Boukhara seraient bien avisés de développer leur commerce et leurs industries, de manière à se suffire au point de vue économique.

Le ton de cette exhortation n'est pas très chaleureux: *aide-toi...* Est-ce de bonne foi que le *Muslim Standard* compare les ressources de l'État de Boukhara à celles des États-Unis? On serait tenté de voir là une mauvaise plaisanterie; assurément, certaines régions sont riches (1), mais les steppes ne manquent pas.

(1) « A partir de Kara-Koul, il (le chemin de fer) pénètre dans l'oasis du Zarafchane, l'un des pays de la terre les plus fertiles et les mieux cultivés, assure le Dr Heyfelder... » Le Zarafchane est appelé le *Dispensateur de l'or*, soit qu'il roule réellement des paillettes de ce métal, soit que la langue symbolique des Orientaux ait voulu dire qu'il fertilise la terre et porté avec ses eaux la richesse. (Edgar Boulanger, *Voyage à Merv*. Paris, Hachette 1888; pp. 296-7.)

PERSE

Un traité d'alliance entre Perse et Afghanistan.

Il a été fait allusion plus haut (p. 97) à la conclusion d'un traité d'alliance entre la Perse et l'Afghanistan. C'est à Téhéran que cet acte a été signé dans les derniers mois de 1921, sous les auspices du ministre des Affaires étrangères de Perse, Mouhté-chem-Saltané, et un représentant de l'Afghanistan à Téhéran, le général Abdul-Aziz-Khan. Les principales clauses de ce traité sont résumées par les *Échos de l'Islam* du 15 janvier 1922, de la manière suivante :

- 1° Le traité consacre les relations amicales entre les deux pays;
- 2° Les ambassadeurs et chargés d'affaires des deux pays jouiront des prérogatives accordées aux représentations diplomatiques des autres puissances;
- 3° Les sujets des deux pays seront réciproquement respectés et recevront aide et protection durant leur séjour dans l'un ou l'autre des deux pays;
- 4° Durant leur séjour, ces sujets seront ressortissants du gouvernement du pays dont ils sont les hôtes, sans que les consuls ou autres représentants diplomatiques aient le droit d'intervenir dans leurs rapports avec ce pays;
- 5° Les gouvernements persan et afghan seront également en rapport entre eux pour la nomination de consuls et vice-consuls dans les localités les plus importantes des deux pays;
- 6° Les sujets d'un pays séjournant dans l'autre seront dégagés de toute obligation militaire;
- 7° Il sera établi un accord douanier et un accord postal afin de faciliter les relations commerciales des deux pays;
- 8° En cas de guerre de l'un des deux pays avec une tierce puissance, l'autre s'engage à demeurer neutre dans le conflit, et à n'aider l'ennemi d'aucune façon;
- 9° En cas de désaccord entre les deux puissances signataires du présent traité, le règlement du désaccord sera soumis à un arbitrage international;
- 10° Le traité a été conclu et rédigé en deux exemplaires, à Téhéran;
- 11° Les représentants susnommés s'engagent à obtenir la ratification du présent traité par leurs gouvernements respectifs dans un délai de trois mois, et cette ratification et l'échange qui s'ensuivra, auront lieu à Téhéran ou à Caboul.

AFGHANISTAN

Un traité d'alliance avec la Perse. — Un traité d'alliance a été conclu entre la Perse et l'Afghanistan. Il concerne les relations économiques et sociales entre les deux pays, mais il s'occupe surtout de l'aide que les parties contractantes devront se prêter mutuellement si l'une ou l'autre est attaquée. C'est un nouveau pas vers la constitution de la Société des Nations de l'Asie Centrale. Il faut s'attendre à la conclusion de traités avec d'autres pays; durant son séjour à Tiflis, Mouhammad Khan, ministre de Perse dans l'Azerbeïdjan, a exprimé l'espoir de voir Mounazem Udaulah venir

dans l'Azerbeïdjan, quand sa mission à Angora sera terminée, pour conclure un pacte plus étroit entre la Perse, la Turquie, l'Afghanistan et l'Azerbeïdjan.

Nous espérons que Fayçal est au courant des mouvements importants qui se produisent tout autour de lui; s'il veut que ses titres au trône de l'Irak soient sanctionnés par la volonté populaire de l'Islam et non par ceux entre les mains desquels il n'a été jusqu'ici qu'un pantin, il est temps pour lui de faire des ouvertures et d'obtenir le pardon de ses péchés passés en s'alliant avec ses frères limitrophes, sous l'égide d'Angora. (*Muslim Standard*, 10 novembre 1921.)

Nominations d'ambassadeurs. — L'Emir a désigné M. Abdul Hadi pour être le premier ambassadeur afghan à la cour de Saint-James. Le nom de ce personnage n'est pas familier au public anglais; c'est, paraît-il, un des représentants les plus instruits et les plus capables de la jeune génération d'hommes d'Etat en Afghanistan; il a été pendant longtemps le rédacteur en chef du journal officiel de Kaboul, « l'Aman-I-Afghan »; dans ces derniers temps, il remplissait les fonctions de Secrétaire d'Etat adjoint auprès du ministre des Affaires Etrangères, Mouhammad Tazi.

Le premier ambassadeur britannique à Kaboul sera le Major F.-H. Humphrys; le Major Fraser, qui commandait en dernier lieu les Fusiliers de la Perse méridionale, remplira les fonctions d'attaché militaire. Le personnel de l'ambassade comprendra M. R.-R. Maconachie, conseiller, deux secrétaires anglais, un secrétaire oriental et un médecin, le major A.-N. Dickson; l'effectif sera le même que celui de la légation britannique à Téhéran. Le Major Humphrys a 42 ans; il connaît très bien la frontière du Nord-Ouest, car il a occupé dans cette région des fonctions militaires et civiles; il a épousé la fille de sir Harold Deane, le premier commissaire en chef de la Province-Frontière; au commencement de la guerre, il fut nommé « political officer » de la région du Tochi; depuis le mois d'octobre 1919, il occupait le même poste dans la région du Khaïber; en cette qualité, il conclut avec les Afridis les arrangements qui permirent de se procurer de la main-d'œuvre pour le prolongement du chemin de fer dans ce défilé fameux.

Le capitaine Hanna est rentré de Kaboul, le 13 février, porteur du traité anglo-afghan signé et ratifié.

Bibliographie

VIVIEN DE SAINT-MARTIN et SCHRADER: **Atlas universel de Géographie**, dressé sous la direction de F. SCHRADER. Nouvelle édition conforme aux traités de paix de 1919-1920. Dix-neuvième livraison. Paris, Hachette, 1921, trois cartes in-folio.

Voici encore, de l'*Atlas universel de Géographie*, une livraison qui a quelque intérêt pour ceux qui s'occupent des questions d'Asie. La première carte que nous devons y signaler est la feuille 2 de ce planisphère à 150.000.000°

à l'Equateur dont nous avons déjà parlé dans notre numéro de février (p. 94). Sur cette feuille (le n° 3 de l'Atlas entier) figure l'Asie dans son ensemble, ou du moins dans ses parties essentielles. Seul parmi celles-ci, l'archipel japonais manque sur la planche 3 de l'Atlas, car il a figuré sur la planche 2, qui représente l'Océan Pacifique et les terres insulaires et américaines baignées par lui. On sait comment est conçu le planisphère des feuilles 2 et 3; tandis que la mappemonde en deux hémisphères de la feuille 1 était consacrée aux phénomènes physiques, ce planisphère représente les principaux faits d'ordre politique et économique; les Etats, les voies ferrées, les lignes télégraphiques, les câbles sous-marins, voilà ce que l'on y trouvera représenté. N'eût-il pas fallu essayer d'y localiser aussi les principales stations de T.S.F.? Dans tous les cas, on y voit nettement les contrastes existant entre les parties septentrionales et le Sud et l'Est du continent asiatique; ici rares sont les agglomérations urbaines et les voies ferrées sur d'immenses espaces; là, au contraire, de toutes les manières apparaît la vie, la vie économique comme la vie politique. La Mer des Indes est plus animée que la Sibérie. — Ces constatations et d'autres encore, on les fera en étudiant la feuille 3 de l'Atlas universel de Géographie, la seule qui doive être signalée un peu longuement ici. Malgré leur très grand intérêt, en effet, les deux autres cartes de la dix-neuvième livraison ne nous retiendront pas longtemps, parce qu'elles se rapportent à d'autres pays que ceux d'Asie. L'une, le n° 12, représente la France de l'Est au 1:1.000.000 avec une partie de l'Alsace redevenue française (le département du Haut-Rhin) et toute la partie occidentale de la Suisse; l'autre figure au 1:6.000.000 les parties Nord du Chili et de l'Argentine, avec le plateau bolivien, le Paraguay et l'Uruguay (n° 76). Elle montre avec précision quels efforts considérables demeurent encore à faire pour compléter notre connaissance géographique des parties intérieures de cette immense région.

MINISTÈRE DES COLONIES. *Travaux poursuivis au laboratoire général des productions coloniales*, résumés par F. HEIM: **Etudes sur les plantes et matières premières propres à la fabrication du papier**. Melun, Imprimerie administrative, 1920, in-8° de 79 pages.

Avant la Grande Guerre, la papeterie française était tributaire de l'étranger pour 50 % environ de ses matières premières; elle s'est donc efforcée de trouver, tant en France qu'aux colonies, un appoint qui lui permit de se libérer, pour l'avenir, de la servitude économique résultant de cette situation. De là des recherches dont la présente brochure contient le résumé. Sans doute sont-ils assez peu nombreux, les bois coloniaux de type utilisable pour la papeterie, puisque les bois blancs, tendres et légers, sont ceux qui lui conviennent; on peut cependant en signaler, tels plusieurs kapokiers et différentes espèces de sterculiacées à croissance rapide et à bois blanc ou jaunâtre de faible densité, qui poussent en Indochine. D'autre part, on doit citer parmi les végétaux déjà utilisés comme matière première par l'industrie, certaines espèces indo-chinoises dont les résidus de fabrication pourraient servir dans la préparation de la pâte à papier; c'est le cas pour le « palmier à pailletes », et pour les balles et pailles de riz. Enfin, il faut encore mentionner l'écorce de l'urticacée qu'est le cay-giop d'Indochine.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, Administration des douanes et régies. **Rapport sur la navigation et le mouvement commercial de l'Indochine pendant l'année 1919**. Hanoi-Haiphong, Imp. d'Extrême-Orient, 1919, in-4° de 76 pages avec tableaux et diagrammes.

L'important rapport de M. Kircher mériterait une très

longue étude, et nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir. Bornons-nous à en signaler ici deux points intéressants à plus d'un titre. 1) En 1919, le pavillon national a repris dans le mouvement maritime, la première place qu'il avait perdue depuis 1913, distançant et les Anglais et les Japonais; 2) le commerce de l'Indochine atteint cette même année la somme de deux milliards 293 millions en avance de un milliard 181 millions sur celui de l'année précédente. On aurait tort, toutefois, de se laisser tromper par les chiffres, la valeur actuelle des marchandises n'est pas comparable aux prix d'autrefois. Aussi l'ampleur des opérations commerciales n'a-t-elle pas doublé d'importance, comme l'unique examen des totaux le donnerait à supposer.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE. **Discours** prononcé par M. MAURICE LONG, gouverneur général, à l'occasion de la session ordinaire du Conseil de Gouvernement de l'Indochine tenue à Hanoi le 18 octobre 1920. Hanoi-Haiphong, imp. d'Extrême-Orient, 1920, in-8° de 42 p.

Il n'est pas trop tard, aujourd'hui encore, pour signaler cet important discours dans lequel M. le Gouverneur général Maurice Long a dégagé, après huit mois d'exercice de son mandat en Indochine, « la direction qui doit tout animer pour l'œuvre de demain. » Justice indigène, enseignement, représentation indigène, réformes administratives, questions financières et économiques, réforme monétaire, tels ont été tous les sujets traités alors par M. Maurice Long. Son discours de 1921 nous indiquera sans doute quels progrès ont été réalisés, depuis douze mois, dans tous les sens où il avait « fait le point » le 18 octobre 1920.

La Chine, par Henri CORDIER. Paris, Payot et Cie, 1921, in-16 de 138 p. et une carte hors texte.

Ce n'est pas aux lecteurs de l'Asie française qu'il convient de vanter la compétence de M. Henri Cordier en questions chinoises; tous connaissent son érudition et sont d'accord pour saluer en lui un maître admirablement renseigné. Aussi aimeront-ils à recourir au petit volume qu'il vient de publier sur la Chine dans la « collection Payot » et qui constitue le tome 8 de la série. Le savant auteur n'y traite que deux points de cet immense sujet, la géographie et l'histoire; quant au reste, ce sera pour plus tard. M. Cordier donne donc d'abord une description de la Chine, et groupe à la suite de cette description des indications précises sur les ports ouverts au commerce étranger, etc. Vient ensuite un chapitre historique plein de faits très divers, où sont résumées les relations extérieures aussi bien que les faits essentiels de l'histoire intérieure de la Chine. Une table des dynasties ayant régné sur la Chine et une carte de la contrée terminent ce petit volume, riche en renseignements contrôlés. Ce véritable compendium des choses chinoises sera sans doute utile à plus d'un, soit comme introduction à l'étude de l'Extrême-Orient, soit comme aide-mémoire commode et précis.

Shantung, 1921. *The Far Eastern Review*, vol. XVII, février 1921, n° 2. In-4° de 68 pages, avec gravures, cartes et plans.)

Ce numéro spécial de la grande revue publiée à Shanghai mérite d'être signalé à l'attention de tous, parce qu'il présente un intéressant tableau d'ensemble de la situation du Chantoung au début de l'année 1921. Il débute par un article de M. George Bronson Rea sur les conditions actuelles du territoire loué à bail de Kiao-Tcheou. Un exposé officiel de la question du Chantoung, rédigé par le ministre japonais des Affaires étrangères, à la date du 15 juin 1920, vient ensuite, précédant une étude sur le présent et l'avenir du chemin de fer du Chantoung, que complète la

description de ce même chemin de fer en 1914, tirée du *Shantung Number* publié en novembre 1914 par la *Far Eastern Review*. A cet aperçu du passé, du présent et de l'avenir de la voie ferrée succèdent des articles sur les mines de houille et de fer de la province, celles de Weihsién, de Fangtze, de Poshan, de Chinglinchen, de Chung Hsing. Puis c'est un travail sur les travaux hydrauliques exécutés à Tsingtau, un autre sur le développement « phénoménal » de cette même ville sous l'administration allemande d'abord et nipponne ensuite, d'autres encore sur l'éclairage électrique, sur l'abattoir municipal, sur les ouvrages en ciment de Portland. Dux brèves études consacrées l'une aux travaux du port de Tsingtau, l'autre aux industries de Poshan, terminent l'ensemble de ces articles, peints de faits et de chiffres, et qui, pour être conçus dans un sens très déterminé, n'en sont pas moins d'un très vif intérêt.

Des cartes nombreuses, permettant parfois de comparer les progrès réalisés depuis huit ans (aux p. 82 et 83 surtout), des illustrations dont quelques-unes sont rétrospectives ajoutent à l'intérêt de ce numéro, dont nous aurons sans doute plus d'une fois à extraire des renseignements précis.

Notes sur Bornéo, par J. Noble. Coulommiers, imp. Paul Brodard, 1921, in-4° de 88 pages avec 12 planches en photogravure et une carte hors texte.

En France, on ne sait pas, d'ordinaire, grand'chose de Bornéo, et peut-être est-on moins bien renseigné encore sur la partie néerlandaise de cette grande île que sur le Bornéo britannique. C'est dans le but de renseigner le public français sur ce sujet que M. J. Noble, consul de France à Singapore, a écrit le volume très bien illustré dont on vient de lire le titre.

Un chapitre d'introduction sur le Bornéo hollandais, contenant les généralités géographiques et ethnographiques indispensables, précède deux chapitres plus développés et consacrés chacun à l'une des résidences entre lesquelles est divisé la partie néerlandaise de l'île. Bornéo Ouest, dont la superficie est de près de 144.700 kilomètres carrés et la population de 594.000 habitants, est étudié d'abord avec soin et sous ses différents aspects; puis c'est le tour de la seconde résidence, celle de Bornéo Sud et Est, beaucoup plus étendue (406.000 kilomètres carrés), et aussi sensiblement plus peuplée, numériquement parlant (940.000 habitants), que la résidence de l'Ouest, mais, en fait, de population moins dense encore. — A la suite de ces notes (disposées dans un ordre fantaisiste, mais qu'il eût été facile de classer systématiquement), M. Noble a publié un certain nombre d'extraits des notes prises par M. Henri Lallement au cours de voyages accomplis dans l'intérieur de l'île entre février 1912 et juin 1913.

Douze belles planches en photogravure et une grande carte générale de Bornéo, à l'échelle de 1/2.500.000^e accompagnent les *Notes* recueillies par M. J. Noble sur Bornéo. Ainsi, ce petit ouvrage, plein de renseignements précis et utiles, intéresse toutes les catégories de lecteurs; chacun y trouve son compte, le savant comme l'économiste et l'ethnologue comme le géographe.

SOMMAIRE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société Franco-Japonaise de Paris (1921, avril-juin). — HENRY WALSWORTH KINNY: Le rôle du Japon dans la restauration du commerce français. — FUJISHIMA: Le Bouddhisme japonais. — SHOYO TSOUBOOUTCHI: Ourashima, légende dramatique. — ODETTE SOUHART: Omoto-Kyo (polythéisme moderne). — MARIE-YVONNE LEMAIRE: Les arbres nains japonais. — MARIE-YVONNE LEMAIRE: La

production industrielle des perles fines au Japon. — La visite à Gamsheim (Alsace) de Son A. Hiro-ito, prince héritier du Japon. — BERTIN. Le Vieux Japon.

The Asiatic Review (nouv. série, vol. XVIII, janvier 1922). — C. D. BRUCE: « Progress at Washington. » — CHAO-HSIN CHU: Anglo-Chinese Friendship and the Washington Conference. — AIICHI NISHINOIRI: A Japanese View of the Pacific Pact. — P. CHANDRA RAY: Indian swaraj and the British Commonwealth. — RUSTOM RUSTOMJEE: Thoughts on the Indo-American situation. — A. H. ROBERTS: An Interview with King Faisal of Iraq. — ROGER DE BELLEVAL: The new French Colonial Government Bill. — Proceedings of the East India Association (FRANK OLBRIEVE: The Leper Problem in India and the Treatment of Leprosy. — OSWALD YOUNGHUSBAND: The English Boy in India. — JOHN POLLEN: The Liquor Question in India. — The Prince of Wales visit to India. — H. DAS: T. W. Rolleston and the India Society. — Commercial Section (G. KEATINGE: Indian Economics.) — Drama Review (STANLEY RICE: Indian Plays in London.) — F. R. SCATCHERD: Near Eastern Notes. — Literary supplement (STANLEY RICE: Indian symbolism. — India. — Books from India. — Near East. — French Book.) — Shorter Reviews. — Where East and West meet. — Correspondence. — Articles to note. — Financial section (SIR JAMES WILSON: The Indian Currency Policy.) — Education section (M. SAVAYANAGI: Education in the Japanese Empire.)

Nos lecteurs connaissent déjà *The Asiatic Review*; ils en savent la valeur et l'intérêt. Peut-être convient-il d'ajouter ici que cette revue est la seule existant en Angleterre qui s'occupe exclusivement des affaires de tous les pays de l'Asie. Comme la lecture de ses sommaires l'indique, elle est divisée en un certain nombre de sections dans lesquelles se groupent de manière commode les différentes sortes de préoccupations et d'intérêts, et dont voici la liste: a) section politique; b) comptes rendus de la Société des Indes Orientales (*East India Association*); c) section économique; d) finances; e) enseignement; f) littérature; g) archéologie; h) revue des Sociétés Orientalistes en Angleterre, en France, aux Pays-Bas et en Amérique; i) revue de la Presse étrangères. Ainsi *The Asiatic Review* constitue un très précieux instrument de travail et d'information pour tous ceux qui, quel que soit leur point de vue, s'intéressent à l'Asie. Chacun de ses numéros (de 200 pages environ) coûte 10 fr. (abonnement annuel: 40 fr.), est édité par *East and West, Limited* (3, Victoria Street, Londres, S. W. 1) et est en vente à Paris.

The National Geographic Magazine (vol. XL, 1921, juillet). — WALTER WESTON: The Geography of Japan, with special reference to its influence on the character of the Japanese people

The National Geographic Magazine (vol. XL, 1921, septembre). — A. L. SHELTON: Life among the people of Eastern Tibet.

The National Geographic Magazine (vol. XL, 1921, novembre). — MAYNARD OWEN WILLIAMS: Through the Heart of Hindustan. — ELEANOR MADDOCK: The Marble Dams of Rajputana. — MAURICE PRATT DUNLAP: Outwitting the Water Demons of Kashmir. — LOUISE AHL JESSOP: A pilgrimage to Amernath, Himalayan Shrine of the Hindu Faith. — Seize gravures en couleurs sous ce titre: *The Empire of Romance India*.

Le Gérant H COMBAT